Avis

Budget Primitif 2025

Session du 17/12/2024

Avis présenté par M. Damien MARTINEAU, Rapporteur général du Budget, au nom du Groupe d'appui Budget

Entendues les interventions de MM. Marc de JACQUELOT (CFTC), Jean BRUNACCI (Solidaires), Benoit ROCH (CPME), Mmes Anne LASNE (UNSA), Bérengère FEUFEU (au nom des organisations CLCV et UFC que choisir, et au titre du Groupe Solidarité qui regroupe les Associations caritatives – APF – FAS – FRCIDFF - Mutualité Française des Pays de la Loire – URAF – URIOPSS), Anne LE MEUR (FRCIDFF), Laurence BESSONNEAU (CMAR), Dominique LAPERRIERE-MICHAUD (URAF), MM. Frédéric TRIOU (CFE-CGC), Michel BONHOURE (au nom des Pôles culturels et des établissements supérieurs d'enseignement artistique), Jean-Pierre BLAIN (Association des paralysés de France), Hubert LARDEUX (CGT-FO), Marc MARHADOUR (UDES), Dominique REMAUD (au nom de l'URADEL et de l'APEL), Mmes Marika VIDAILLAC (CRAJEP), Géraldine PAPIN-BEALU (CCIR), Cécile CHENEDE (FCPE), MM. Pascal FONTAINE (MEDEF), Vincent PIPAUD (LPO), Laurent MANOURY (Pôle Patrimoine), Jean-Marie LHOMMEAU (Chambres d'agriculture), Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée), Denis LEDUC (URCPIE), Yvic KERGROAC'H (CGT), Mme Sophie DESCARPENTRIES (GRAINE), MM. Jean BUREAU (FIBOIS), Eric MALO (CFDT), Mme Karine FENIES DUPONT (au nom de la CRESS, l'URIOPSS et la Mutualité française), MM. Laurent LELORE (au nom de la FRSEA et des JA), Jean-Christophe GAVALLET (FNE), Jean-Pierre LETOURNEUX (FAS), Mmes Nelly HERVOUET (Personnalité qualifiée), Anne CORDIER (CROS), M. Jacques BROUSSEAU (U2P),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».

85 votants : adopté par 78 pour, 0 contre, 7 abstentions.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL CESER PAYS DE LA LOIRE

Sommaire

Préambule **3**
Éléments de contexte **3**
1. Impacts des mesures inscrites au Projet de Loi de Finances et de la conjoncture 2025 sur le budget régional **5**
2. Observations générales du CESER sur le BP 2025 ..... **7**
3. Synthèse des agrégats budgétaires du BP 2025 ..... **9**
3.1. La section de fonctionnement **10**
Recettes 10
Dépenses 11
3.2. L'épargne brute **12**
3.3. La section d'investissement **13**
Recettes 13
Dépenses 13
3.4. La gestion de la dette **15**
Emprunt d'équilibre et capacité de désendettement 15
Restes à payer (RAP) et ratio de couverture 15
3.5. Les fonds européens **16**
4. Observations des commissions thématiques du CESER **16**
4.1. Santé – Social (C1) **17**
4.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2) **21**
4.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3) **25**
4.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4) .. **29**
4.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5) **35**
4.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6) **41**
5. Rapport sur l'impact environnemental des dépenses budgétaires de la Région (budget vert) **45**
6. Rapport du développement durable 2023 (RADD) **48**
7. Annexe **51**
Interventions des organisations **52**

Préambule

Le budget primitif (BP) 2025 constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Région. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte[1].

D'un point de vue réglementaire, le périmètre des compétences régionales reste stable par rapport à celui de 2024. À des fins pédagogiques, une infographie réalisée par les services de l'État est annexée à cet avis et répertorie les compétences régionales dites « exclusives » et « partagées ». Dans son rapport budgétaire, l'exécutif régional emploie les terminologies « compétences prioritaires » et « compétences obligatoires » pour justifier ses arbitrages et le recentrage de sa politique. Cependant, la distinction entre ces deux notions n'est pas clairement définie, ce qui peut engendrer une confusion pour le lecteur et compliquer la compréhension des choix opérés. Le CESER a donc fait le choix d'utiliser uniquement les terminologies de compétences « exclusives » et « partagées ».

Le présent avis a été établi sur la base des documents budgétaires communiqués par la Région le 6 décembre 2024.

Éléments de contexte

Ce budget primitif intervient dans un contexte politique national inédit ayant mené à l'adoption d'une motion de censure du gouvernement le 4 décembre dernier, entraînant la suspension des débats parlementaires autour du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025.

Cette situation rend la construction budgétaire encore plus incertaine pour les Régions dont les ressources dépendent essentiellement de recettes fiscales et de concours financiers de l'État précisés par les mesures envisagées dans le PLF.

Les dernières projections de la Banque de France[2] pour 2025 prévoient une croissance modérée similaire à celle observée pour 2024 *(1,2 % pour 2025 vs. 1,1 % pour 2024)* mais avec une inflation plus faible qui redescend sous les 2 % *(1,5% pour 2025 vs. 2,5 % pour 2024)*.

Selon les prévisions inscrites au PLF, la croissance est attendue à 1,1 %, l'inflation à 1,8 % et la dynamique de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à 2,2 % en 2025.[3]

Dans ce contexte très volatile et instable, le BP 2025 présenté est en décalage avec les orientations budgétaires sur lesquelles le CESER a rendu son avis en octobre dernier. Le CESER avait alors été informé d'un scenario alternatif dit « dégradé » sur lequel il n'a pu se prononcer, faute de transmission.

[1] Collectivités-locales.gouv.fr, https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/les-documents-budgetaires
[2] Banque de France, https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-intermediaires-septembre-2024
[3] Haut Conseil des Finances Publiques, https://www.hcfp.fr/sites/default/files/2024-10/Avis%20n%C2%B02024%20%E2%80%93%203%20PLF-PLFSS%202025.pdf

Le CESER a donc souhaité au travers de la première partie de cet avis apporter un éclairage afin d'objectiver et de quantifier les impacts budgétaires des mesures inscrites au PLF (jusqu'à la suspension des débats parlementaires) d'une part et ce qui relève de la conjoncture 2025 ou d'un choix politique de l'exécutif régional d'autre part.

La deuxième partie de cet avis présente les observations générales partagées par la société civile organisée ligérienne sur le BP 2025 de la Région.

La troisième partie présente une synthèse des agrégats budgétaires ainsi que les recettes et dépenses liées aux politiques publiques régionales qui font ensuite l'objet d'observations des commissions thématiques du CESER dans une quatrième partie.

Enfin, le CESER rend un avis portant sur le rapport sur l'impact environnemental des dépenses budgétaires de la Région (budget vert) et sur le rapport du développement durable 2023 (RADD).

1. Impacts des mesures inscrites au Projet de Loi de Finances et de la conjoncture 2025 sur le budget régional

Les impacts de la conjoncture et des mesures envisagées au PLF 2025 en discussion jusqu'au 4 décembre dernier sont évalués par le CESER à **73,3 M€** et se déclinent de la manière suivante :

	En M€	BP 2024 (1)	*Total voté 2024*	Tendanciel 2025 (2)	Impacts conjoncturels (2) - (1)	Impacts PLF 2025 (3)	TOTAL Impacts	BP 2025 (2) + (3)
RECETTES	Fractions TVA - Taxe sur la valeur ajoutée	838,2	*815,9*	815,7	-22,4	-17,6	-40,0	798,2
	Compensation FCTVA - Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	20,6	*20,6*	24,4	3,8	-1,4	2,4	23,0
	DCRTP - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	4,7	*5,9*	5,9	1,2	-5,9	-4,7	0,0
DÉPENSES	Fonds de réserve des collectivités territoriales				0,0	27,4	27,4	
	Cotisations CNRACL - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales				0,0	3,6	3,6	
	TOTAL (SOLDE NET)				-17,4	-55,9	-73,3	

Gel des fractions de TVA (recettes)

Le PLF prévoyait de reconduire pour l'exercice 2025 les montants versés aux collectivités territoriales au titre de la TVA (article 31) et une dynamique de TVA attendue à + 2,2 %.

La Région table sur un montant 2024 de 798,15 M€ sur la base du maintien de la dynamique observée à fin octobre par rapport à 2023 (+ 0,34 %, projection à + 0,41 % d'ici la fin d'année). Sans mesure de gel des fractions de TVA et sur la base du prévisionnel de la Région pour 2024, le montant tendanciel serait de 815,71 M€ pour 2025.

Ainsi, l'écart de 40 M€ entre les BP 2024 et 2025 s'explique à hauteur de 22,4 M€ par la conjoncture 2025 et à hauteur de 17,6 M€ par cette mesure envisagée dans le PLF.

Abaissement de la compensation du FCTVA (recettes)

L'article 30 du PLF instaurait un abaissement du taux de remboursement du FCTVA et le recentrage sur les dépenses d'investissement. **L'impact de cette mesure envisagée dans le PLF se chiffrait donc à 0,4 M€ en fonctionnement et à 1 M€ en investissement.**

Hors mesure inscrite au PLF, la Région enregistrerait une augmentation de 3,8 M€ de cette compensation toutes sections confondues.

Suppression de la DCRTP (recettes)

Le PLF prévoyait une baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales (article 29). La Région était concernée via la suppression de la DCRTP, entraînant une **perte de 4,7 M€ par rapport au BP 2024 et de 5,9 M€ par rapport au montant tendanciel 2025.**

Hors mesure inscrite au PLF, la Région enregistrerait une augmentation de 1,2 M€ de cette dotation.

Création d'un fonds de réserve des collectivités territoriales (dépenses)

L'article 64 du PLF instaurait un prélèvement maximal de 2 % des recettes de fonctionnement des collectivités locales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette mesure concernait les 450 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 dépassent 40 M€. **L'impact maximal pour la Région se chiffrait à 27,4 M€.**

Hausse des cotisations à la CNRACL (dépenses)

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) prévoyait une hausse des cotisations à la CNRACL afin de contribuer à résorber le déficit de cette caisse (article 11). **Cette mesure entraînait une dépense supplémentaire de 3,6 M€ pour la Région en tant qu'employeur.**

*****

En synthèse, les impacts conjoncturels ont conduit la Région à inscrire dès à présent une diminution de ses recettes à hauteur de 17,4 M€, indépendamment des mesures contenues dans le PLF 2025. La Région a également fait le choix d'intégrer dans son budget primitif 2025 les impacts des mesures envisagées dans le PLF en retenant l'hypothèse haute, sans attendre la reprise des travaux parlementaires.

Le CESER aurait souhaité que la Région, en l'absence de l'adoption du PLF, affiche son choix d'inscrire le montant prévisionnel global des mesures envisagées (55,9 M€) sous la forme d'une ligne budgétaire dédiée. Cela aurait permis de clarifier davantage ce qui relève de la conjoncture, d'une contrainte budgétaire imposée par l'État ou d'un choix politique. Le CESER sera attentif à l'évolution de ce montant et sa traduction dans le budget régional lors des prochaines étapes du cycle budgétaire 2025 (décisions modificatives éventuelles).

Par ailleurs, la Région indique qu'elle ne dispose que d'une seule recette fiscale (tarif fiscal des cartes grises) sur laquelle elle a un pouvoir de décision. Elle rappelle qu'elle a fait le choix, contrairement à d'autres Régions, de ne pas augmenter cette recette et privilégie la diminution de ses dépenses.

Le CESER note la volonté de la Région de ne pas augmenter son unique levier fiscal (taxe sur les certificats d'immatriculation). A titre informatif, le gain potentiel estimé serait de 2,7 M€ par euro supplémentaire par puissance administrative (montant actuel : 51 € vs. montant maximal de 60 € par puissance administrative, soit 24,5 M€ au maximum).

La Région indique également que la contribution des collectivités à l'effort collectif pour le redressement des finances publiques *« doit tenir compte de la nécessité de reconnaître l'importance de leur autonomie qui passera probablement par un changement de la structure de financement des collectivités. »*

Comme exprimé dans ses avis précédents, le CESER partage le constat d'autonomie fiscale limitée de la Région qui la rend dépendante des ressources que l'État lui accorde via les lois de finances et de la nécessité de faire évoluer le financement des collectivités territoriales.

2. Observations générales du CESER sur le BP 2025

Attachement au dialogue, à la concertation et à la transparence dans le processus décisionnel

La Région assure des missions de service public et d'intérêt général qui reposent sur des principes de solidarité, de cohésion sociale et territoriale ou encore d'égalité garantissant un accès équitable aux services publics, aux infrastructures et aux opportunités pour tous les habitants. Associer la société civile organisée, les réseaux et acteurs locaux ainsi que les partenaires dans la construction des politiques publiques est primordial, notamment à travers les consultations et le dialogue.

Dans le cadre du processus décisionnel, associer les parties prenantes le plus en amont possible dans le cheminement conduisant aux arbitrages permet de mobiliser leur expertise pour identifier des solutions qui allient ambition et réalisme. En intégrant les perspectives et les propositions des acteurs directement impactés, il devient possible de construire des réponses mieux adaptées au contexte. Le CESER réaffirme ainsi son attachement aux capacités collectives pour répondre aux défis du présent et de l'avenir.

Sur ce point, la préparation du BP 2025 a rompu avec notre tradition ligérienne de l'écoute, de la concertation et du dialogue. Plusieurs partenaires de la Région ont ainsi reçu l'annonce écrite de la baisse ou de la suppression de leur financement avant même le vote du budget. Cette rupture fragilise non seulement la parole régionale mais a des répercussions fortes - par effet de ruissellement, au-delà des coupes budgétaires régionales - sur l'attractivité du territoire, y compris en suscitant un climat anxiogène pour les investisseurs et les citoyens.

Si le CESER peut comprendre la nécessité de certaines baisses budgétaires et d'efforts partagés, ces transformations ne peuvent se faire sans concertation.

Le CESER s'interroge sur la capacité de la Région à mettre en œuvre les actions prévues, inscrites en cohérence avec les plans, schémas et politiques publiques votées. Il s'interroge également sur la capacité à atteindre les objectifs et répondre aux besoins repérés dans les délais annoncés.

Au regard des incertitudes qui pèsent sur les futures recettes régionales et des coupes budgétaires significatives proposées, le CESER regrette la volonté de la Région de voter son BP 2025 dès décembre 2024 alors qu'elle dispose de quatre mois, jusqu'au 15 avril 2025, pour le faire et intégrer les impacts définitifs du PLF.

Ce délai supplémentaire aurait également permis d'engager une concertation avec les acteurs du territoire ligérien et d'assurer une plus grande clarté dans le processus décisionnel. Le dialogue et la présentation du cheminement ayant conduit aux choix de la Région sont indispensables pour renforcer la compréhension des orientations qu'elle a prises.

Nécessité renouvelée de s'appuyer sur le suivi-évaluation des politiques publiques dans un contexte financier incertain et contraint

Comme le soulignait l'étude « L'évaluation au service des politiques publiques régionales » du CESER (octobre 2023), les bénéfices du suivi-évaluation sont multiples : définition claire des besoins des territoires (habitants et acteurs), suivi de la mise en œuvre des politiques publiques selon des critères objectifs et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, mesure de l'atteinte des résultats attendus et des impacts.

De nombreux arbitrages budgétaires sont proposés sans communication de mesures d'impacts de leurs conséquences économiques, sociales ou environnementales. Ainsi, la Région va mettre fin à sa participation à des dispositifs dont elle vantait les mérites il y a encore quelques mois. L'évaluation des politiques publiques est cruciale et peut permettre de conforter, de modifier ou d'arrêter certains dispositifs.

Le CESER réaffirme l'importance des démarches d'évaluation rigoureuses, particulièrement au vu de la conjoncture.

La Région a fait le choix de se recentrer sur ses compétences exclusives. Pour le CESER, il est essentiel de se saisir du contexte pour interroger les impacts et l'efficience de l'ensemble des politiques publiques (dont les plans et schémas régionaux) en disposant d'une vision globale et de long terme. Il considère que les choix opérés devraient être adossés à la présentation d'évaluation des résultats des actions soutenues, en cohérence avec les moyens alloués.

Comme le CESER l'avait souligné dans son avis sur le ROB, la priorité absolue donnée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement interroge sur la capacité de la Région à moyen terme à piloter et à conduire les politiques publiques, en particulier les projets d'investissement.

Au-delà de la collectivité régionale, le CESER tient à rappeler que ce contexte économique impacte directement le quotidien de l'ensemble des acteurs du territoire, qu'ils relèvent de la sphère publique ou privée, ainsi que celui des habitants dans un contexte d'érosion du pouvoir d'achat.

Préoccupations sur certaines baisses et suppressions budgétaires

La Région choisit de recentrer son action sur l'investissement au sens comptable du terme. Or, de nombreux acteurs bénéficiaires de subventions dites de « fonctionnement » sont des intermédiaires qui accompagnent et contribuent à l'investissement.

Le CESER déplore les coupes budgétaires dans des politiques publiques articulées aux compétences exclusives de la Région (cf. partie 4 de l'avis).

Le CESER rappelle que le développement et la dynamique du territoire reposent sur la complémentarité et l'interdépendance de tous les acteurs : associations, organisations à but non-lucratif, entreprises, collectivités locales et services de l'Etat. Le soutien aux projets portés par ces structures stimule de manière générale la demande et l'économie de proximité sur le territoire ligérien.

Accompagnement des acteurs ligériens et articulation des financements

Concernant les politiques publiques à compétences partagées (cf. partie 4 de l'avis), le CESER constate qu'elles font l'objet de restrictions budgétaires marquées, notamment sur les subventions au regard de la logique de « désintermédiation » affichée par la Région. Sur ces politiques publiques, le CESER appelle à engager une réflexion sur les enjeux de complémentarité et d'articulation entre acteurs en lien avec les collectivités infrarégionales (Départements, EPCI et communes). Le CESER souhaite attirer l'attention sur le risque pesant sur la viabilité de certains projets en cas de retrait de l'un ou de plusieurs cofinanceurs.

Tout en soulignant que certaines structures ne pourront pas faire face aux baisses et suppressions de financements régionaux, le CESER pointe la nécessité de les accompagner afin de permettre la pérennité de leurs activités, indispensables à la vie de notre territoire. Comme il l'avait souligné dans son avis sur le ROB, le CESER considère que la Région pourrait veiller à renforcer la coordination et la lisibilité de l'ensemble des financements publics et privés à l'échelle régionale pour répondre aux défis des transitions. Le contexte et l'orientation prise dans le budget 2025 devrait être l'occasion de réinterroger les moyens de l'action collective (partenariats public-privé, groupements d'achats, etc.).

3. Synthèse des agrégats budgétaires du BP 2025

L'équilibre général du BP 2025 de la Région, dont le montant s'élève à **1 989,2 M€**, est le suivant :

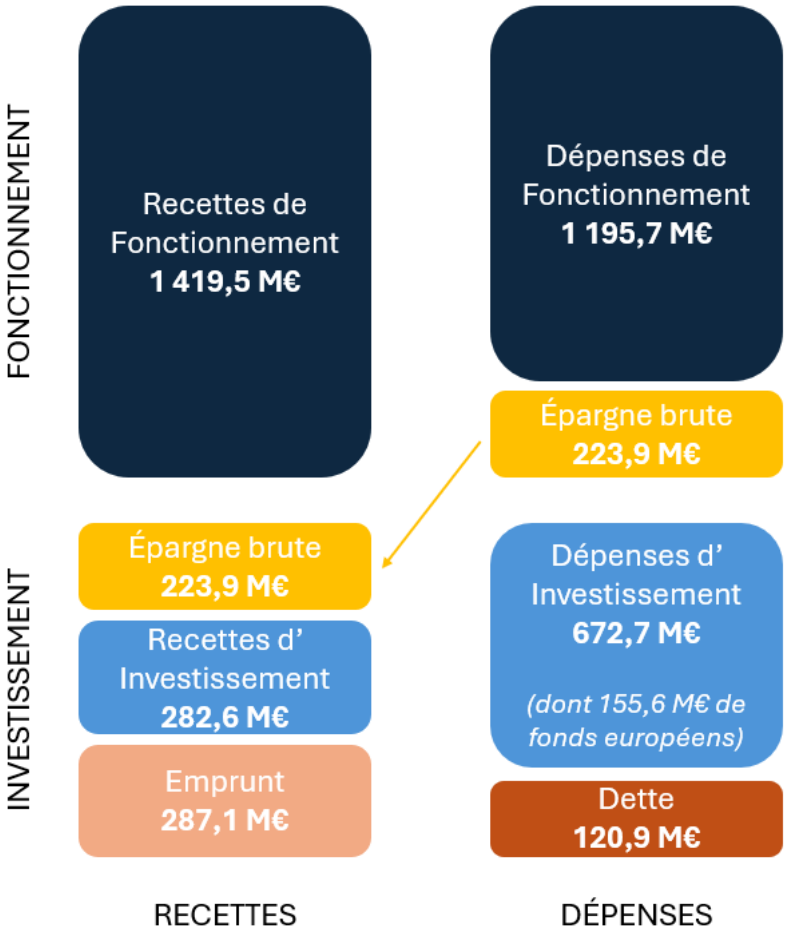

3.1. La section de fonctionnement

Recettes

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 419,5 M€ (vs. 1 453,3 M€ au BP 2024), **soit une baisse de 33,8 M€ (- 2,3 %).** La diminution est moins marquée par rapport au montant total voté à l'issue de la DM d'octobre 2024 (1 430,2 M€), soit une baisse de 10,7 M€ (- 0,7 %).

Recettes de fonctionnement (en M€)	BP 2024	*Total voté 2024*	BP 2025	Évolution BP 2025/2024 (en M€)	Évolution BP 2025/2024 (en %)
Fiscalité	1 247,3	*1 245,9*	1 237,4	-9,8	-0,8%
Concours financiers de l'État	70,8	*46,5*	40,1	-30,6	-43,3%
Fonds européens	25,2	*25,2*	32,0	6,8	27,0%
Autres recettes	110,1	*112,6*	109,9	-0,1	-0,1%
TOTAL	**1 453,3**	***1 430,2***	**1 419,5**	**-33,8**	**-2,3%**

Recettes fiscales

Recettes fiscales (en M€)	BP 2024	*Total voté 2024*	BP 2025	Évolution BP 2025/2024 (en M€)	Évolution BP 2025/2024 (en %)
Fractions TVA - Taxe sur la valeur ajoutée	838,2	*815,9*	798,2	-40,0	-4,8%
TICPE - Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques	214,1	*213,1*	217,4	3,3	1,5%
Taxe sur les certificats d'immatriculation	130,0	*135,2*	139,0	9,0	6,9%
Ressources FPA - Formation Professionnelle Apprentissage	29,1	*43,5*	43,5	14,4	49,3%
IFER - Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	35,9	*38,2*	39,4	3,5	9,7%
TOTAL	**1 247,3**	***1 245,9***	**1 237,4**	**-9,8**	**-0,8%**

Si les recettes de fractions de TVA (qui représentent 65 % des recettes fiscales) sont en retrait de 40 M€ comme explicitées dans la première partie de cet avis, les autres recettes fiscales sont en augmentation de près de 30 M€.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 195,7 M€ (vs. 1 216,9 M€ au BP 2024), **soit une baisse de 21,2 M€ (- 1,7 %).** L'écart avec le montant total voté à l'issue de la DM d'octobre 2024 (1 217,6 M€) est sensiblement le même.

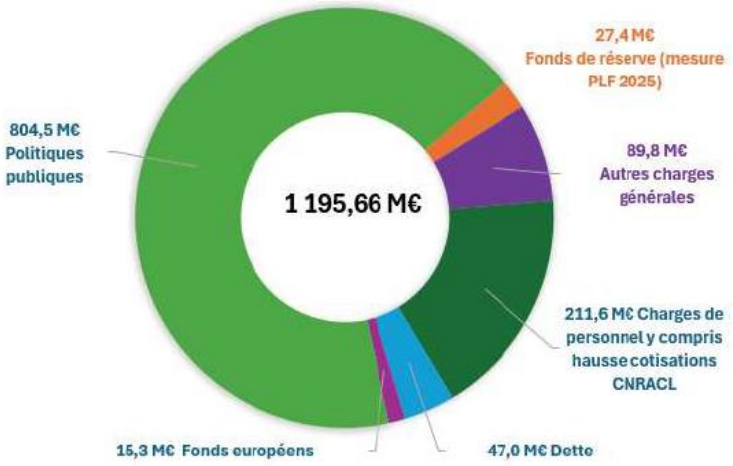

Document Région Pays de la Loire

Les dépenses de politiques publiques sont en forte diminution (- 49 M€), de même que les fonds européens (- 15,4 M€). Les autres charges générales sont en hausse de 1,8 M€ tandis que les charges de personnel sont en augmentation de 5,4 M€ (hors hausse des cotisations à la CNRACL).

En cohérence avec la diminution des dépenses de politiques publiques, la Région annonce une économie de 51 M€ à périmètre constant par rapport au BP 2025 tendanciel et de 82 M€ en incluant les mesures d'augmentation des dépenses inscrites au PLF 2025 (création d'un fonds de réserve des collectivités territoriales et hausse des cotisations à la CNRACL).

Le plan d'économies (en crédits de paiement) est le suivant :

	Moindres dépenses par rapport au tendanciel pour 2025	Moindres dépenses par rapport au tendanciel pour 2026-2028	Moindres dépenses par rapport au tendanciel pour 2025-2028
L'action internationale	-1,52 M€		-1,52 M€
L'Agriculture	-2,27 M€	-0,51 M€	-2,78 M€
Le fonctionnement de la collectivité	-4,70 M€	-4,37 M€	-9,07 M€
L'économie	-3,39 M€	-4,17 M€	-7,56 M€
L'enseignement secondaire	-17,50 M€		-17,50 M€
L'environnement	-2,99 M€	-3,61 M€	-6,60 M€
Les fonds européens	-6,10 M€		-6,10 M€
Les territoires	-1,20 M€		-1,20 M€
La cuture, le sport, la vie associative	-4,05 M€	-6,54 M€	-10,59 M€
Les mobilités	-24,71 M€		-31,25 M€
La formation, l'orientation	-11,03 M€		-11,03 M€
L'enseignement supérieur, la recherche	-2,55 M€		-2,55 M€
Total général	**-82,01 M€**	**-19,20 M€**	**-101,21 M€**

Document Région Pays de la Loire

Par commission sectorielle

Les dépenses de fonctionnement par commission sectorielle au titre de l'exercice 2025 sont les suivantes :

Autorisations d'engagement (en M€)	Fonctionnement			Évolution BP 2025/2024 (en M€)	Évolution BP 2025/2024 (en %)
	BP 2024	*Total voté 2024*	BP 2025		
1 - Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures	10,1	*10,1*	2,8	-7,2	-71,9%
2 - Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	52,5	*52,5*	38,4	-14,1	-26,8%
3 - Jeunesse, emploi, formations, lycées et orientation	316,9	*318,9*	309,2	-7,7	-2,4%
4 - Infrastructures, transports et mobilités durables	458,1	*477,2*	459,5	1,4	0,3%
5 - Territoires, ruralité, environnement, transition écologique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé	12,4	*12,4*	6,6	-5,8	-46,8%
6 - Agriculture, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer	8,6	*8,6*	5,2	-3,4	-39,6%
7 - Culture, sport, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes-femmes	33,9	*34,0*	14,1	-19,8	-58,5%
TOTAL	**892,3**	***913,6***	**835,8**	**-56,5**	**-6,3%**

Crédits de paiement (en M€)	Fonctionnement			Évolution BP 2025/2024 (en M€)	Évolution BP 2025/2024 (en %)
	BP 2024	*Total voté 2024*	BP 2025		
1 - Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures	372,9	*374,8*	391,7	18,7	5,0%
2 - Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	44,1	*44,1*	35,7	-8,4	-19,1%
3 - Jeunesse, emploi, formations, lycées et orientation	295,8	*294,4*	279,7	-16,1	-5,4%
4 - Infrastructures, transports et mobilités durables	451,1	*451,1*	445,4	-5,7	-1,3%
5 - Territoires, ruralité, environnement, transition écologique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé	15,0	*15,0*	11,3	-3,7	-24,9%
6 - Agriculture, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer	8,8	*8,8*	6,4	-2,3	-26,5%
7 - Culture, sport, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes-femmes	29,2	*29,4*	25,5	-3,7	-12,6%
TOTAL	**1 216,9**	***1 217,6***	**1 195,7**	**-21,2**	**-1,7%**

Ces variations font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 4 de cet avis.

3.2. L'épargne brute

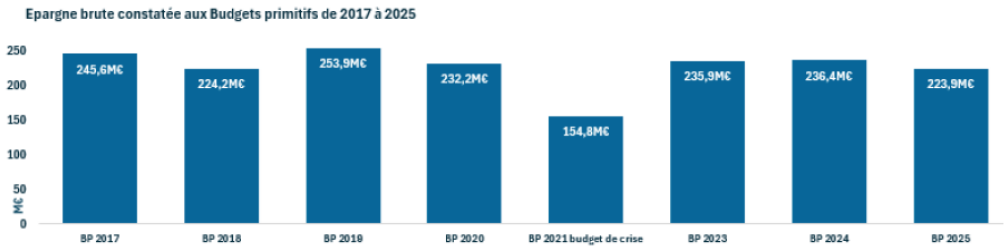

Document Région Pays de la Loire

L'épargne brute s'élève à 223,9 M€, en recul de 12,5 M€ par rapport au BP 2024 (236,4 M€).

Pour information, un point de taux de non-réalisation sur les dépenses de fonctionnement aura « mathématiquement » pour effet d'augmenter de 12 M€ l'épargne brute.

3.3. La section d'investissement

Recettes

Les recettes d'investissement s'établissent à 282,6 M€ (vs. 329,4 M€ au BP 2024), **soit une baisse de 46,8 M€ (- 14,2 %)** qui s'explique principalement par la diminution des fonds européens (- 42,7 M€). L'écart avec le montant total voté à l'issue de la DM d'octobre 2024 (330,4 M€) est sensiblement le même.

Recettes d'investissement (en M€)	BP 2024	*Total voté 2024*	BP 2025	Évolution BP 2025/2024 (en M€)	Évolution BP 2025/2024 (en %)
Fiscalité	38,2	*38,2*	37,4	-0,8	-2,0%
Concours financiers de l'État	68,9	*63,8*	64,3	-4,7	-6,8%
Fonds européens	189,9	*192,5*	147,2	-42,7	-22,5%
Autres recettes	32,4	*35,9*	33,7	1,4	4,2%
TOTAL	**329,4**	***330,4***	**282,6**	**-46,8**	**-14,2%**

Dépenses

Les dépenses d'investissement s'établissent à 793,6 M€ (vs. 830,3 M€ au BP 2024), **soit une baisse de 36,8 M€ (- 4,4 %).** L'écart avec le montant total voté à l'issue de la DM d'octobre 2024 (837,8 M€) est de 44,2 M€ (- 5,3 %).

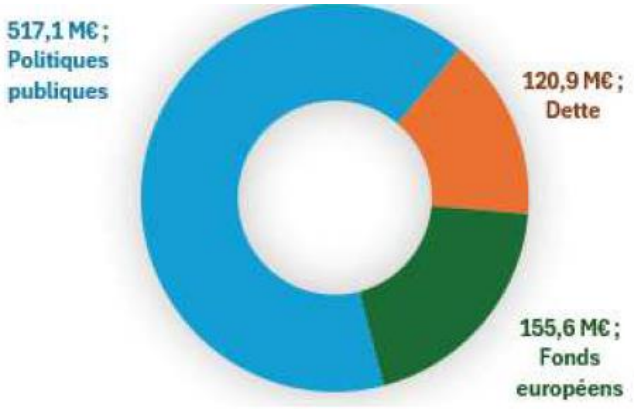

Document Région Pays de la Loire

Par commission sectorielle

Les dépenses d'investissement par commission sectorielle au titre de l'exercice 2025 sont les suivantes :

Autorisations de programme (en M€)	Investissement			Évolution BP 2025/2024 (en M€)	Évolution BP 2025/2024 (en %)
	BP 2024	*Total voté 2024*	BP 2025		
1 - Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures	42,0	*42,0*	10,0	-32,0	-76,2%
2 - Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	65,8	*69,1*	55,3	-10,5	-15,9%
3 - Jeunesse, emploi, formations, lycées et orientation	206,9	*206,9*	307,3	100,3	48,5%
4 - Infrastructures, transports et mobilités durables	318,9	*352,8*	340,9	21,9	6,9%
5 - Territoires, ruralité, environnement, transition écologique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé	105,5	*105,5*	46,0	-59,5	-56,4%
6 - Agriculture, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer	41,4	*41,4*	36,1	-5,3	-12,9%
7 - Culture, sport, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes-femmes	22,0	*22,0*	14,9	-7,1	-32,3%
TOTAL	**802,6**	***839,8***	**810,4**	**7,9**	**1,0%**

Crédits de paiement (en M€)	Investissement			Évolution BP 2025/2024 (en M€)	Évolution BP 2025/2024 (en %)
	BP 2024	*Total voté 2024*	BP 2025		
1 - Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures	339,8	*344,0*	288,6	-51,2	-15,1%
2 - Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	75,6	*78,9*	73,7	-1,9	-2,5%
3 - Jeunesse, emploi, formations, lycées et orientation	188,9	*188,9*	223,2	34,4	18,2%
4 - Infrastructures, transports et mobilités durables	109,7	*109,7*	102,9	-6,8	-6,2%
5 - Territoires, ruralité, environnement, transition écologique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé	70,2	*70,2*	61,4	-8,9	-12,6%
6 - Agriculture, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer	29,5	*29,5*	28,6	-0,9	-3,1%
7 - Culture, sport, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes-femmes	16,6	*16,6*	15,3	-1,4	-8,3%
TOTAL	**830,3**	***837,8***	**793,6**	**-36,8**	**-4,4%**

Ces variations font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 4 de cet avis.

3.4. La gestion de la dette

Emprunt d'équilibre et capacité de désendettement

Au 31 décembre (en M€)	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024*	BP 2025
Stock de la dette (A)	2 081	2 073	2 215	2 192	2 358
Remboursement du capital de la dette	123	119	122	118	121
Intérêts de la dette	28	37	42	46	47
Emprunt annuel d'équilibre	235	110	265	240	287
Épargne brute (B)	275	281	236	240	224
Capacité de désendettement (A/B)	**7,6 ans**	**7,4 ans**	**9,4 ans**	**9,1 ans**	**10,5 ans**

* prévisions du CFU 2024 présentées dans le ROB

L'emprunt d'équilibre est en augmentation de 22 M€ par rapport au BP 2024 (287 M€ vs. 265 M€). **La capacité de désendettement passe de 9,4 à 10,5 années.**

La Région précise que son objectif la capacité de désendettement projetée à fin 2025 est de 8,8 années et qu'elle aurait été de 11,9 années sans son plan d'économies.

Restes à payer (RAP) et ratio de couverture

Les restes à payer (RAP) représentent le cumul des autorisations de programme (investissement) ouvertes au cours de l'exercice et des exercices antérieurs pour lesquels aucun crédit de paiement n'a été réservé au 31 décembre 2024 :

Restes à payer (RAP) en investissement (en M€)	RAP au 30/11/2024	AP 2025	TOTAL (A)	CPI 2025 (B)	Reste à payer	%	Ratio (A/B)
1 - Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures	398,6	0,0	398,6	41,3	357,3	15,7%	9,7 ans
2 - Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	248,4	55,3	303,7	67,7	236,0	10,4%	4,5 ans
3 - Jeunesse, emploi, formations, lycées et orientation	509,7	307,3	816,9	223,2	593,7	26,1%	3,7 ans
4 - Infrastructures, transports et mobilités durables	526,6	340,9	867,4	102,9	764,5	33,6%	8,4 ans
5 - Territoires, ruralité, environnement, transition écologique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé	209,6	46,0	255,7	61,4	194,3	8,5%	4,2 ans
6 - Agriculture, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer	88,4	36,1	124,5	28,6	96,0	4,2%	4,4 ans
7 - Culture, sport, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes-femmes	32,3	14,9	47,3	15,3	32,0	1,4%	3,1 ans
TOTAL	2 013,6	800,5	2 814,1	540,2	2 273,9	100%	5,2 ans

Les RAP s'élèvent à 2 273,9 M€ avec un ratio de couverture moyen de 5,2 années.

Pour rappel, le ratio de couverture représente le nombre d'années nécessaires pour solder les restes à payer sur la base d'un montant annuel de crédits de paiement d'investissement similaire à celui budgété pour 2025.

Par ailleurs, les montants qui seront réellement payés au titre de ces restes à payer seront très probablement d'un montant inférieur, compte tenu du fait que les autorisations votées ne sont jamais affectées en totalité et que les crédits de paiement ne sont également pas mandatés à 100 %.

3.5. Les fonds européens

Les recettes liées aux fonds européens sont à mettre en regard des dépenses qu'ils financent :

Crédits de paiement (en M€)	Dépenses		Recettes		SOLDE		Évolution BP 2025/2024 (en M€)
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025	
Fonds européens - Fonctionnement	30,7	15,3	25,2	32,0	-5,5	17	22,2
Fonds européens - Investissement	201,4	155,6	189,9	147,2	-11,5	-8	3,1
TOTAL	232,1	170,9	215,2	179,3	-16,9	8,4	25,3

Si les dépenses et les recettes sont en retrait par rapport au BP 2024, le solde net est de 8,4 M€ toutes sections confondues (en hausse de 25,3 M€).

4. Observations des commissions thématiques du CESER

En préambule, le CESER réitère son attachement aux auditions des vice-présidents de commissions sectorielles régionales. Ces temps d'échange permettent de recueillir des informations indispensables pour la bonne compréhension des documents budgétaires et de la mise en œuvre des politiques régionales afin d'étayer et de contextualiser davantage les avis du CESER.

Les points de vigilance suivants illustrent les préoccupations transversales exprimées par les commissions thématiques du CESER et mettent en évidence les effets systémiques des choix budgétaires opérés pour le BP 2025 :

- La cohérence et la poursuite des stratégies régionales engagées et leur actualisation ;
- Les impacts de la désintermédiation sur les acteurs et les réseaux d'acteurs reconnus aujourd'hui pour leur capacité à s'inscrire dans des dynamiques collectives et partenariales, qui gagneraient à être évalués, notamment :
    - Les effets sur le maillage des politiques de proximité sur le lien social et sur les ligériennes et ligériens, y compris les plus fragiles ;
    - Les effets cumulatifs et en cascade auprès des acteurs du territoire, notamment les emplois du secteur associatif ;
- La priorisation de l'évènementiel au détriment des actions de proximité portées dans la durée par les acteurs du quotidien.

Le CESER alerte également sur les impacts de la fermeture annoncée du bureau de représentation régionale à Bruxelles (Pays de la Loire Europe) qui remplit des missions stratégiques de veille réglementaire et informative sur l'ensemble des politiques publiques régionales. Le CESER interroge sur la future organisation qu'entend mettre en place la Région pour poursuivre ces missions transversales.

4.1. Santé – Social (C1)

Volet « santé sur les territoires »

Le CESER souhaite rappeler l'engagement fort pris par le Conseil régional lors de la session de juin 2022, en adoptant son Plan Santé « La Région agit pour ma santé dans mon territoire 2022/2028 », affirmant ainsi son rôle *« d'actrice légitime, engagée et incontournable en matière de santé »*[4]. Pour la période 2022-2028, le Conseil régional avait donc acté la mise en œuvre d'un programme d'actions pour la santé, élaboré dans le cadre d'une importante concertation réunissant l'ensemble des partenaires et acteurs locaux. Il avait donc, depuis 2022, engagé ce programme autour de 5 grandes ambitions :

- Renforcer l'accès aux soins de tous les habitants pour une santé partout et pour tous,
- Déployer les formations pour installer des soignants dans les territoires,
- Accélérer la recherche et l'innovation pour bâtir la santé du futur,
- Accompagner les jeunes à devenir acteurs de leur santé et de leur bien-être,
- Agir sur notre alimentation et notre environnement pour mieux préserver notre santé.

Le CESER, lors de son avis[5] sur le Plan Santé, a signifié sa satisfaction de voir la Région *« travailler en partenariat, en complémentarité et en articulation avec les stratégies de l'Etat, les différents acteurs du système de santé institutionnel et associatif ainsi qu'en proximité affirmée avec les EPCI ».*

En adoptant le Plan Santé, le Conseil régional s'engageait résolument à impulser un rôle d'ensemblier et d'aménageur du territoire.

<u>Programme S 201 « Agir en faveur de la santé avec les acteurs des territoires »</u>

S201 - Agir en faveur de la santé avec les acteurs des territoires	**BP 2024**	**BP 2025**	**Evolution %**
Autorisations de programme (AP)	3 100 000,00 €	500 000,00 €	**-84%**
CPI	3 113 000,00 €	2 600 000,00 €	**-16%**
Autorisations d'engagement (AE)	2 329 500,00 €	1 067 000,00 €	**-54%**
CPF	2 300 000,00 €	1 297 708,00 €	**-44%**

Le CESER constate des diminutions significatives, que ce soit en autorisations de programme et d'engagement (respectivement -84% et -54%) qu'en crédits de paiements en investissement et en fonctionnement (respectivement -16% et -44%).

Ces baisses importantes se traduisent, entre autres, par l'abrogation de 4 règlements d'intervention concernant :

- l'aide régionale en faveur des Maisons de santé pluriprofessionnelles[6],
- l'aide régionale en faveur des centres de santé pluriprofessionnels[7],

[4] Extrait du Plan Santé (p.18).
[5] Avis voté en session du 21 juin 2022.
[6] Règlement d'intervention voté lors de la session du Conseil régional des 27 et 28 janvier 2011 et modifié par délibération de la Commission permanente du 31 mars 2017, puis du 15 novembre 2019 et du 23 septembre 2022.
[7] Règlement d'intervention voté lors de la Commission permanente du 23 septembre 2022.

- le fonds régional d'aide d'urgence pour le maintien des professionnels de santé[8],
- le fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé[9].

Le CESER déplore l'abrogation de ces dispositifs.

Il regrette également le fait que le Conseil régional ne donne pas suite aux demandes de subventions relatives aux équipements hospitaliers ainsi qu'à celles relatives à la prévention et à l'observation en santé.

Ces décisions obèreront, de facto, les capacités d'actions du Conseil régional pour mettre en œuvre certains axes du Plan Santé. Plus encore, elles fragiliseront le rôle d'aménageur du territoire et la capacité d'influence en matière de santé du Conseil régional.

Ainsi, concernant les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, le CESER prend note que les soutiens en investissement pourront être traduits par des aides aux territoires dans le cadre des Pactes territoriaux. Par cette inflexion, la Région choisit de s'adresser aux élus locaux au titre de l'aide aux territoires. Cette logique incitera les élus à réaliser des arbitrages sur des contrats de territoires déjà signés. Ils deviendront ainsi décisionnaires de projets, alors même qu'ils ne sont pas porteurs directs du projet de santé de la Maison de Santé Pluriprofessionnelles.

Concernant la prévention, le CESER réaffirme que c'est là un élément déterminant de la santé. C'est aussi un outil territorial majeur de santé. A ce titre, elle doit être vue comme un investissement et non comme une dépense. Le CESER souligne la nécessité de travailler collectivement à la consolider.

Malgré le maintien du soutien financier aux Maisons des Adolescents, le CESER relève que le désengagement du Conseil régional remet en cause ou stoppe des actions de prévention déjà engagées sur les territoires notamment auprès des jeunes. Il rappelle que les territoires les moins bien dotés sont souvent ceux où les habitants cumulent des fragilités, notamment de santé (cf. Etude CESER : « Pour la cohésion sociale : la prévention, clé de lutte contre les précarités ». Décembre 2022).

Le CESER alerte sur le risque de pertes de chances en santé que pourraient générer l'arrêt de ces programmes et, au-delà, l'aggravation d'un déséquilibre territorial de santé.

[8] Règlement d'intervention voté lors de la Commission permanente du 8 juillet 2016 et modifié par délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 et du 23 septembre 2022.
[9] Règlement d'intervention voté lors de la Commission permanente du 7 juillet 2017 et modifié par délibération du 25 septembre 2020.

Volet « Formations »

Programme S 502 « Déployer des formations sanitaires et sociales de qualité »

E 502 - Déployer des formations sanitaires et sociales de qualité	BP 2024 (BS+DM)	BP 2025	Evolution %
Autorisations de programme (AP)	2 929 000,00 €	**0,00 €**	**-100%**
CPI	9 413 000,00 €	**20 964 300,00 €**	**123%**
Autorisations d'engagement (AE)	58 200 000,00 €	**60 000 000,00 €**	**3%**
CPF	64 765 000,00 €	**54 678 000,00 €**	**-16%**

Concernant le programme Prépa Sanitaire et Social (préalables proposés pour les formations d'aides-soignants et d'accompagnement éducatif et social), le CESER prend note avec intérêt des résultats positifs : 60 % des personnes poursuivent leur formation.

Outre le bilan réalisé, une évaluation serait nécessaire afin de mesurer plus précisément l'impact de ces formations sur la diplomation effective des personnes.

Concernant les capacités d'accueil en formations sanitaires et sociales, le CESER prend note que le nombre de places ouvertes se base sur le nombre de places réellement occupées en 2024. Ce chiffre est donc revu à la baisse par rapport aux capacités d'accueil estimé au BP 2024.

Le CESER salue :

- la création de 65 places pour la formation au métier d'auxiliaire de puériculture,
- l'ouverture de 8 places supplémentaires pour la formation de technicien de l'intervention sociale et familiale,
- l'ouverture de 20 places supplémentaires pour la formation d'éducateur de jeunes enfants.

Le CESER apprécie que ces ouvertures soient déployées sur plusieurs sites en région dans la mesure où ces implantations faciliteront l'accès à ces formations.

Dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales, le Conseil régional impulse une démarche d'orientation des publics vers ces formations, via le Big Bang de l'Emploi et l'Orientibus. Ceci est en cohérence avec le besoin à long terme de la population. Il conviendra donc, dans les années à venir, pour le Conseil régional de réenclencher la dynamique d'ouvertures de places.

Programme S 503 « Financer des apprenants engagés vers l'emploi »

Le CESER note que sur la dotation des bourses en hausse, 7 000 000 € sont attribués aux apprenants des formations sanitaires et sociales.

Volet « Solidarité et Egalité femmes-hommes »

Rapport « Culture, Patrimoine et Vie locale »

Le CESER rappelle l'engagement du Conseil régional auprès des associations dans le cadre de la Stratégie « Egalité, Civisme et Engagement » adoptée en session d'octobre 2022 et mis en œuvre dans le programme S105 « Promouvoir l'égalité, le civisme et l'engagement ».

S105 « Egalité, civisme, engagement »	**BP 2024**	**BP 2025**	**Evolution %**
Autorisations de programme (AP)	586 000,00 €	0,00 €	**-100%**
CPI	679 000,00 €	300 000,00 €	**-56%**
Autorisations d'engagement (AE)	1 395 000,00 €	60 000,00 €	**-96%**
CPF	1 368 000,00 €	660 000,00 €	**-52%**

Le CESER s'alarme :

- des baisses drastiques en autorisations d'engagement et de programme, respectivement de - 96% et -100% inscrites dans le rapport « Culture, Patrimoine et Vie locale »,
- de l'abrogation du règlement d'intervention du fonds « Egalité femmes-hommes » et celui du fonds « Innovation sociale », adoptés lors de la session du Conseil régional de décembre 2022, dispositifs qui soutenaient des projets territoriaux favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragiles, portés par des acteurs associatifs.

S'interrogeant sur la nature conjoncturelle ou structurelle de ce repli en lien avec la volonté d'arrêt de « l'intermédiation » de l'exécutif régional, le CESER déplore vivement la fin de ces politiques volontaristes en matière :

- de lutte contre les violences faites aux femmes, dans le cadre du fond « Egalité femmes-hommes »,
- de soutien à des territoires expérimentant de nouvelles formes de solidarité, notamment en matière de lutte contre la précarité alimentaire et hygiénique, de lutte contre la précarité estudiantine, dans le cadre du fond « Innovation sociale ».

Par ailleurs, alors que le Conseil régional a posé le handicap comme grande cause de son mandat[10], le CESER n'en voit pas la matérialisation dans les politiques actuelles.

Toutes les associations, entrant dans ces dispositifs et travaillant auprès des personnes les plus fragiles, sont des observatrices privilégiées. Elles constatent une dégradation de la situation et une augmentation du nombre de personnes qui sollicitent un accompagnement[11]. Dans ce contexte, et au regard des politiques engagées par le Conseil régional, il est inquiétant et déconcertant, pour le CESER, d'arrêter le soutien à ces actions.

[10] Cf Engagement Handicap adopté par le Conseil régional lors de la session d'octobre 2022.
[11] Cf Etat de la pauvreté en France 2024 : « Prestations sociales : quand la solidarité s'éloigne ». Secours catholique Caritas France : https://www.secours-catholique.org/m-informer/nos-positions/notre-etat-de-la-pauvrete-en-france-2024

Il ne comprend donc ni les coupes budgétaires, ni l'arrêt de ces programmes :

- qui répondent pourtant aux priorités portées par la Région, à savoir l'emploi, la jeunesse et le handicap,
- qui auront un coût économique et social en cascade. En effet, ces économies pour le Conseil régional induiront, sur le long terme, des effets de précarisation des personnes et des coûts supplémentaires notamment sur les politiques d'action sociale infrarégionales et nationales.

Les territoires et les collectivités les plus fragiles seront les plus impactés car ils ne pourront pas se substituer à cette perte financière qui pourrait conduire à la fermeture de services aux ligériens et ligériennes.

Le CESER note que la Région « *s'attachera à poursuivre ses actions afin de promouvoir l'égalité femme/homme au sein de ses politiques par une transversalité renforcée au sein des directions* »[12].

Ceci rejoint le vœu du CESER de voir traduire cette transversalité dans le Rapport régional Egalité femmes-hommes. Le CESER sera attentif aux données qualitatives et quantitatives qui seront fournies dans ce cadre.

Le CESER s'interroge sur l'ingénierie collaborative envisagée par l'Exécutif régional à l'égard des associations.

Enfin, le CESER insiste sur la nécessité de construire un dialogue avec les collectivités infra régionales, ce qui est possible dans le cadre de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

4.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)

Au niveau global et sur le périmètre des commissions sectorielles n°2 et 6 du Conseil régional, le BP 2025 marque un net repli sur les dépenses de fonctionnement ainsi qu'une baisse des dépenses d'investissement par rapport aux crédits inscrits au BP 2024. Les baisses sont plus marquées en pourcentage sur le fonctionnement (AE et CPF) que sur l'investissement (AP et CPI).

Volet Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche.

- **Les autorisations de programme (AP)** de la commission sectorielle régionale n°2 passent de 65 750 000 € (BP 2024) à 55 300 000 € (BP 2025) soit une baisse de près de 16 % en investissement tandis que les **crédits de paiement et d'investissement (CPI)** passent de 75 589 000 € à 73 665 000 €, traduisant une baisse mesurée de 2,5 %.

- **Les autorisations d'engagement (AE)** passent de 52 494 000 € (BP 2024) à 38 434 000 €, soit une baisse significative de 26,7 % témoignant d'une volonté de rigueur budgétaire sur

[12] Extrait du rapport « Culture, Patrimoine et Vie locale » / priorité 4 « Territoires, efficacité et simplicité » (p.12).

les dépenses de fonctionnement. Les **crédits de paiements de fonctionnement (CPF)** passent de 44 109 295 € à 35 687 681 €, soit une baisse de 19 %.

Les baisses en AE et en CPF impactent les structures d'accompagnement en matière de développement économique (réseau consulaire, pôles de compétitivité, technopôles, cluster…) et les dispositifs qu'elles déploient avec le soutien de la Région. **Le CESER regrette que la plupart des rapports ne précisent pas quelles sont les structures et les dispositifs impactés par les baisses de crédits**. Si les auditions avec les vice-présidents ont permis de disposer d'informations à ce sujet, le CESER souligne que ce manque d'information au sein des rapports nuit à la bonne compréhension des arbitrages opérés par l'exécutif régional.

Entreprises, économie et innovation

Dans le cadre de ce BP 2025 et à travers les choix opérés, l'exécutif régional entend s'appuyer de moins en moins sur les structures d'accompagnement qui agissent en interface et privilégier les aides directes aux acteurs économiques. Dans ce contexte, le CESER rappelle l'importance des démarches évaluatives. Il souligne que les dispositifs portés par des structures relais génèrent des effets levier, des économies d'échelle et s'avèrent plus efficients. Le CESER s'interroge donc sur les impacts de ce choix à moyen et long terme.

A titre d'exemple, menée sur quatre ans, la dernière étude d'impact sur le dispositif DINAMIC+ menée par la Banque de France, en lien avec BPI et les CCI, confirme la pertinence et l'efficacité de ce programme d'accélération :

- 600 entreprises accompagnées
- Une croissance 3 fois plus importante pour les entreprises de services ayant suivi DINAMIC+, et 2 fois plus forte pour les entreprises industrielles, par rapport aux entreprises non-accompagnées.
- Sur ces quatre années, les 600 entreprises accompagnées par l'accélérateur DINAMIC+ ont créé près de 2000 emplois et vu leur chiffre d'affaires progresser globalement de 500 M€.

De même, comme il l'avait rappelé dans son avis sur la stratégie régionale de l'ESS (mars 2022), le CESER réitère toute l'importance de ce secteur dans l'économie ligérienne. Il porte des emplois en grande partie non délocalisables et est source d'innovations sociales, sociétales et organisationnelles. Le CESER notait avec satisfaction que la SRESS pointait l'objectif d'articulation des financements et des outils (dont le DLA). La convergence des financements représente un effet levier pour les porteurs de projets.

Le CESER alerte sur les risques possibles de cette logique de « désintermédiation », et plus particulièrement sur :

- Le <u>risque d'enrayement des dynamiques partenariales et industrielles</u>, qui représentent une force de la région. L'écosystème économique régionale est aujourd'hui reconnue pour sa capacité à s'inscrire dans des dynamiques collectives et humaines.
- Le <u>risque d'orientation des aides directes</u> auprès des acteurs économiques les plus importants et les plus solides, alors que le contexte économique dégradé appelle à

porter une attention particulière auprès des acteurs et des territoires les plus petits et les plus fragiles économiquement.

- Le risque d'affaiblissement de l'influence de la Région au sein des comités d'orientation des structures qu'elle ne financera plus ou dont le financement régional sera moindre dès 2025. Ces comités d'orientation sont des espaces pour diffuser les priorités issues des schémas stratégiques (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, Stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente) et assoir le chef de filât régional en matière de développement économique.

Dans cette situation, le CESER encourage la Région à accompagner les structures impactées par son désengagement financier afin qu'elles puissent s'adapter et construire de nouveaux modèles économiques pérennes. Le CESER invite la Région à déployer une offre d'accompagnement complète incluant des conseils stratégiques, l'accès à des dispositifs de transition, et un appui en ingénierie financière pour diversifier les ressources financières.

Enfin et dans le contexte budgétaire contraint, **le CESER appelle à veiller à ce que les aides directes apportées aux acteurs économiques s'inscrivent dans une logique d'impact global** au service des transitions économiques (créations d'activités, mutations des appareils productifs et des organisations…), sociales, écologiques et numériques.

Intelligence artificielle

Le CESER note que plusieurs rapports font mention à l'enjeu de diffusion de l'intelligence artificielle auprès des entreprises des Pays de la Loire. A ce titre, la Région rappelle le soutien apporté pour l'acquisition de solutions numériques immatérielles telles que des progiciels dans le cadre des dispositifs Pays de la Loire Investissement numérique et Pays de la Loire Conseil.

Pour le CESER, avant même l'acquisition de solutions numériques, l'enjeu est d'aider les organisations sur les phases de sensibilisation et d'acculturation qui sont situées en amont, tel que souligné dans la réponse à la saisine régionale « Etat des lieux de l'IA au bénéfice de l'humain en Pays de la Loire ».

Enseignement supérieur et recherche

La Région réaffirme son soutien aux étudiants et chercheurs via plusieurs dispositifs : Envoléo, allocations doctorales cofinancées, « Pulsar » (pour favoriser le démarrage de carrière de jeunes chercheurs), « Etoiles Montantes » (pour développer la trajectoire de jeunes chercheurs). **Le CESER se félicite que ces dispositifs soient préservés, avec des montants identiques par rapport au BP 2024. Pour autant, il souhaiterait que ces dispositifs bénéficient à un plus grand nombre de chercheurs et d'étudiants à l'échelle régionale.**

Le CESER réaffirme son attachement au dialogue sciences-sociétés pour lequel il avait émis un avis en 2023. Il déplore le recentrage du soutien régional sur l'activité événementiel (fête de la science, actions « Jeunes & Sciences », Echosciences Pays de la

Loire…), ce qui pourrait nuire à l'ambition initialement affichée. Il souligne là encore que les dispositifs portés par les structures d'animation de la culture scientifique génèrent des effets levier, des économies d'échelle et préparent l'avenir**. Il veillera à ce que ces actions contribuent à renforcer la place des sciences dans la société, et à attirer en particulier les femmes dans les disciplines scientifiques et techniques.**

Volet agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer

- **Les autorisations de programme (AP)** de la commission sectorielle régionale n°6 passent de 41 428 536 € (BP 2024) à 36 093 250 € (BP 2025) soit une baisse de près de 13 % en investissement tandis que les **crédits de paiement et d'investissement (CPI)** passent de 29 470 000 € à 28 551 604 €, traduisant une baisse mesurée de 3 %.

- **Les autorisations d'engagement (AE)** passent de 8 592 000 € (BP 2024) à 5 191 845 €, soit une baisse significative de 39 % témoignant d'une volonté de rigueur budgétaire sur les dépenses de fonctionnement. Les **crédits de paiements de fonctionnement (CPF)** passent de 8 761 000 € à 6 440 480 €, soit une baisse de 26 %.

Le CESER note que la commission sectorielle n°6 contribue à l'effort d'économies budgétaires, dans un contexte agricole déjà difficile qui impacte de nombreuses exploitations.

Dans ce contexte, la Région a fait le choix de maintenir les dispositifs d'aide directe aux agriculteurs (DJA, PCAE élevage et végétal) tout en réduisant et/ou supprimant certains dispositifs d'accompagnement déployés par des intermédiaires.

Agriculture

- **Future stratégie élevage :** la Région a annoncé le lancement d'une stratégie élevage en 2025. Le CESER a alimenté la réflexion de la Région en mettant en avant les constats et préconisations de l'étude « L'agriculture de demain en Pays de la Loire ». L'élevage occupe une place importante dans l'agriculture ligérienne. Il s'accompagne d'activités variées qu'il convient de conforter : production bovine, avicole, porcine ou encore laitière. **Dans le contexte budgétaire contraint, le CESER sera attentif aux moyens qui seront mobilisés en faveur de cette stratégie.**

- **Futurs appels à projets** : la Région « entend rompre avec la logique de soutien en mode guichet » et la remplace par des appels à projets orientés vers le soutien aux actions collectives, au développement expérimental en agriculture et aux phases d'amorçage. **Le CESER pointe une certaine incohérence entre la logique de « désintermédiation » portée par la Région et son souhait de « soutenir des projets innovants collaboratifs et structurants pour les filières agricoles et le territoire ».** Le CESER appelle la Région à lancer ces appels à projets au plus tôt dans l'année 2025 afin de donner de la visibilité aux acteurs concernés et de ne pas réduire l'innovation aux seuls aspects technologiques.

- **Agriculture biologique :** dans le contexte de crise du bio et de réduction des financements, **le CESER rappelle son attachement à accompagner les pratiques agroécologiques comme il le préconise dans son étude « L'agriculture de demain en Pays de la Loire »**. Dans cette étude, le CESER souligne que l'agroécologie représente une opportunité pour l'avenir de l'agriculture française et ligérienne. Elle repose sur une conception des systèmes de production à partir des fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement et en préservant les ressources naturelles.

- **Foncier agricole** : La Region précise qu'elle « soutiendra les initiatives collectives des acteurs agricoles et territoriaux pour une meilleure gestion du foncier et du bâti agricole, adaptée selon les enjeux des territoires ». Le partenariat établi avec la SAFER en 2017 pour le financement d'un portage temporaire de foncier et de bâti au profit de projet d'installation est prolongé. **Le CESER se félicite du maintien de cette action sur le foncier agricole, enjeu qu'il avait également pointé dans l'étude « L'agriculture de demain en Pays de la Loire ».**

4.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)

La Région annonce concernant les mobilités 24,7 M€ d'économie sur les CPF par rapport à un tendanciel que le CESER n'a pas pu reconstituer, ce qui ferait des mobilités le principal poste contributeur en valeur absolue. Les dépenses de la ligne « assurer la transition énergétique » sont également concernées.

Comparaison des montants BP à BP :

Mobilités	BP 2024	BP 2025	Différence en montant	%
Autorisations Pluriannuelles (AP/AE)	773 964 589 €	773 515 446 €	- 449 143 €	-0,06 %
Crédits de paiement	557 693 420 €	545 359 221 €	-12 334 199 €	-2,21 %

Transition énergétique	BP 2024	BP 2025	Différence en montant	%
Autorisations Pluriannuelles (AP/AE)	11 998 000 €	1 051 000 €	-10 947 000 €	-91,24 %
Crédits de Paiement	14 300 000 €	10 262 052 €	-4 037 948 €	-28,24 %

Infrastructures Numériques	BP 2024	BP 2025	Différence en montant	%
Autorisations Pluriannuelles (AP/AE)	1 674 000 €	1 310 000 €	-364 000 €	-21,74 %
Crédits de paiement	6 689 682 €	6 310 000 €	-379 682 €	-5,68 %

Grand Port Maritime	BP 2024	BP 2025	Différence en montant	%
Autorisations pluriannuelles (AP/AE)	3 000 000 €	26 834 500 €	23 834 500 €	794,48 %
Crédits de paiement	3 101 000 €	2 878 925 €	- 222 075 €	-7,16 %

Parmi les mesures annoncées par la Région figurent :

- Le gel du déploiement du TAD en Vendée, Sarthe et Loire-Atlantique. Les services actuels resteront toutefois assurés. La Région souhaite revoir le règlement du TAD. Il s'apparente en effet actuellement, la majeure partie du temps, à un transport individuel, ce qui augmente foncièrement son coût (3 M€ annuel pour 500 voyages par jour). La Région annonce qu'elle reprendra ultérieurement le déploiement afin que l'ensemble du territoire soit couvert. **Tout en comprenant la nécessité de revoir le fonctionnement du dispositif, le CESER regrette cet arrêt temporaire du déploiement du TAD. Il s'agit bien de favoriser l'accès de tous les Ligériens à une offre de transport en fonction des réalités de leur territoire.**
- La fin du soutien au covoiturage : la Région avait déjà indiqué par le passé qu'il s'agissait d'impulser un changement de pratique mais que ce dispositif n'avait pas vocation à durer dans le temps. De plus, d'autres acteurs privés entrent dans la démarche de covoiturage de courte durée. **Le CESER suivra avec attention l'évolution de la pratique du covoiturage dans les mois et années à venir.**
- La diminution des soutiens financiers au développement des itinéraires cyclables de rabattement vers les PEM, l'abrogation des subventions pour l'achat d'un vélo pliant ou électrique pour les abonnées du réseau Aléop, le gel des AMI de locations de vélos de courte durée en gare, le gel des candidatures pour le déploiement de maisons de la mobilité… **Tout en comprenant la nécessaire vigilance sur la bonne gestion de l'argent public, le CESER s'interroge sur ces décisions concernant des dispositifs qui favorisent le transfert modal et qui peuvent contribuer à diminuer les conflits liés à l'utilisation du vélo dans les trains. Ces conflits d'usage sont en effet régulièrement signalés dans les comités de ligne.** Par ailleurs, au-delà des aspects budgétaires, le CESER suivra avec attention les mesures prises en matière de réservation obligatoire pour l'emport des vélos dans les TER, notamment l'hypothèse d'étendre cette obligation pour les abonnés.
- L'abrogation de plusieurs dispositifs de soutien à la transition énergétique : Aides Régionales aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP), soutien à la rénovation des bâtiments, soutien au déploiement des énergies renouvelables, avec la décision de ne pas donner suite à plusieurs appels à projets. **Le CESER regrette ces**

décisions dont les conséquences devront être évaluées. Par ailleurs, il souligne que l'abandon des AREEP concernera des propriétaires en situation précaire. Enfin, plusieurs associations citoyennes ou professionnelles qui œuvrent pour la transition énergétique voient leur soutien diminuer très fortement. La Région souhaite dans ce domaine diminuer l'intermédiation. **Le CESER souligne les risques que ces soutiens en diminution aux acteurs de l'animation en matière énergétique font peser sur l'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les habitants et les entreprises.**

Par ailleurs, la Région annonce une augmentation des tarifs de l'ensemble des transports de compétence régionale. Ainsi, le tarif pour les occasionnels augmentera de 10%, soit largement plus que l'inflation. Selon la Région, les tarifs restent néanmoins attractifs par rapport à la voiture. Le CESER souligne que le taux de couverture du financement du TER par le voyageur est passé en quelques années de 30 à 38%. **Il s'interroge sur le taux plafond visé à terme par la Région ainsi que sur les conséquences sociales de ces augmentations. Il suivra avec attention l'évolution de la fréquentation des transports régionaux. Le CESER appelle la Région à faire mieux connaître ses offres à bas coût, notamment la carte Mobi, le forfait Multi ou la carte Mezzo.**

Enfin, dans le contexte budgétaire contraint de l'État et de la Région, le CESER suivra avec attention la déclinaison des projets prévus dans le cadre du CPER.

Structurer le territoire par une offre ferroviaire adaptée

Le CESER salue l'augmentation de l'offre sur les deux lignes de tram train Nantes – Clisson et Nantes – Châteaubriant.

La Région rappelle son ambition sur l'étoile mancelle. **Le CESER salue la volonté d'acquérir du nouveau matériel et de prévoir sa maintenance. Toutefois, au vu des délais de livraison de la trentaine de rames prévues, il souligne la nécessité de ne pas retarder la mise en œuvre des décisions régionales. La livraison est prévue pour 2032, ce qui aura pour effet de retarder la finalisation de la Stratégie Régionale des Mobilités (SRM) annoncée initialement pour 2030.** La Région souhaite également créer une Société Publique Locale (SPL) pour l'achat du futur matériel, impliquant les régions voisines. **Le CESER salue cette volonté de coopération interrégionale.**

Enfin, le CESER salue l'apparition d'une classe unique dans les TER permettant à terme d'augmenter les capacités du matériel. La reconfiguration des rames devra également veiller à favoriser l'accès des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la Région en modernisant les infrastructures

La Région prévoit de mettre en place une aide à la création et à la modernisation d'installations terminales embranchées et apporte, lors de cette session, son soutien à deux entreprises du territoire. **Pour le CESER, ces dernières ont vocation à servir d'exemples pour le recours au fret ferroviaire. Il salue cette opération qui participe au transfert modal du transport**

de marchandises. Il souligne l'intérêt de réactiver les ITE existantes dans une optique de sobriété foncière.

Par ailleurs, une nouvelle halte va être créée à Soullans sur la ligne TER Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Sa création est justifiée principalement par la nécessité d'avoir une aire de croisement pour densifier le trafic sur cette ligne à voie unique.

Enfin, **le CESER salue l'engagement de la Région pour sauvegarder à court terme la ligne La Roche-sur-Yon – Thouars. Il rappelle son souhait de voir les financements confirmés pour un maintien de la ligne au-delà des cinq années à venir.**

Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables

La Région souhaite développer une plateforme numérique unique des mobilités permettant à terme l'information des voyageurs et la vente de titres de transport de compétences régionale et infrarégionale. L'outil devrait donc permettre l'acquisition sur un même site de l'ensemble des titres pour un trajet de bout en bout à condition qu'il soit interne à la région. Cette limite est liée à la régionalisation des TER. Par ailleurs, SNCF Connect ne répond pas totalement aux attentes du public et de la Région (double achat pour l'utilisation du vélo dans le TER, absence d'indication du forfait Multi lors de l'achat de titres pour plusieurs voyageurs…).

La Région considère qu'en assurant la distribution des titres, et en reprenant la main sur la donnée, elle fera des économies sur la contribution versée à la SNCF. Elle souhaite ainsi assurer pleinement sa compétence d'AOM au plan régional. **A ce stade, le CESER prend acte de cette volonté et souligne la nécessité de maintenir et améliorer les canaux de distribution existants, numériques et physiques, y compris durant la transition entre les canaux actuels et futurs. Il rappelle son attachement à aller vers le titre unique de transport pour faciliter la complémentarité des modes de déplacement, comme il l'a indiqué dans son étude sur les mobilités votée en décembre 2023. Les coûts et bénéfices de cette opération devront être évalués.**

Déployer des services de transport en proximité

Le CESER s'est exprimé sur ce rapport en introduction.

Assurer la transition énergétique : vers la neutralité carbone et une région à énergie positive

Le CESER s'est exprimé sur ce rapport en introduction. Il souligne son inquiétude par rapport à la pérennisation du soutien de l'Etat en matière de transition énergétique, dans l'attente du vote du prochain PLF.

Favoriser l'accès au numérique sur le territoire

Le CESER salue le soutien de la Région au déploiement de la fibre sur le territoire. Il note que les zones d'initiatives privées (zones urbaines) sont légèrement moins bien couvertes que les zones d'interventions publiques. En Loire-Atlantique, plus de 10% des logements restaient à desservir au 30 juin 2024.

Il rappelle, comme cela a été souligné dans son étude « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes : Un enjeu partagé », volume 2, votée en décembre 2023, et rappelé lors du

colloque de valorisation de cette étude qu'il a organisé le 27 novembre dernier, que l'exigence légitime du déploiement rapide de la fibre, en particulier par voie aérienne, ne doit pas se faire au détriment des haies. Il souhaite donc, malgré le coût supérieur, privilégier l'enfouissement des lignes, permettant une meilleure solidité du réseau.

Il rappelle également son vœu de juin 2024 dans lequel il soulignait la nécessité de déployer la fibre avant la suppression totale du cuivre.

Développer le système portuaire

Le CESER salue l'implication de la Région dans le développement et la réorientation des activités du GPM, et en particulier concernant les études liées au projet Éole, qu'il soutient.

4.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4)

Le CESER prend acte du choix de réduire les dépenses consacrées à la transition écologique et énergétique dans un contexte budgétaire contraint et incertain.
Il note la volonté de l'exécutif régional de recentrer les interventions de la Région sur ses compétences « prioritaires » et de conforter son rôle d'impulsion sur les politiques où elle est cheffe de file.

Cependant :

- **Le CESER déplore que ces choix aient été faits** dans l'urgence, **sans prendre le temps d'en mesurer les impacts, sans mesure évaluative en amont, et sans cohérence avec les orientations prises préalablement** et les ambitions initiales du défi écologique.

  Il relève une **remise en cause unilatérale** des modèles de financement, qui n'associe pas les collectivités partenaires et l'ensemble des acteurs publics et privés des politiques publiques régionales.

  Les enjeux environnementaux et climatiques sont plus que jamais cruciaux pour l'avenir du territoire et de la population ligérienne.

  Le CESER alerte sur les conséquences en cascade des choix budgétaires qui sont faits avec des impacts **à court terme** (sur les acteurs qui voient leurs soutiens financiers diminuer ou disparaître) **et ceux à moyen et long termes** (acteurs impactés par ricochet, inquiétude des acteurs avec des conséquences sur l'investissement en région).

- Le CESER insiste sur la **nécessaire complémentarité entre les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour la réussite des politiques publiques de la transition écologique**. Sans actions d'impulsion en amont et d'animation en aval, certains outils ou équipements financés par la Région pourraient voir leur utilité et leur efficacité fortement réduite.

- **Le CESER s'interroge** sur les conséquences des réductions budgétaires sur **l'atteinte des objectifs des plans et schémas pilotés par la Région** (SRADDET, plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), Plan régional en faveur de l'économie circulaire, Stratégie régionale sur la biodiversité, Plans d'actions sur l'eau). Compte tenu des choix qu'elle fait aujourd'hui, **la Région devra envisager une**

révision de ses plans et schémas tant du point de vue des objectifs que de la méthode pour les atteindre, avec inévitablement moins d'ambition, ce que nous regrettons.

Si la Région ne dispose que d'une partie parfois réduite des leviers financiers nécessaires, comme c'est le cas sur les déchets et l'économie circulaire, son désengagement financier **risque d'enrayer une dynamique de long terme dont elle est la garante. Ainsi, le rôle d'impulsion qu'elle revendique doit être accompagné de moyens réels** pour accompagner les initiatives de terrain et encourager les dynamiques collectives.

- Le CESER suggère à la Région de **prendre des dispositions pour accompagner les désengagements financiers qu'elle a unilatéralement décidés**. Cela consisterait à assurer la bonne coordination entre partenaires financiers, à aller chercher des financements privés en complémentarité des financements publics au moyen de dispositifs d'ingénierie financière, ou encore à aider à l'identification, lorsque cela est possible, de nouveaux modèles économiques.

- **Le CESER regrette la remise en cause** par l'exécutif régional d'une **logique de fonctionnement s'appuyant**, pour la mise en œuvre de ses politiques publiques, **sur des intermédiaires, acteurs ou réseaux d'acteurs**.
  Cette évolution **fragilise les dynamiques partenariales** sur le territoire régional et **risque d'accentuer certaines fractures territoriales**, ce qui va à l'encontre des intentions affichées par l'exécutif régional.

- **Le CESER s'interroge** par ailleurs sur la **capacité de la Région à porter directement les projets** au moment où elle réduit fortement ses dépenses de fonctionnement et réduit ses effectifs.

Le délai auquel le CESER a été contraint pour produire cet avis ne lui a pas permis d'être exhaustif dans les remarques formulées ci-après sur les objectifs et les moyens financiers liés à la transition écologique et au développement territorial.

A la lecture des rapports et malgré les précisions apportées par les services de la Région, le CESER n'a pas été en mesure de cerner précisément dans quelles proportions les différents dispositifs étaient impactés par les baisses d'enveloppes, notamment en fonctionnement.

Priorité 3 : Promouvoir une écologie positive

- **T 100 : Préserver la biodiversité et gérer durablement le littoral**

	BP 2024	**BP 2025**	**Evolution BP 2025 / BP 2024**
AP	5 155 000 €	2 072 000 €	- 59,8%
CPI	3 560 000 €	3 425 880 €	- 3,8%
AE	3 778 000 €	3 922 000 €	+ 3,8%
CPF	4 420 000 €	4 332 770 €	- 2%

La ligne budgétaire T100 fait l'objet d'une diminution de ses autorisations de programmes (investissement) d'un peu plus de 3 M€. Les moyens consacrés au fonctionnement restent stables dans leur ensemble.

Au regard des informations dont le CESER dispose, la diminution des autorisations de programme est liée à l'arrêt des Contrats Nature et du financement par les fonds régionaux des projets en lien avec la gestion durable du littoral (la Région continuant à gérer les fonds européens FEDER dans ce domaine), ainsi qu'à une optimisation des plans d'actions des structures porteuses de la gestion des sites labellisés RNR et PNR, à l'arrêt du dispositif 1 naissance 1 arbre, à la non prolongation des MAEC forfaitaires (de manière cohérente avec le déroulé de la maquette 2023-2027 du FEADER), au non engagement de l'appel à projet Libre évolution et à la diminution de l'enveloppe Liger Bocage, elle-même compensée par le lancement du projet européen Life Biodiv France identifié au plan haie.

La nouvelle Stratégie régionale pour la Biodiversité 2024 - 2030 souligne l'importance de la préservation de la biodiversité pour la transition écologique.

La Région avait fait le choix d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de restauration de la biodiversité et d'adaptation des territoires au changement climatique.

L'exécutif régional souhaite aujourd'hui de ne plus accompagner le déploiement de nouveaux Contrats Nature, au-delà des 10 contrats déjà signés bien que le territoire régional soit très partiellement couvert et que ces démarches territoriales aient montré une réelle plus-value.

Le CESER pointe le risque d'un arrêt ou d'une réduction des démarches menées par les collectivités, ainsi que le déséquilibre d'engagement entre les territoires.

Enfin, **l'arrêt du soutien régional aux Contrats Nature induit une diminution des demandes faites auprès des acteurs de la biodiversité** (par ailleurs soutenus par la Région), pour des actions d'animation pourtant indispensables sur le territoire régional.

Concernant le littoral, le CESER et l'association des CESER de l'Atlantique, considérant les enjeux littoraux de notre territoire et la nécessaire solidarité avec les territoires concernés, affirment que la gestion durable du littoral doit rester une priorité.

Bien que la Région affirme l'enjeu de prévention des risques et la gestion raisonnée du trait de côte dans son Ambition régionale Mer et Littoral, elle ne soutiendra pas en 2025 les actions en lien avec la gestion durable du littoral, lesquelles consistent majoritairement en des études de risques et de restauration et rehausse de digues.

Ce désengagement financier de la Région est un signal négatif et fait peser des risques pour la concrétisation des projets.

La Région doit s'impliquer dans des stratégies de long terme d'adaptation et de prévention face aux risques littoraux. Le manque d'investissements aujourd'hui va générer des coûts considérables à l'avenir en cas d'évènements extrêmes dont la fréquence risque de s'accroître.

- **T 102 : Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire**

	BP 2024	**BP 2025**	**Evolution BP 2025 / BP 2024**
AP	20 500 000 €	13 660 000 €	- 33,4 %
CPI	8 530 000 €	9 082 217 €	+ 6,5 %
AE	1 270 000 €	250 336 €	- 80,3 %
CPF	1 200 000 €	869 336 €	- 27,6 %

Au regard des informations dont le CESER dispose, le budget de la ligne T102 est fortement impacté par le Contrat Loire et ses Annexes, projet dont les autorisations diminuent logiquement au regard de son avancement après un pic d'engagement exceptionnel en 2024.

Dans une moindre mesure, les AAP économies d'eau dans les collectivités et l'AMI territoires d'expérimentation captage, liés au plan Eau, ne seront pas lancés en 2025. Enfin, les actions liées aux captages prioritaires sont intégrées dans les CT Eau, dont les engagements et paiements sont liés à des contrats pluriannuels, ce qui explique les variations entre les budgets primitifs 2024 et 2025.

Le CESER rappelle que seulement 11% des masses d'eau des Pays de la Loire sont en bon état écologique.

Cette politique de reconquête de la ressource en eau des bassins versants et de la Loire fait l'objet d'une diminution conséquente en investissement (-33,4% pour les autorisations de programme) et surtout en fonctionnement avec des autorisations d'engagement en diminution de 80,3% par rapport au BP 2024.

Si l'ambition régionale sur la question de la ressource en eau est confirmée, le CESER note le souhait de l'exécutif régional de concentrer les aides sur la réalisation d'études et de travaux et de réduire le soutien aux actions d'animation. Cela concerne notamment les Contrats territoriaux Eau (CT Eau) dans lesquels les actions liées aux captages prioritaires vont être intégrées sans augmentation de financements régionaux. Cela concerne également les actions sur la Loire.

Le CESER pointe le risque d'une perte d'efficience de l'ensemble de la démarche. La diminution de la ressource en eau nécessite un besoin d'animation accru pour organiser au mieux le partage de l'eau entre les différents usages et acteurs.

Sur le plan géographique, le choix de la Région de concentrer son soutien « sur des territoires clés », pourrait affaiblir et remettre en cause la **prise en compte des enjeux de cycle de l'eau à l'échelle des bassins versants.**

- **T104 - Contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau via le LIFE REVERS'eau**

	BP 2024	**BP 2025**	**Evolution BP 2025 / BP 2024**
AP	1 942 000 €	700 000 €	- 64%
CPI	370 000 €	482 687 €	+ 30,5%
AE	1 333 000 €	300 000 €	- 77,5%
CPF	500 000 €	300 000 €	- 40%

Malgré les propos rassurants des élus en charge du dossier, le **CESER continuera à être vigilant sur la bonne réalisation des actions contenues dans ce programme européen dont les enjeux continuent d'être d'actualité** compte tenu du mauvais état écologique des masses d'eau en Pays de la Loire.

- **T 103 : Accélérer l'économie circulaire et la valorisation des déchets**

	BP 2024	**BP 2025**	**Evolution BP 2025 / BP 2024**
AP	1 820 000 €	-	- 100%
CPI	1 040 000 €	789 402 €	- 24,1%
AE	1 200 000 €	85 000 €	- 92,9%
CPF	1 100 000 €	503 075 €	- 54,3%

Le CESER déplore le désengagement financier de la Région (fin des autorisations de programme et diminution des autorisations d'engagement de 92,9%).

Il alerte sur l'impact de ce désengagement sur l'**atteinte des objectifs du PRPGD**.

Il prend acte du souhait de l'exécutif régional d'arrêter le soutien aux équipements structurants au motif de la faible valeur ajoutée de son accompagnement financier.

Le CESER recommande à la Région de **continuer à accompagner des actions de prévention et de réduction des déchets**, pour laquelle la Région doit jouer un rôle d'impulsion, **conformément aux lois NOTRe et AGEC** qui lui confient une compétence de planification de la politique de prévention et de gestion des déchets.

Concernant l'économie circulaire, la **pause des actions en 2025**, décidée unilatéralement par la Région afin de réaliser un bilan (certes nécessaire) de cette politique, **risque de stopper la dynamique collective** engagée par la Région au travers de son animation et avec l'appel à projets tripartite avec la DREAL et l'ADEME.

Dans le contexte économique actuel, le CESER appelle l'exécutif régional à **reconsidérer sa décision de supprimer les autorisations de programme dédiées à l'économie circulaire**. Ces actions, dont les retombées bénéficient largement aux entreprises du territoire, **constituent des leviers essentiels pour accompagner les transitions écologique et économique**. Elles permettent de réduire notre dépendance aux matières premières, d'identifier de nouvelles ressources, de créer des emplois locaux non délocalisables et de stimuler l'innovation dans les filières stratégiques. Face à ces enjeux, **il est impératif de**

maintenir le soutien aux dynamiques collectives et aux réseaux qui les accompagnent (Comité 21, chambres consulaires, CRESS, …).

Priorité n° 4 : Agir en proximité, pour un développement équilibré de nos territoires

- **S 200 : S'assurer d'un développement équilibré des territoires**

	BP 2024	**BP 2025**	**Evolution BP 2025 / BP 2024**
AP	61 259 000 €	27 483 500 €	- 55,1%
CPI	37 320 000 €	31 950 000 €	- 14,4%
AE	563 500 €	205 000 €	- 63,6%
CPF	780 000 €	406 509 €	- 47,9%

Le CESER prend acte du souhait de la Région de maintenir sa politique contractuelle en direction des EPCI et le soutien aux investissements en faveur des collectivités partenaires.

En l'absence de bilan et d'éléments d'évaluation, il déplore l'arrêt du Fonds de revitalisation des centres villes en Pays de la Loire et du Fonds de soutien à l'investissement communal.

Comme la Région l'a indiqué dans son rapport « Pour une ruralité forte » présenté lors de la session régionale du 28 mars 2024, **il y a un « risque de voir le centre de gravité de la région basculer vers l'ouest et marginaliser les espaces ruraux et les villes petites et moyennes »**. Ces dispositifs **s'inscrivaient pleinement dans l'objectif du SRADDET** « Conforter un maillage fin et équilibré de polarités sur l'ensemble du territoire pour résorber la fracture territoriale ». Pour le CESER, **les contrats territoires – Région ne répondent pas complètement aux besoins de ces centralités et communes rurales et la Région doit conserver un rôle d'impulsion dans ce domaine.**

Le CESER a souligné à plusieurs reprises **l'importance que l'ensemble des territoires ligériens dispose d'une capacité d'ingénierie solide**. Il s'interroge sur la **capacité de la Région à répondre de façon efficiente aux besoins d'ingénierie des territoires**, notamment les plus fragiles, avec la seule mobilisation de ses ressources internes et avec un budget en forte baisse (autorisations d'engagement de la ligne S200 qui passent de 563 000 à 205 000€). **Le CESER insiste là aussi sur le risque d'accentuation des fractures territoriales.**

Le CESER renouvelle son souhait d'une révision du SRADDET fixant une trajectoire régionale en matière de sobriété foncière. Cette révision permettra aux territoires d'engager ou de poursuivre plus efficacement leurs travaux sur les SCOT et des PLU(I) afin de répondre aux exigences de la loi climat et résilience du 22 août 2021, laquelle a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'ENAF dans les dix prochaines années (2021-2031).

4.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5)

Commission sectorielle n°3 – Jeunesse, formation, emploi, lycées et orientation

Pour ce Budget primitif 2025, la Région réaffirme « **l'avenir de la jeunesse** » comme étant l'une de ses trois priorités. Le CESER remarque que cette priorité **se recentre sur les seuls lycées**, pour lesquels il note des montants conséquents. Cependant **certains jeunes pourraient pâtir lourdement de certaines baisses ou suppressions budgétaires**. Il préconise de **veiller à ce que les politiques régionales**, au-delà des compétences obligatoires, **s'adressent aussi particulièrement aux jeunes qui en ont le plus besoin**.

Le CESER observe dans ce BP un principe de **désintermédiation**, qui se traduit par la volonté assumée de mettre en œuvre les politiques publiques régionales en grande partie par le biais d'actions dirigées en propre par le Conseil régional. Le CESER rappelle que le territoire des Pays de la Loire se caractérise depuis longtemps par un **dynamisme de ses corps intermédiaires** et **une tradition ancrée de travail collectif en réseau qui a fait ses preuves**, et que le Conseil régional lui-même salue régulièrement. La tendance qu'il observe dans ce BP lui fait craindre pour les années à venir un **détricotage de ce travail en réseau au plus près des territoires,** qui constitue à la fois un fondement de l'animation et de l'expertise territoriales de proximité et **un filet de sécurité pour de nombreux Ligériens**. Le CESER appelle à **une concertation accrue** autour des conséquences de ce BP d'une part, et d'autre part autour des choix qui seront faits au cours de l'année 2025 et des années suivantes, concertation à organiser avec les organismes acteurs de longue date des différentes politiques publiques et corps intermédiaires de la société civile.

Formation professionnelle

Le CESER observe dans ce BP un recentrage de la politique régionale de formation professionnelle essentiellement sur la situation des demandeurs d'emploi. Il interroge les impacts socio-économiques de ce recentrage.

E500 - Accéder à la formation et à l'emploi par des outils performants

Le budget qui sera affecté au Groupement d'intérêt public Carif-Oref (Centre animation ressources d'information sur la formation - Observatoire régional emploi formation), s'il n'est pas précisé, ne devrait pas connaître de baisse sensible en 2025. L'exécutif régional a indiqué avoir l'intention de réinterroger ses missions. Le CESER rappelle son attachement et son soutien aux actions menées avec expertise et efficacité par le Carif-Oref, organisme structurant des politiques de la formation, de l'orientation et de l'emploi.

Par ailleurs, quatre nouveaux contrats d'objectifs sectoriels emploi-formation-orientation seront proposés à la signature en 2025 : « Mobilités », « Commerce », « Inter-Industrie » et « Agriculture-agroalimentaire-pêche-paysage ». Le CESER souligne l'intérêt de cette démarche de croisement filières/territoires.

E501 - Former des professionnels pour un retour rapide à l'emploi

L'exécutif régional **recentre son action de formation sur les demandeurs d'emploi**, et organise un **rapprochement des dispositifs « 1 emploi = 1 formation » et PREPA Clés (formations préparatoires)**. Il s'agit de lier fortement, pour des demandeurs d'emploi souvent très éloignés de l'emploi, l'entrée dans le dispositif 1 emploi = 1 formation à l'intégration et la validation de compétences de base (lecture, mathématiques, numérique).

Par ailleurs, **40% de l'offre de formation** sera désormais *« commandée sur la base des besoins récurrents et connus, mais **sans intention d'embauche formalisée**. »*. La proportion était précédemment de 20%. Ce **desserrement du conditionnement de l'offre de formation à une intention d'embauche** s'explique par une prudence quant à la conjoncture économique qui s'annonce. Le CESER souligne positivement ce choix.

Les dispositifs « **Aide au contrat de professionnalisation** », « Parcours TPME » et « **Parcours emploi Tutorat & Formation** » sont **arrêtés brutalement.**

La politique **d'abondement de comptes personnels de formation** ciblera **exclusivement** les demandeurs d'emplois, sur des formations certifiantes préparant à l'exercice de **métiers en tension et/ou en lien avec la transition écologique**.

Sur ces deux derniers points, le CESER s'interroge sur la problématique du vieillissement de la population et de **l'emploi des seniors** dans les dispositifs présentés, et rappelle que c'est une priorité de la SREFOP (Stratégie régionale emploi formation professionnelle) 2023-2028. Cette problématique était jusqu'ici explicitement présente avec la majoration de l'aide du Parcours emploi tutorat et l'abondement au CPF.

Apprentissage

J100 - Soutenir l'apprentissage

Ce programme prévoit :

- en fonctionnement, la majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage financée par les OPCO sous l'égide de France Compétences (en baisse)
- en investissement, des aides aux travaux et équipements des CFA, également financées par France Compétences (stable).

La **baisse observée en fonctionnement** s'explique par la **décision de l'Etat**, en mai 2024, de réduire de 36% la ressource allouée aux Régions dédiée au fonctionnement des CFA.

Par ailleurs, au vu du bilan 2023 du Schéma des formations sanitaires et sociales, le CESER constate l'importance du chemin de l'apprentissage dans ces formations.

Lycées, orientation et jeunesses

A l'analyse des différents programmes, le CESER note que la priorité réaffirmée en direction de la jeunesse prend essentiellement la forme d'un **soutien aux lycées**, pour lesquels il souligne d'ailleurs positivement un fonctionnement global augmenté et une **nette accélération des investissements**.

Il exprime en revanche des **inquiétudes pour les jeunes en risque ou en décrochage scolaire** effectif (arrêt des subventions aux Missions locales, au CRIJ, aux Cordées de la réussite…) **et en situation de précarité** (par exemple, arrêt du soutien à l'URAJH qui œuvre pour l'habitat des jeunes).

Le CESER alerte également sur les **répercussions graves** des baisses ou arrêts de subventions régionales (médiation culturelle, sport, sensibilisation à la vie affective et sexuelle, sensibilisation aux enjeux européens, etc.) **sur la construction des jeunes, surtout ceux pour qui l'accès à la culture et au sport se fait majoritairement par le biais des associations** qui interviennent dans les lycées ou les structures. Le CESER estime que ces répercussions

auront **un effet cumulatif et des impacts négatifs non seulement sociaux mais aussi économiques**.

Le CESER réaffirme l'importance pour la politique régionale jeunesses de **s'adresser aux jeunes dans leur diversité et dans la diversité de leurs besoins.**

J200 - Garantir un fonctionnement performant des lycées publics

Le CESER observe que, dans un contexte budgétaire contraint, la dotation annuelle des crédits de fonctionnements (**DACF**) **augmente de 6 %** par rapport à 2024 pour atteindre 41M€.

Il comprend que le reliquat de l'AE non affecté (2,3M€) permettra de procéder en cours d'exercice à l'attribution de **dotations complémentaires** aux établissements (notamment pour faire face aux dépenses d'énergie ou aux faibles réserves).

Sur les marchés d'Exploitation Maintenance Performanciels et Services Associés (MEMPSA), le CESER porte un regard positif sur la méthode (groupement de commande) dont il espère des résultats positifs pour 2026.

J201 - Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité

L'enveloppe dédiée aux ouvertures de nouvelles formations professionnelles sous statut scolaire initial est en hausse (de 200 000 à 700 000€).

Concernant le numérique, l'investissement est stable et le fonctionnement en augmentation.

La Région poursuit la mise à niveau des **infrastructures** (PC fixes, couverture wifi…) avec 5,9M€ en investissement et 3,3M€ en fonctionnement.

Le **dispositif d'équipement numérique individuel des lycéens MonOrdiAuLycée** se poursuit en 2025 (5e année du dispositif) avec un **budget total de 29,8M€** (équipements, public et privé, et accompagnement à l'usage).

Le CESER, suite à la demande qu'il avait adressée en janvier 2024 et réitérée en octobre 2024 à l'exécutif régional, a reçu le retour d'expérience issu de l'enquête menée au printemps 2024 auprès des lycéens sur le dispositif d'équipement numérique individuel MonOrdiAuLycée, et eu l'opportunité d'en échanger avec la Région.

La Région a mené au printemps 2024, sur ce dispositif, une enquête qui a recueilli 23 000 réponses de lycéens soit 19% des élèves concernés, et 48% de taux de réponse de la part des établissements (l'enquête a été adressée aux chefs d'établissements).

Le CESER insiste sur l'importance d'une **démarche évaluative continue** et attentive du dispositif et des usages, dans le but d'améliorer, voire de rationaliser cette politique publique, mais aussi afin de concevoir au plus juste l'accompagnement aux usages numériques inscrit en J203 (2,7M€ d'autorisation d'engagement).

Il remarque que, pour des raisons pratiques et juridiques, les parents ont été peu associés à cette enquête. Il préconise pour la prochaine enquête **d'associer les enseignants et les fédérations de parents d'élèves**. En effet, ce projet impacte la vie des enfants à l'école et à la maison. Par ailleurs cela pourrait permettre d'améliorer le taux de réponse.

J202 - Contribuer à la réussite des élèves des établissements privés

En 2025, les contributions forfaitaires obligatoires aux établissements privés sont légèrement revues à la baisse en raison de la diminution des effectifs.

Les subventions aux têtes de réseau sont divisées par deux par rapport à 2024 (103 000€ au lieu de 206 000€).

La dotation en investissement est quant à elle en légère augmentation (de 29 590 000€ à 29 940 000€), et les autres dispositifs sont maintenus à l'identique.

J203 - Accompagner les élèves dans la réussite de leur parcours scolaire

Sur ce programme dédié à l'accompagnement social et éducatif, les crédits de paiement sont en légère diminution, mais on note surtout une baisse conséquente des autorisations d'engagement (en diminution de 3M€ sur le volet accompagnement social et de 1,5M sur le volet éducatif).

Accompagnement social

Le financement des **ressources pédagogiques** est maintenu à l'identique sur les crédits de paiement (500 000€) et la dotation de crédits d'équipement professionnel est en légère augmentation à 2,7M€.

Le CESER note une baisse du **fonds social lycéen régional** (de 10% par rapport au BP 2024).

Les **aides aux élèves aux besoins spécifiques** (APADHE) via le soutien à l'ARPEP (Association régionale des pupilles de l'enseignement public) passent de 50 000 à 40 000€ en investissement, tandis que le fonctionnement reste stable à 54 000€. Le CESER, qui a auditionné l'ARPEP dans le cadre de son étude « Je ne décroche pas, je me construis ! » sur le décrochage scolaire, et entendu sa difficulté à faire face à tous les besoins des familles, souligne l'importance du maintien du soutien au fonctionnement de cette association.

L'expérimentation sur la **tenue unique des lycéens** apparaît dans ce programme avec 60 000€ d'AE et de crédits de paiement de fonctionnement pour un seul établissement et 130 élèves (lycée maritime Jacques Cassard).

Accompagnement éducatif

Les **actions éducatives,** sur appel à projets, sont en légère baisse par rapport au BP 2024 (de 1M€ à 829 000 €), et les **crédits éducatifs d'autonomie en nette baisse** (de 3M€ à 1,7M€ d'AE et de crédits de paiement de fonctionnement). Le CESER regrette tout particulièrement la baisse des crédits éducatifs d'autonomie, qui permettent aux établissements de mener les actions de leur choix au service de leur projet d'établissement, en répondant à la spécificité de leurs publics et dans le respect du principe de l'autonomie pédagogique. La forte réduction de la dotation aux crédits d'autonomie induit une augmentation de la part relative des dispositifs éducatifs portés par la Région dans l'offre globale des actions éducatives qu'elle propose. Le CESER regrette la modification de ces équilibres.

Le CESER rappelle que monter des projets éducatifs divers au sein des établissements permet de mélanger les publics dans une dynamique d'éducation entre pairs, ce qui participe de la **construction du vivre ensemble et du faire société**. Il est fondamental de faciliter les démarches pour les établissements afin de les encourager à les mettre en œuvre. Ces projets

s'articulent avec l'apprentissage des jeunes à la démocratie et à l'engagement, qui s'exerce par exemple dans les Conseils de vie lycéenne (CVL).

J300 - Investir dans les lycées

Le CESER constate que la nouvelle Stratégie d'investissement dans les lycées (SIL) n'est pas présentée dans ce BP. Il souligne positivement **l'accélération des investissements dans les lycées, avec 120M€** en Crédits de paiement en investissement, **et le choix des priorités pour 2025.** Il se met à la disposition de la Région pour participer à la concertation de la future Stratégie d'investissement dans les lycées.

J400 - Faciliter l'emploi dans les territoires grâce à une orientation éclairée

Sur ce programme consacré au service public régional de l'orientation, on note une **forte baisse des autorisations d'engagement**, de 10,2 à 3,8M€.

Ce BP met fin au soutien régional **aux Missions locales et à leur association régionale, dont le montant global s'élevait à 3M€ en 2024. Le CESER pose une alerte sur la suppression de ce soutien**, qui représente 8% du budget des Missions locales, et qui s'inscrit dans un contexte de désengagement de l'État. Il rappelle que les Missions locales exercent **un rôle central dans l'animation territoriale**, notamment en milieu rural du point de vue de la proximité, et dans **l'accompagnement des jeunes décrocheurs. Ce qui était fait jusqu'à présent, mis en place sur le long terme et en réseau, fonctionne,** comme cela a été démontré dans l'étude du CESER « Je ne décroche pas, je me construis ! » de décembre 2023. Cette coupe aux Missions locales, conjuguée à la disparition des Missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) par le Rectorat, **risque d'affecter les jeunes ayant décroché**.

Si le CESER reconnaît l'utilité de mutualiser les outils, d'éviter les doublons, de chercher des synergies, il insiste sur le fait qu'au-delà de la question des outils, les Missions locales remplissent **un rôle indispensable d'accompagnement humain** : discuter de son projet avec un conseiller de mission locale, bien souvent, donne l'impulsion nécessaire à un raccrochage ou un rebond vers une formation ou un emploi, une place dans la société.

Le CESER entend la nécessité de « faire autrement avec des moyens plus restreints », et le fait que d'autres solutions existent au sein du service public de l'emploi. Cependant, actuellement, **les missions locales sont les seules en capacité d'accompagner les jeunes les plus en difficulté**, France Travail étant organisé pour les publics adultes. Le **nombre de places** dans les dispositifs, aussi bien s'agissant de France Travail que de l'Éducation nationale, risquent ne pas être suffisants pour pallier la baisse d'accompagnement que cette coupe va nécessairement engendrer au sein des Missions locales ligériennes.

Le CESER redoute qu'en conséquence de ce choix de l'exécutif régional, **des jeunes en décrochage scolaire se retrouvent, dans la suite de leur parcours, très éloignés de l'emploi**, situation qu'il est difficile et coûteux de renverser. D'autant plus que cela intervient dans un contexte où l'Éducation nationale recentre son action de lutte contre le décrochage scolaire sur la seule prévention. Comme cela a pu être expliqué par Pierre-Yves BERNARD, maître de conférences émérite en sciences de l'éducation, lors du colloque organisé sur le décrochage scolaire par le CESER en octobre 2024 : à long terme, le coût induit par un décrochage scolaire non pris en charge s'avère bien supérieur aux coûts d'intervention au moment du décrochage.

C'est pourquoi le CESER souhaite un **maintien du soutien régional aux Missions locales en 2025** et la mise en place **d'un dialogue et d'une évaluation pour réfléchir à des solutions alternatives** (Fonds social européen ?). Cela permettra de faire face en 2026 aux difficultés budgétaires du Conseil régional sans pour autant abandonner les bénéficiaires.

Le CESER note toutefois positivement la poursuite de l'accompagnement des **Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** (PSAD) avec les six assistantes de lutte contre le décrochage scolaire et orientation.

Le soutien régional au Centre régional info jeunes (CRIJ) est mis à l'arrêt. Cette tête de réseau remplit pourtant un rôle essentiel d'animation et d'irrigation de tous les Points Info Jeunes.

Les soutiens régionaux aux Cordées de la réussite, levier de l'égalité des chances, **à l'URAHJ** (logement des jeunes)**, et aux plateformes départementales de mobilité solidaire** (lutte contre les freins périphériques à la formation et à l'emploi) **sont également suspendus,** ainsi que les contributions aux **grands salons de l'orientation, aux forums et aux actions territoriales** et le **soutien au Conseil expert en Validation des acquis de l'expérience (VAE).**

Le CESER craint un **détricotage des réseaux d'acteurs et de dispositifs de proximité** qui sont actifs en Pays de la Loire, et servent de filet de sécurité à de nombreux Ligériens. Pourquoi ne pas avoir engagé une dynamique de réflexion et de travail commun sur ce sujet, comme cela a toujours été fait dans la région ?

Le dispositif des **Orientibus**, qui bénéficie d'un soutien financier du Fonds social européen, se poursuit en 2025.

Suite aux propositions des jeunes de La Promotion, de **nouveaux outils numériques sur l'orientation** vont être développés. Ils visent à « centraliser et fiabiliser » l'information sur l'orientation. Pour cela, une AE de de 300 000€ et une AP de 400 000€ sont affectées en 2025.

Le **Big bang de l'emploi** est reconduit en 2025 (ce sera la 3e édition) avec le soutien du Fonds social européen et du Pacte d'investissement dans les compétences, signé avec l'État. Une AE de 2,250M€ est affectée pour cette édition 2025.

J500 – Accompagner la jeunesse

Le e.pass culture sport sera arrêté à la rentrée 2025 en raison de l'existence des pass culture et pass sport de l'Etat, de la baisse observée des bénéficiaires et des partenaires, et de l'avis des jeunes de La Promotion.

Le dispositif « **job étudiant : prime de 200€** » est maintenu, avec des critères d'éligibilité revus : les jeunes âgés de 16 à 21 ans ne pourront désormais bénéficier de ce dispositif **qu'une seule fois** pendant la durée de leurs études.

Le dispositif **La Promotion**, collectif de « 100 jeunes âgés de 15 à 20 ans, issus des cinq départements et de tous profils », se poursuit avec une autorisation d'engagement de 1,5M€.

4.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)

Préalable

L'exécutif régional considère que la Région doit redevenir une collectivité d'impulsion et mettre fin au millefeuille avec un triple engagement, celui de consolider l'investissement, de maîtriser l'endettement et de réduire les dépenses de fonctionnement.

Il a cette volonté de se recentrer sur les compétences exclusives qu'il considère comme étant les seules « obligatoires » au détriment des compétences partagées. Les politiques culturelles, sportives et touristiques sont des compétences partagées portées principalement par des associations d'intérêt général. Un désengagement unilatéral de la Région ne peut qu'interroger et les argumentations qui conduisent ces choix ne peuvent pas être uniquement d'ordre financier. À travers le soutien aux politiques et aux acteurs de proximité, la Région contribuait à des logiques de cohésion sociale, de lien social sur tous les territoires et pour tous les publics. Le CESER est très inquiet des répercussions brutales sur des milliers d'emploi que les premières enquêtes du milieu associatif anticipent.

La Région envisage d'accompagner certains acteurs en termes de mécénat ou d'ingénierie afin de trouver d'autres modèles de financements, ce qui ne peut pas être une logique en soi et encore moins une réponse adaptée aux besoins de toutes les structures.

Ce désengagement aurait dû être articulé avec les autres collectivités. La Région dispose pour se faire d'un outil règlementaire : la CTAP (Conférence territoriale de l'action publique).

Ce choix qui est fait d'impacter notamment les politiques culturelles, sportives et touristiques a pour conséquence, à notre sens, de remettre en cause une partie du rayonnement de notre Région et le fait Régional.

La Région qui apparaissait loin du citoyen et des territoires avait trouvé progressivement une place et une visibilité auprès des ligériens. Progressivement, elle est devenue au même titre que les intercommunalités une collectivité de référence qui a pris toute sa place dans le paysage des territoires. Le CESER considère que le choix fait aujourd'hui marque un recul préoccupant de ce point de vue.

De plus, ces financements participaient à la politique jeunesse qui est une priorité affichée de la Région. Nous regrettons vivement la suppression du E PASS culture sport en 2025 participe de ce désengagement.

Le parti pris de la commission 6 est de s'appuyer sur les AP/AE plutôt que sur les crédits de paiement qui, certes, permettront de verser des montants financiers liés à des engagements pris en 2024. Ceux-ci ne rendent pas compte de la réalité des baisses budgétaires prévues et de leur impact en 2025 voire 2026.

En 2025, l'économie totale sera près de 20 M€ sur les AE (autorisation d'engagement) et s'inscrira sur l'ensemble du mandat conformément aux propos tenus par la Région. Le CESER alerte sur le fait que cette économie se chiffrera en fin de mandat autour de 100M€.

Culture

	BP2023	BP 2024	BP 2025	Variation 25/24
AE	*16 955 000,00 €*	16 955 000,00 €	**6 404 134,00 €**	**-62%**
AP	415000,00 €	4265 000,00 €	**3 755 000,00 €**	**-12%**

Le budget 2025 marque une rupture radicale avec la Stratégie régionale culturelle et patrimoniale votée en décembre 2022.

Nous déplorons une baisse de 10,5 M€ en fonctionnement (AE) dans le cadre du BP 2025 sur un budget de 17 M€ en 2024 soit une diminution de 62 %.

Sur les 6,4 M€ restants, la majorité des engagements financiers correspond à des obligations conventionnelles prises par la Région (ONPL (3 M€), Pont Supérieur…).

La Région a choisi de conserver « Ma Région Virtuose » sur la base d'un budget équivalent (1,5 M€ soit près de 30 % des AE).

La conséquence directe est de faire porter les économies sur les acteurs développant des projets participant au maillage territorial, à la cohésion sociale et à la diversité culturelle, ce que le CESER condamne.

Le CESER déplore le choix de la Région de se désengager auprès d'acteurs structurants comme les têtes de réseau (FRAP (radios associatives) par exemple) et les 6 pôles culturels régionaux qui tous participent au rôle d'ensemblier de la Région.

Le retrait de la Région fragilisera durablement le secteur associatif local qui participe du développement économique d'un territoire, particulièrement hors des métropoles.

L'autre conséquence sera le risque que des collectivités se désengagent d'un certain nombre d'initiatives culturelles, notamment en direction des publics les plus précaires.

Patrimoine

	BP2023	BP 2024	BP 2025	Variation 25/24
AE	*1 549 167,00 €*	*1 549 167,00 €*	***825 167,00 €***	**-47%**
AP	*5 850 000,00 €*	*6 280 000,00 €*	***5 200 000,00 €***	**-17%**

Le budget 2025 marque également une forme de rupture avec la Stratégie régionale culturelle et patrimoniale votée en décembre 2022.

En fonctionnement, près de 30% du budget (263 167 €) correspondent à l'engagement conventionnel sur la mission Val de Loire.

La Région a fait le choix de se recentrer sur sa compétence obligatoire : l'Inventaire Régional du Patrimoine.

Ce choix a pour conséquence d'affaiblir certains financements d'acteurs impliqués comme ceux qui développent des projets dans le cadre de la valorisation du patrimoine auprès de tous.

Tel qu'il le souligne dans son étude « Patrimoine ligérien » (mars 2023), le CESER considère que le rayonnement de la richesse et de la diversité des patrimoines de la région, ne peut se limiter à la restauration ou à leur étude, mais que les missions de médiation, de valorisation sont des éléments essentiels à leur partage au plus grand nombre et aux générations futures.

En investissement, l'action « Restauration et valorisation du patrimoine » qui concerne l'accompagnement de projets de restauration des édifices protégés et non protégés, est maintenue (4 530 000 €). Ceci est une illustration très concrète du choix de la Région de consolider son niveau d'investissement.

Fontevraud

	BP2023	BP 2024	BP 2025	Variation 25/24
AE	*5 740 000,00 €*	*5 735 000,00 €*	***4 945 000,00 €***	**-14%**
AP	*7 950 000,00 €*	*1 305 000,00 €*	***1 305 000,00 €***	**0%**

La Région a décidé dans le cadre de son budget contraint de maintenir son niveau d'engagement en fonctionnement et en investissement (4,9 M€ en AE et 1,3 M€ en AP).

Dans le même temps, la Région poursuit la réflexion sur la gouvernance de Fontevraud commencée en 2024 pour donner suite à l'audit de la Chambre régionale des comptes, et qui devait initialement aboutir en janvier 2025.

Le CESER réaffirme que cette réflexion doit se traduire par un nouveau modèle économique qui s'impose dans cette période de contrainte budgétaire.

Sport

	BP 2024	BP 2025	Variation 25/24
AE	*1 549 167,00 €*	***825 167,00 €***	**-76%**
AP	*1 480 000,00 €*	***1 510 000,00 €***	**+ 2%**

Le budget 2025 marque également une rupture radicale dans le soutien historique apporté au sport régional.

Le CESER avait fait une contribution en mars 2023 avec un certain nombre de propositions :

- Le focus porté, en cette année olympique et paralympique, sur l'égalité de traitement des clubs de sport de haut niveau féminin et masculin, ainsi que le soutien direct aux athlètes, a été un élément très positif.
- L'expérimentation des 30 mn d'activité physique quotidienne dans les lycées devait contribuer à la lutte contre la sédentarité et plus largement au sport santé.
- La clarification de la feuille de route du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive des Pays de la Loire (CREPS), via la convention partenariale

Région-CREPS prévue pour une durée de 4 ans était une démarche innovante que le CESER avait tenu à saluer.

- La Région avait indiqué par ailleurs faire siens certains grands enjeux stratégiques du PST (projet sportif territorial) ; l'aspect développement durable de l'axe 3 de celui-ci, « *Accompagner la mutation du sport ligérien vers un modèle plus vertueux sur les plans sociétaux et environnementaux* », n'apparait pas aussi clairement aujourd'hui.
- Le sport et handicap reste un axe structurant de la politique sportive de la Région.

La diminution importante (de 8,3 M€ à 1,99 M€ soit une baisse de 76%) proposée par la Région remet en cause ces propositions faites par le CESER (en dehors du sport et handicap) mais aussi par la Région elle-même.

Si l'investissement est stable, la partie fonctionnement est lourdement impactée. La promotion des valeurs du sport et de la performance ainsi que les actions participant au développement et à l'attractivité de la pratique sportive seront compromises.

La Région a décidé de se concentrer sur sa compétence obligatoire : le CREPS. Elle a également fait le choix de conserver le Région Pays de la Loire Tour qui est également financé par les sponsors et les collectivités recevant les étapes.

L'abandon du soutien au sport de Haut Niveau (clubs et athlètes) est un signal négatif très fort. La diminution drastique de l'aide aux ligues / comités régionaux et CROS renforce ce sentiment de retrait de la Région dans son soutien au sport.

Le CESER salue la volonté de la Région d'optimiser l'utilisation des structures sportives dans les lycées en cette période où les investissements sportifs sont lourds à porter pour les collectivités

Tourisme

Le tourisme social et solidaire subit également une coupe à hauteur de 20 % de son budget, ce qui fragilisera indéniablement le secteur des vacances œuvrant pour l'accessibilité aux vacances pour tous.
Les acteurs du tourisme associatif, social et solidaire sont également fragilisés par les coupes budgétaires. En effet, ces acteurs œuvrent pour l'accessibilité aux vacances pour toutes et tous, en menant notamment en faveur de la jeunesse, des personnes en situation de handicap, priorités de la Région. Par ailleurs, les projets culturels portés au sein des villages vacances seront également affectés par ces baisses de financement.

5. Rapport sur l'impact environnemental des dépenses budgétaires de la Région (budget vert)

La Région présente pour la deuxième fois un rapport évaluant l'impact environnemental des dépenses budgétaires de la Région dit « Budget vert ».

Elle avait ainsi anticipé une évolution législative qui prévoie la production d'une annexe obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants intitulée « impacts du budget pour la transition écologique » à compter du Compte Financier Unique (CFU) 2024 voté en juin 2025.

Pour le CESER qui avait souhaité la mise en place d'une telle démarche lors de son avis sur le BP 2023 et qui prône une évaluation en continu des politiques publiques, c'est une initiative à saluer d'autant qu'aucune contrainte règlementaire ne s'imposait à la Région qui s'inscrit ainsi dans une action volontariste avec une centaine d'autres collectivités locales.

Ce deuxième exercice renouvelle l'analyse sur l'axe n°1 « Atténuation du changement climatique » et ajoute l'axe n°6 « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ».

Si le CESER accueille positivement l'ajout de l'axe Biodiversité, il encourage la Région à intégrer l'axe n°2 « Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ». Le CESER alerte sur les conséquences économiques qu'aurait un sous-investissement dans ce domaine.

La Région s'appuie sur une méthodologie élaborée sur la base des réflexions portées par des acteurs publics (Association des Maires de France, France Urbaine, ADEME, Institut de l'Economie pour le climat…) et définissant un référentiel avec des hypothèses dites « structurantes » et les dépenses afférentes analysées selon leur niveau de contribution aux émissions de gaz à effet de serre et classifiées selon leur impact.

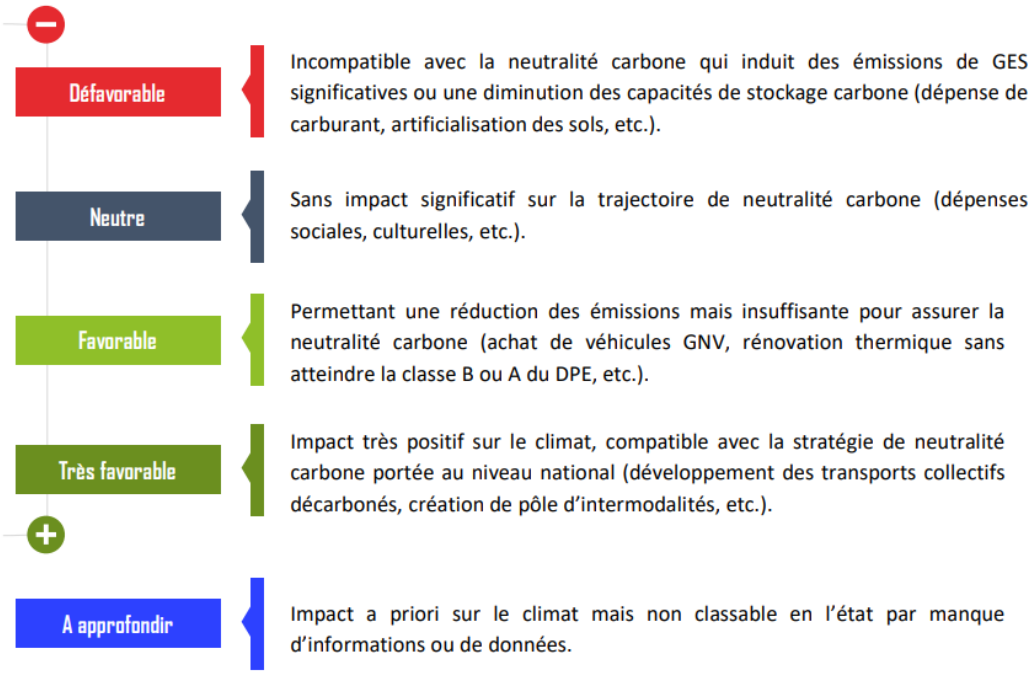

Sur cette base, la Région s'est alignée sur la méthodologie développée par l'Institut de l'Economie pour le climat (I4CE) en y apportant des adaptations sur 6 points :

- Une analyse extracomptable des participations en investissement et en fonctionnement pour les subventions ou les cofinancements sur la base des données collectées auprès des directions opérationnelles (règlement d'intervention, critères d'éligibilité aux dispositifs, poids des critères environnementaux dans la notation…)
- La pondération des 2 critères cumulatifs liés aux dépenses d'investissement sur les nouveaux bâtiments : la performance énergétique-carbone de la construction et l'absence d'artificialisation des sols puisque la dépense est classée défavorable si l'un des 2 critères n'est pas respecté ce qui apparaît effectivement très restrictif ; l'artificialisation des sols reste défavorable mais l'investissement évolue en favorable en fonction des normes de construction.
- La prise en compte de toutes les économies d'énergie qui, dans le référentiel, sont classées en neutre si elles sont inférieures à 30% où ne permettent pas un saut de classe.
- La compensation des effets liés aux achats d'équipements numériques qui génèrent des GES, par des économies faites en papier et la prise en compte dans les critères d'achat des normes, certifications ou écolabels.
- L'isolement de la part carburant dans les transports collectifs confiés à des prestataires dans le cadre de marchés publics afin d'évaluer au mieux les émissions induites par les véhicules thermiques.
- L'isolement de la part carburant dans le forfait de charge du réseau ferroviaire de la SNCF, pour évaluer l'impact de la subvention d'équilibre contribuant à l'émission de GES.

Le CESER considère que le budget vert s'apprécie dans la durée à partir du moment où les actions et investissements produits par la Région et ses partenaires dans le domaine de la transition écologique se mesurent sur le long terme.

En synthèse, la classification verte des dépenses est la suivante :

Axe atténuation

Dépenses de fonctionnement

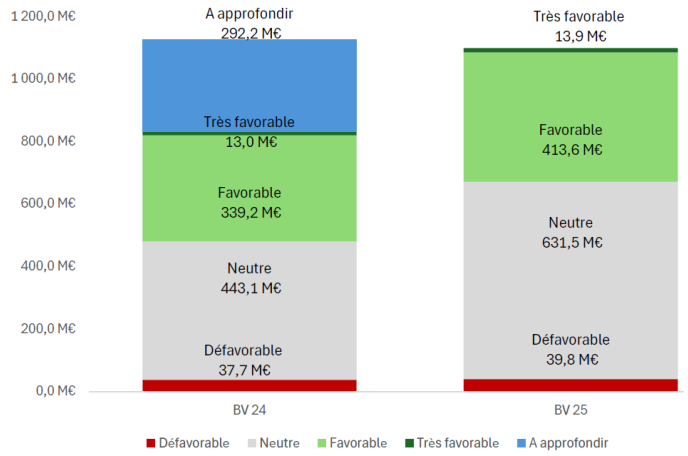

Document Région Pays de la Loire

Les dépenses identifiées comme « à approfondir » en 2024 ont été classifiées en 2025. Pour autant, il apparaît que la majorité de ces dépenses sont classées en « neutre » ou « favorable ».

Les dépenses de fonctionnement « très favorables » et « favorables » représentent 39 % du total tandis que celles qui sont « défavorables » s'élèvent à 4 %.

Dépenses d'investissement

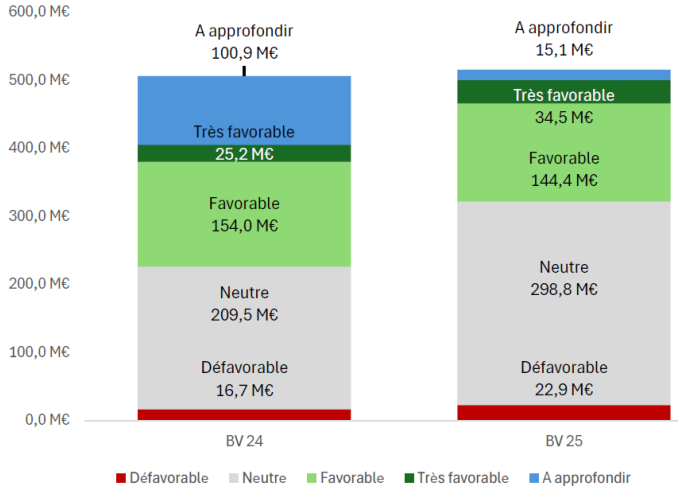

Document Région Pays de la Loire

Les dépenses identifiées comme « à approfondir » en 2024 ont été classifiées en 2025. Pour autant, il apparaît que la majorité de ces dépenses sont classées en « neutre » ou « favorable ».

Les dépenses d'investissement « très favorables » et « favorables » représentent 35 % du total tandis que celles qui sont « défavorables » s'élèvent à 4 %.

Axe Biodiversité

S'agissant de cet axe, il s'agit d'un premier exercice qu'il conviendra d'approfondir puisque les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement (notamment sur le sous-axe « Changement d'usage des sols ») sont pour la plupart classées comme neutres.

Dépenses de fonctionnement

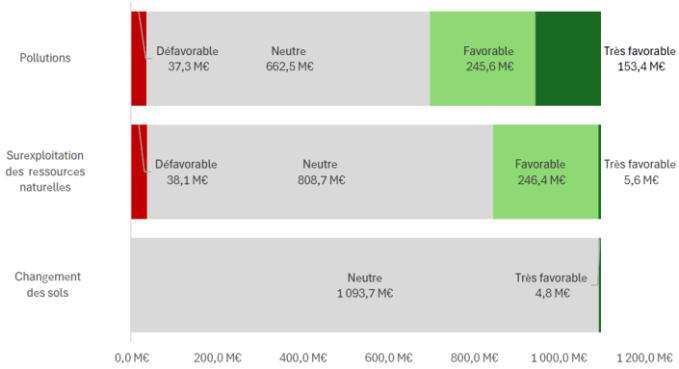

Document Région Pays de la Loire

Dépenses d'investissement

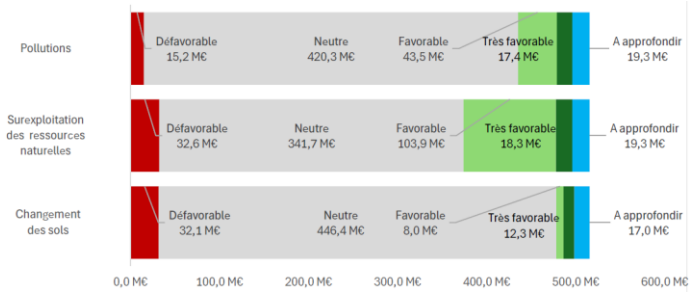

Document Région Pays de la Loire

Le CESER apprécie la volonté de la Région d'effectuer une classification par grand programme de politique publique qui permet ainsi de donner à voir la nature des dépenses vertueuses et celles défavorables.

Le CESER rappelle que le budget vert doit s'inscrire en cohérence avec le rapport d'activité et de développement durable (RADD). Il considère également que l'un des objectifs du budget vert est d'aider la Région à faire des arbitrages. Ainsi, le budget vert apporte des éléments qui auraient pu conduire à éclairer les arbitrages budgétaires.

6. Rapport du développement durable 2023 (RADD)

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a instauré l'obligation pour certaines collectivités territoriales dont les Régions de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du débat budgétaire.

Le CESER réitère sa demande à la Région de présenter ce document en amont du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

L'objet de ce rapport porte sur « le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable ».[13]

Présentation du RADD 2023

Le rapport donne à voir de manière lisible la diversité des politiques publiques et des actions qui ont été mises en œuvre par la Région Pays de la Loire au cours de l'année 2023 et qui contribuent à répondre aux 5 finalités du développement durable telles que définis par l'article L110-1 du Code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

[13] Article L4310-1 du Code général des collectivités territoriales

Le RADD 2023 de la Région présente les principales actions en matière de développement durable et liste les différentes politiques publiques qui s'y raccrochent (rénovation énergétique des bâtiments, soutien aux énergies renouvelables et à la production d'hydrogène, mesures de sobriété sur les campus régionaux et dans les lycées, développement des mobilités douces, reconquête de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, les pactes stratégiques régionaux en lien avec les autres collectivités, notamment les EPCI…).

A noter que la Région met en lumière dans ce rapport l'importance des fonds européens pour accélérer la transition énergétique à travers par exemple le nouveau fonds pour une transition juste (FTJ) proposé pour la période 2021-2027 fléché notamment sur la reconversion sur le territoire du Pacte de Cordemais.

Le rapport insiste également sur les politiques publiques liées à la santé qui constituent un élément majeur de solidarité et de cohésion sociale en précisant non seulement les actions mises en place et les soutiens apportés via notamment le plan santé 2022-2028, mais aussi les ambitions à moyen terme via le PRSE 4.

Évaluer l'impact des politiques régionales au regard des 5 finalités retenues et des 17 objectifs de développement durable

Le rapport part des actions réalisées pour les mettre en perspectives avec les différentes stratégies régionales à moyen terme. Cela permet de se rendre compte du rôle joué par la Région en matière de développement durable et combien les politiques publiques qui relèvent de sa compétence sont en lien avec ces enjeux.

Cependant, le rapport présenté par la Région ne propose pas encore de volet sur l'évaluation des politiques publiques régionales en matière de développement durable tel que le décret d'application du 17 juin 2011[14] le précise et ne donne pas à voir la façon dont la collectivité a progressé de manière transversale sur les actions de développement durable (évaluation réalisée uniquement sur la politique régionale en faveur de la rénovation énergétique).

Le CESER pense que le déploiement d'indicateurs déterminés en amont permettrait de vérifier si les actions produisent bien les effets attendus d'une part, mais également de poursuivre ou de réorienter les politiques publiques régionales sur le champ du développement durable d'autre part.

Le CESER suggère de mettre en perspective le bilan des actions réalisées avec des éléments de contexte sur l'évolution de la situation régionale en matière de développement durable, de façon à situer l'intervention régionale au regard des enjeux globaux et de mieux en apprécier ses impacts. L'exercice d'élaboration du rapport pourrait ainsi s'inscrire dans une démarche dynamique d'amélioration continue et de pilotage des politiques publiques.

Le CESER propose ainsi que le RADD 2024 présenté en amont des orientations budgétaires 2025 puisse donner à voir, via des indicateurs de suivi, l'évolution de la trajectoire des politiques publiques régionales et actions engagées en matière de développement durable de la collectivité de manière globale.

[14] Le décret d'application du 17 juin 2011 de la loi L.4310-1 du 12 juillet 2010 prévoit que les bilans produits dans le cadre du Rapport sur la situation en matière de développement durable « comportent (…) une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes ».

Apporter un éclairage des orientations budgétaires

Le CESER rappelle que le RADD constitue un outil pertinent pour apporter, à l'occasion des débats sur les orientations budgétaires, un éclairage des politiques publiques régionales sous le prisme du développement durable, en lien avec les priorités régionales. À l'instar du budget vert, le RADD apporte des éléments qui auraient pu conduire à éclairer les arbitrages du BP 2025.

Le CESER réitère sa volonté d'apporter sa contribution à l'évaluation des politiques publiques comme précisé dans son étude relative à l'évaluation des politiques publiques votée en octobre 2023. Il s'inscrit ainsi dans une démarche de dialogue avec la Région pour nourrir sa réflexion et lui faire un certain nombre de propositions.

Le CESER, représentant l'expression de la société civile organisée, pourrait ainsi contribuer, si la Région le souhaite, sur des indicateurs de résultats et d'impacts qui lui semblent les plus pertinents pour recourir à un exercice de suivi-évaluation dans le cadre du RADD 2024 qui doit légalement être présenté en amont du ROB.

7. Annexe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
Vie publique
Au cœur du débat public
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Quel est le rôle de la région ?
Dans l'hexagone
12 régions auxquelles s'ajoute la collectivité territoriale de la Corse
En outre-mer
2 régions : Guadeloupe, la Réunion
3 collectivités uniques (exerçant les compétences d'une région) : Guyane, Martinique, Mayotte.
Compétences exlusives
Développement économique
Lycées
Gestion des fonds européens
Transports
Formation professionnelle
Aménagement du territoire
Compétences partagées
Culture
Tourisme
Sport
Les compétences de la région ont été redéfinies par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015
Les régions d'outre-mer peuvent adapter, voire déroger aux lois et règlements nationaux, afin de tenir compte de leurs « caractéristiques et contraintes particulières » dans certains domaines.
© DILA 2024

Interventions des organisations

CFTC

La CFTC apporte son soutien à l'analyse émise dans ces avis, quant à la réelle nécessité de prudence :

Quelques éléments Clefs devant une situation exogène :

La CFTC approuve l'avis du CESER émis ce jour et exprime son soutien ce afin que la Région clarifie ses intentions budgétaires concernant les mesures envisagées, en l'absence de l'adoption du Projet de Loi de Finances (PLF). Le montant prévisionnel global de ces mesures, estimé à 55,9 millions d'euros, pourrait être présenté sous forme d'une ligne budgétaire spécifique.

Cette clarification permettrait de mieux comprendre ce qui est dû à la conjoncture, à des contraintes budgétaires imposées par l'État ou à des choix politiques.

Pour la CFTC, il est important que le CESER puisse surveiller l'évolution de ce montant et son intégration dans le budget régional lors des prochaines étapes du cycle budgétaire 2025, y compris les éventuelles décisions modificatives à venir.

L'avis du CESER souligne des points cruciaux sur les politiques publiques à compétences partagées, en insistant sur les implications des restrictions budgétaires.

Sur les restrictions budgétaires : Le CESER constate des réductions marquées, notamment sur les subventions, dues à une logique de "désintermédiation" par la Région.

Sur la réflexion sur la complémentarité : Appel à une réflexion sur les enjeux de complémentarité et d'articulation entre les acteurs, en lien avec les collectivités infrarégionales.

Sur les risques pour les projets : Mise en garde sur les risques pesant sur la viabilité de certains projets en cas de retrait de cofinanceurs.

Sur l'accompagnement des structures : La nécessité d'accompagner les structures pour assurer la pérennité de leurs activités, jugées indispensables pour le territoire.

Sur la coordination des financements : La Proposition de renforcer la coordination et la lisibilité des financements publics et privés à l'échelle régionale pour répondre aux défis des transitions.

Sur le ré interrogation des moyens : Le contexte du budget 2025 est vu comme une occasion de réexaminer les moyens de l'action collective, incluant les partenariats public-privé.

Si le CESER souligne l'importance de la complémentarité et de l'interdépendance entre tous les acteurs du territoire pour le développement et la dynamique de la région. Sans doute autour de ces points ci-dessous mentionnés partagées largement par la CFTC :

Coupes budgétaires déplorées : Le CESER regrette les réductions de budget dans des politiques publiques relevant des compétences exclusives de la Région.

Complémentarité et interdépendance : Le développement du territoire repose sur la collaboration entre associations, organisations à but non lucratif, entreprises, collectivités locales et services de l'État.

Soutien aux projets locaux : Le soutien à ces structures stimule la demande et l'économie de proximité en Pays de la Loire.

La CFTC considère donc que ces coupes budgétaires risquent de compromettre l'efficacité et la viabilité des initiatives locales, qui sont essentielles pour la vitalité économique et sociale du territoire.

Pour la CFTC si sur le plan de la région Pays de Loire, la situation pourrait vite devenir plus anxiogène.

Dans son intervention précédente du mois d'Octobre 2024 la CFTC exprimait déjà ses inquiétudes face à la dérégulation de la situation et en substance évoquait les éléments suivants :

« La CFTC voit ainsi ce principe inexorablement basculer au regard de la situation Economique observée depuis des mois, et voir ainsi contraindre la Région à un revirement total quant aux processus utilisés jusqu'à maintenant.

La CFTC souhaite ardemment que les effets ciseau d'une telle situation n'obérera, et ou ne réorientera pas les trajectoires obligatoires des politiques régionales au détriment de leurs efficacités et de leurs objectifs initiaux.

La CFTC souhaite ardemment que les effets ciseaux dans une situation à multiples incertitudes économiques n'accouchent d'outils de dérégulations, tout particulièrement à des destructions massives d'Emplois, tout autant que d'outils massifs générateurs de PSE, et plus encore à une cascade de dépôt de bilan. »

Ceci étant dit, la CFTC remercie le chargé de missions, Maxence et le rapporteur Damien et son groupe qui ensemble ont œuvrés à ses avis.

La CFTC, approuve ses d'avis et émet un avis favorable.

Solidaires

Les annonces budgétaires faites par la Présidence de Région ont fait l'effet d'un séisme dont l'onde de choc a particulièrement été sensible dans le milieu de la Culture dont le budget subit une baisse drastique de 70 %.

Personne ne peut ignorer le caractère profondément instable de la situation politique française dont la responsabilité exclusive appartient à Emmanuel Macron qui ne cesse de jouer à l'apprenti sorcier, mettant à mal la démocratie et l'Etat de droit, considéré par Bruno Retailleau comme un carcan dont il faudrait se libérer.

Certes la situation économique du pays n'est pas flamboyante mais c'est faire preuve de mauvaise foi ou de malhonnêteté intellectuelle que de dramatiser à l'excès cette situation pour justifier des coupes budgétaires d'une violence inouïe et inédite, qui vont bien au-delà de l'impact de la cure d'amaigrissement voulue par feu le gouvernement de Michel Barnier (100 millions € au lieu des 40 exigés par cet éphémère gouvernement, dans le cadre d'un PLF (Projet de Loi de Finances) tombé à l'eau avec la censure qui a fait chuter ce gouvernement).

Derrière les pseudo-arguments budgétaires, dont on peut mesurer la vacuité quand on sait l'apport de la culture à la richesse des territoires (il est communément admis qu'1€ versé pour la culture, ce sont 6€ qui reviennent à l'économie locale !), se profile une attaque à caractère idéologique. C'est ainsi que notre Présidente de Région, Christelle Morançais, a dénoncé « un monopole intouchable noyauté par des associations très politisées qui vivent d'argent public », visant à la fois la liberté d'expression et le service public que constitue le secteur culturel. Le projet serait-il de cantonner le financement de la culture et des emplois associés au bon vouloir de quelques mécènes, de restreindre la liberté d'expression et de réguler la

liberté de création ? De réserver l'accès aux biens et manifestations culturels à quelques privilégiés ? Comme le proclament les acteurs de la culture : « la culture n'est pas un luxe, elle est un droit ! »

Ces coupes budgétaires, particulièrement impactantes dans le domaine de la culture, touchent de nombreux autres secteurs, comme celui du social, de la solidarité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de l'environnement. Ces amputations sont tellement importantes (-45% pour le budget consacré à l'environnement, -73% pour la culture, -75% pour le sport, -93% pour l'égalité femmes-hommes, suppression des aides aux missions locales d'insertion professionnelle des Jeunes…) qu'elles menacent l'existence même de nombreuses structures et événements.

Cette fragilisation ou liquidation d'associations assurant des missions d'action sociale va avoir des conséquences dramatiques pour toutes les personnes éprouvées par les accidents de la vie. Ce sont les plus précaires, les plus fragiles qui vont en pâtir en tout 1er lieu. Elle met à mal le service public, ce fameux « patrimoine de ceux qui n'en ont pas », pour reprendre la formule de Jean Jaurès.

Et cela est d'autant plus insupportable et inadmissible que ces annonces ont été faites sans concertation ni dialogue, que ces choix unilatéraux ont été arrêtés sans le moindre débat !

A ces coupes budgétaires d'une ampleur sans égale s'ajoute la décision de supprimer 100 postes parmi le personnel régional, soit près de 10% des effectifs de l'Hôtel de Région…décision qui s'ajoute aux plans sociaux qui tombent en cascade et qui dégradent considérablement la situation de l'emploi dans notre région. Citons, entre autres, les 360 suppressions d'emplois à Général Electric, les 250 à Saunier Duval dans le département de la Loire-Atlantique, sans oublier la fermeture programmée de l'usine Michelin à Cholet, employant 955 salarié.es !

Aussi, l'Union syndicale Solidaires des Pays de la Loire s'oppose à ce Budget Primitif, vivement critiqué, une fois n'est pas coutume, par le projet d'avis du CESER, car il ne pourrait que conduire à la catastrophe, s'il était mis en œuvre.

L'union syndicale Solidaires soutient sans réserve tous les acteurs régionaux et les salarié.es qui souffrent et qui se mobilisent contre ce budget qui est une véritable arme de destruction massive de l'emploi.

Nous exigeons que la majorité régionale revoie sa copie et, comme le souhaite l'avis du CESER, renonce à faire voter ce BP les 19 et 20 décembre et mette à profit les 4 mois qui nous séparent du 15 avril 2025, date limite d'adoption d'un nouveau Budget Primitif, pour intégrer les impacts définitifs du PLF que le nouveau gouvernement devra élaborer, si son espérance de vie le lui permet.

CPME

Le BP de la Région intervient dans un contexte politique national inédit, puisque le PLF 2025 n'est pas encore adopté, en raison de la censure du gouvernement.

En l'absence de tout dialogue avec les acteurs concernés, l'exécutif régional a fait le choix d'annoncer, une économie de 82 M€ en incluant les mesures de baisse des dépenses qui étaient inscrites au PLF 2025, aujourd'hui suspendu.

La CPME partage les interrogations et les inquiétudes du CESER sur la méthode, les arbitrages et les impacts concernant l'économie et le tissu social de la Région. Nous n'opposons pas le monde économique au monde associatif, lequel représente 15% des emplois de la Région.

Parmi l'ensemble des mesures retenues par l'exécutif régional, la CPME s'interroge en priorité sur trois points concernant le développement économique, dont la compétence revient essentiellement à la Région.

En premier point, sur les engagements vis-à-vis des structures intermédiaires, notamment sur la place des chambres consulaires dans la stratégie régionale. La dynamique économique dans les Pays de la Loire est réputée pour son réseau d'irrigation des talents et des richesses, dont l'humain reste la première valeur ajoutée. Nous soulignons ici le risque d'enrayer cette dynamique d'irrigation des talents, par un phénomène de concentration, qui pèsera tôt ou tard sur la création d'emplois et de richesses dans la Région.

Que les aides publiques baissent, ce serait vertueux si le niveau des prélèvements diminuait en proportion. Hélas, on restreint les dépenses au détriment des services publics, mais on ne soulage pas les acteurs économiques du poids des contributions.

La dynamique économique reste à cultiver chaque jour, sans relâche, avec le concours de tous les acteurs économiques, notamment des réseaux qui les représentent, et de façon plus élargie de ceux qui participent à l'élaboration du dialogue social régional, si nous voulons garantir un territoire toujours fluide, afin de développer une culture économique tournée vers le Bien Commun.

En deuxième point, les lignes budgétaires relatives à la politique de soutien aux entreprises, à l'économie et à l'innovation, sont en nette diminution. Dans une période économique tendue, où les PME sont fragilisées, après l'agrégat des crises récentes, nous constatons une baisse de 16% en investissement, dans les autorisations de programme de la commission sectorielle régionale N°2. Nous le répétons, les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain. Est-ce que le moment est bien choisi pour baisser les investissements au soutien de l'économie régionale ?

En troisième point, la suppression sine die du bureau de Bruxelles nous interpelle. Quelle est la stratégie de la Région sur les questions liées à la politique européenne ? Pendant la durée d'un mandat électoral, la Région fait transiter par ses services 600 M€ de subventions accordées par l'UE, qui viennent irriguer l'économie de nos territoires. Le Bureau de Bruxelles est un facilitateur pour dénouer des situations complexes dans des dossiers compliqués. Nos adhérents peuvent en témoigner. Qui fera désormais ce travail pour permettre d'accompagner sur place l'attribution de certains dossiers ? Est-ce que notre économie régionale va devoir se priver d'une part substantielle des subventions européennes ?

En conclusion, la rigueur publique est à l'ordre du jour. La CPME comprend le souci de poursuivre le désendettement de la Région, et le désir d'améliorer la situation financière des ressources publiques. Mais nous partageons les interrogations du CESER sur la méthode.

Enfin, nous souhaitons remercier Damien MARTINEAU et le groupe d'appui au Budget pour la qualité du travail réalisé, ainsi que Maxence DROUILLET et tous ceux qui ont participé à la préparation de cette session.

La CPME vous souhaite néanmoins de Bonnes Fêtes et votera pour l'avis du CESER sur le Budget Primitif 2025.

UNSA

D'aucun pourrait considérer que l'examen d'un budget prévisionnel n'est qu'un passage obligé où chacun va défendre ou contredire des orientations politiques… une sorte de joute rituelle, durant laquelle, le CESER doit donner un avis dont l'exécutif régional espère qu'on ne parlera plus dans quelques jours…

Ce n'est pas le point de vue de l'UNSA, organisation syndicale de salarié·es membre de ce CESER, qui lit et analyse le budget à l'aune des conséquences qu'il va générer sur l'économie, sur l'emploi, sur l'environnement, sur le social mais aussi et surtout sur la vie quotidienne de milliers de femmes et d'hommes en leur qualité de salarié·es et de citoyen·nes. Cela doit donc conduire les élu·es régionaux à étudier avec beaucoup d'attention nos remarques, nos commentaires, nos inquiétudes et nos propositions.

Présentement, le projet de budget régional 2025 des Pays de la Loire, avec ses orientations de réductions drastiques, est humainement très lourd de conséquences. Soyez certain que les citoyen·nes en garderont la mémoire.

Nous pensons donc que cet avis du CESER est central pour éclairer les élu·es de la région avant qu'ils prennent des décisions aux effets mortifères pour l'emploi, les salarié·es mais aussi les entreprises, les associations qui font et qui sont le dynamisme de la région.

À écouter les prises de parole de l'exécutif régional, depuis que ses membres ont travaillé des éléments de langage, on pourrait croire que la décision unilatérale de réaliser 100 millions de coupes sombres dans de nombreux domaines seront sans conséquences.

On voudrait même nous vendre que cet élagage en bonne et due forme, serait de nature à rendre plus efficace l'action régionale.

Je vous le dis, ce projet budgétaire ne nous convainc pas. Malgré tous les efforts argumentaires déployés pour décrire une situation qui s'imposerait, les faits sont démentis par le contexte politique actuel : à titre d'exemple flagrant, vous avez construit ce budget avec le présupposé d'une réduction de recettes venant de l'État de 40 millions, alors que la motion de censure contre le gouvernement a remis les compteurs à zéro.

Cet unique, mais ô combien essentiel élément, devrait conduire à revoir la copie et à prendre le temps de le faire dans le dialogue et la concertation.

Je n'arrive pas à comprendre que quand on revendique sérieux et précisions dans l'action, on puisse agir ainsi. Lors de votre présentation du budget, vous n'avez cessé de faire appel à notre sens des responsabilités, nous laissant entendre que vous ne pouvez faire autrement… mais objectivement est-il responsable de construire un budget sur du sable ?

En tant que syndicaliste…

Je veux et je dois porter, dans cet espace citoyen qu'est le CESER, la parole de milliers de salarié·es et d'agent·es publics.

Par ruissellement ceux-ci vont, dans les mois et jours à venir, concrètement voir se dégrader leur vie, leur environnement, leur avenir professionnel… à cause de vos orientations. Vous devez l'entendre, Monsieur le vice-président.

Logiquement, l'UNSA se retrouve donc totalement en phase avec l'avis du CESER qui détaille comment les politiques publiques régionales vont être, négativement impactées, avec toutes les conséquences sociales et économiques qui en découlent.

Monsieur le vice-président,

Vous avez encore la possibilité de reporter l'examen de ce budget pour ouvrir de vraies négociations, concertations et pour élaborer un budget raisonnable et non pas un budget dogmatique.

C'est ce que nous demandons et c'est la seule voie sérieuse qui existe. Saisissez cette main tendue qui ne donnera la victoire à personne mais qui évitera le pire que vous êtes en train d'écrire pour l'avenir de notre région.

L'UNSA votera POUR l'avis du CESER.

Organisations CLCV et UFC que choisir, et le Groupe Solidarité qui regroupe les Associations caritatives – APF – FAS – FRCIDFF - Mutualité Française des Pays de la Loire – URAF – URIOPSS),

A l'occasion de l'examen de ce Budget primitif, et face à un budget de « rupture » axé sur la priorisation des investissements, le CESER a été amené à s'interroger sur les fondamentaux de la collectivité régionale, réglementaires comme budgétaires.

(Représentante d'une association soutenant l'accès aux droits des consommateurs et locataires, vous comprendrez mon souci du retour à la Loi)

1. En matière de compétences (puisque c'est sur celles-ci que reposent en partie les choix de l'exécutif) le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L4221-1 (modifié en février 2022) énonce que :

« Le conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région dans les domaines de compétences que la loi lui attribue.

Il a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires (…). »

2. En matière budgétaire (et réglementaire), concernant les dynamiques « d'investissement » et de fonctionnement, l'article L4211-1 reprécise :

(Salariée d'une structure intervenant auprès des locataires, et plus particulièrement habitants de logement sociaux en quartier prioritaire, vous comprendrez ma compréhension de la nécessaire priorisation des dépenses en contexte de budget contraint)

« La région a pour mission, dans le respect des attributions des départements et des communes, et le cas échéant, en collaboration avec ces collectivités et avec l'Etat, de contribuer au développement économique, social et culturel de la région par :

1° - Toutes études intéressant le développement régional ;

2° - Toutes propositions tendant à coordonner et rationaliser les choix des investissements à réaliser par les collectivités publiques ; (…)

5° - Toute participation à des dépenses de fonctionnement liées à des opérations d'intérêt régional direct ; (…). »

A la lecture de ces textes, et en croisant les domaines de « compétences » énoncées, la nécessaire « rationalisation des choix des investissements » (au CESER nous sommes bien sûr

très attentifs à la bonne utilisation de l'argent public) et le contexte de crise du logement actuelle – qui touche jusqu'au classes moyennes dans notre région, nous aurions pu espérer :

- La sanctuarisation de certaines politiques publiques régionales actuelles répondant à des besoins cruciaux et ayant fait leurs preuves : en matière « d'accès au logement », par exemple le logement des jeunes - via l'URHAJ ; en matière « d'amélioration de l'habitat » des plus fragilisés, par exemple le soutien aux réhabilitations énergétiques des bailleurs sociaux et aux propriétaires modestes - via les AREEP ;
- Le développement, dans le cadre rationnel et progressiste du SRADDET, de nouvelles politiques publiques partenariales volontaristes en matière d'aménagement du territoire et d'habitat, afin que les ligériennes et ligériens – et particulièrement les plus défavorisés - puissent trouver un logement à prix abordable au plus proche de leur lieu d'activité.

Car s'il y a bien un domaine où l'investissement est primordial, c'est bien le logement (primordial aussi en ce sens qu'il irrigue majoritairement le secteur économique du bâtiment). Mais il n'en est pas question dans les éléments présentés, alors que de nombreux conseils régionaux en font l'un de leurs axes de développement principaux actuellement, corrélé aux nécessités d'adaptation (changement climatiques, atteinte des objectifs de réduction des GES) et de réhabilitation de bâtis majoritairement vieillissants…

C'est une véritable déception – teinté d'incompréhension, tant le logement est au cœur des priorités des ligériennes et ligériens. Mais nous espérons que les futures recommandations des 3 études en cours au CESER abordant l'habitat et le logement seront entendues par la collectivité régionale.

Bien sûr, nous sommes aussi solidaires des difficultés rencontrées par nos nombreux partenaires, touchés par les coupes budgétaires ou laissés sans soutien, accompagnant des habitants dans les quartiers prioritaires et les zones rurales défavorisées : Missions locales, Centre d'information des femmes et des familles, coopérations socio-économiques portant les dynamique du type Territoires Zéro Chômeur et Entreprises à But d'Emploi, associations du secteur de la santé et de la prévention, associations caritatives, acteurs de médiation culturelle, clubs sportifs et acteurs de l'éducation à l'environnement, etc. qui participent à construire une société ligérienne solidaire et tournée vers l'avenir.

Nous espérons qu'une véritable évaluation des politiques publiques régionales actuelles, mettant en lumière leur efficacité - au regard des critères majeurs pour la société civile que sont l'intérêt général, l'égalité des territoires et la cohésion sociale - permettra à l'avenir de définir des priorités plus ancrées dans les enjeux actuels et les besoins des ligériennes et ligériens.

Merci au rapporteur au Budget et au chargé d'étude du groupe d'appui, aux commissions dans leurs éclairages sectoriels, pour leur travail collectif sur cet avis, qui reflète très honnêtement nos échanges et analyses partagées, nos déceptions, nos alertes mais aussi nos attentes et nos espoirs…

Nous voterons donc POUR cet avis du CESER Pays de la Loire

FRCIDFF

En tant que représentante au sein du CESER de la FRCIDFF PDL, je souhaite mettre l'accent sur l'impact de la suppression des subventions annoncées officiellement par le Conseil Régional et alerter l'ensemble des acteurs représentant la société civile de cette assemblée sur ses conséquences pour les ligériennes et ligériens.

Cette décision soulève de fortes inquiétudes pour notre réseau CIDFF sur l'avenir de nos actions déclinées sur le territoire régional en direction des femmes et des familles ligériennes, notamment les plus isolées et les plus fragiles en zone rurale et sur les quartiers politique de la ville.

Pour illustration, les subventions régionales au réseau CIDFF en concertation avec la stratégie et les services de la Région, ont permis depuis plus de 15 ans par votre volonté d'impulsion et votre soutien financier, de garantir un égal accès de qualité au droit et à la population et ce où qu'elle réside et ceci grâce à :

- Un maillage territorial exemplaire de 97 points d'information sur le territoire ligérien et notamment près de 70 permanences délocalisées d'accès au droit. Pour rappel, l'équipe des professionnelles du réseau CIDFF, composée de plus de 60 salarié.e.s, informe près de 23 000 personnes par an.
- l'accès spécifique des femmes victimes des violences dans les communes rurales isolées à raison d'une permanence par département
- la mobilisation de cofinancements locaux sur ces mêmes permanences (communes, Com de com, EPCI, CAF, MSA, CDAD, politique de la ville …) soit 150 000€ dont le maintien aujourd'hui n'est plus garanti. C'est la moitié de ces permanences qui peut être remis en cause demain.
- le maintien de la qualité du niveau de service sur la région à travers la formation professionnelle et la coordination assurées par des structures régionales veillant comme la FRCIDFF à la cohérence du service rendu à la population notamment par l'ingénierie commune et la recherche de ressources diversifiées.

Enfin, plus largement, le soutien de la Région aux politiques publiques pour l'égalité FH via la priorité « jeunesse », (sans être une compétence exclusive de la collectivité) a permis des actions innovantes et pertinentes sur les territoires. Je voudrai citer en exemple le programme porté depuis 2014 par les trois réseaux Solidarités Femmes, Planning Familial et CIDFF salué comme unique en France et qui permet de sensibiliser depuis une dizaine d'années les lycéens et les élèves des Maisons Familiales rurales sur la prévention des comportements et violences sexistes à raison de 40 interventions par an auprès de 10 lycées et 5 MFR.

La remise en cause des subventions met en danger l'ensemble de ces actions concrètes au service de ces publics en particulier et du public en général et leur rôle majeur dans l'attractivité de la Région au service de toute la population ligérienne.

Enfin, le soutien aux trois réseaux régionaux historiquement partenaires URSF Planning et CIDFF agissant en faveur de l'égalité FH sur les PDL et contre les violences sexistes et sexuelles, soutien d'un montant total de 342 200 € (soit 98500 €pour URSF, 66700 € pour le Planning Familial auquel s'ajoute les 177 000€ CIDF) est supprimé dans sa totalité. Leurs actions vont cesser de se déployer de façon transversale alors même qu'elles s'inscrivent en autre dans le projet régional de Santé ainsi dans l'axe Jeunesse affiché par la Présidente comme prioritaire.

Cette intervention, au titre de mon réseau, se veut complémentaires des prises de paroles des organisations défendant la solidarité et de l'égalité dans tous les domaines prioritaires de la vie des ligériennes et des ligériens.

CMAR

Dans le cadre de son projet de budget 2025, le Conseil Régional a décidé de réduire de 50% les financements sur les dispositifs d'accompagnement des entreprises artisanales, animés par la CMA des Pays de la Loire ; portant ceux-ci à 800 000 euros contre 1,6 millions d'euros précédemment.

Administrée par des chefs d'entreprise, la CMAR est particulièrement attentive à la réduction des déficits publics et y a pris toute sa part depuis plus de 10 ans.

Les dotations de l'Etat au bénéfice des CMAR auront été réduites de 51% à l'horizon 2027 (passant de 293 M€ à 143 M€), bien que les crises successives aient nécessité de renforcer ses interventions auprès des artisans.

Le réseau des CMA s'est intégralement régionalisé, passant de 103 à 21 établissements, tout en maintenant sa proximité dans les territoires.

Depuis maintenant une année, le réseau s'est engagé dans un vaste plan de transformation, appelé « CAP 2027 ! », visant à repositionner son action et repenser son organisation afin de garantir une meilleure qualité de service aux artisans et optimiser son fonctionnement.

Depuis 2012, date de la 1ère convention cadre avec la région, les résultats et l'effet levier de l'accompagnement porté par la CMAR, auprès des entreprises artisanales et des métiers d'art, avec l'appui du Conseil Régional, n'est plus à démontrer.

Ainsi, chaque année, ce sont plus de 1 500 entreprises qui sont accompagnées à travers les différents dispositifs mise en œuvre.

Or, dans un contexte économique complexe, voire difficile pour bon nombre d'entreprises artisanales, ces dernières attendent de la stabilité et de la visibilité pour investir, former, recruter, créer, et se développer, en un mot, retrouver confiance en l'avenir.

S'il n'appartient pas à la CMAR de s'immiscer dans les décisions prises par le Conseil régional, dans le cadre de ses compétences, le calendrier d'annonce de ces dernières, risque d'avoir un impact sur les entreprises artisanales et l'équilibre financier de la CMAR.

Dans un cadre budgétaire contraint, la CMAR, se félicite de la continuité de l'investissement dans les CFA, 25 M€ ! et continuera de travailler afin de maintenir un accompagnement de qualité des entreprises artisanales tout en souhaitant la pérennité du soutien du Conseil régional, d'ici la fin du mandat. Un focus est mis sur les métiers d'Art, qui disposent dans les Pays la Loire, d'un accompagnement à ces entreprises aux caractères spécifiques, unique en France.

N'oublions pas que les artisans bâtissent des Cathédrales, ils savent aussi les reconstruire !

Les représentants de la CMAR voteront en faveur de ce rapport budgétaire.

URAF

Comme nombre de nos collègues, nous avons été fort étonnés d'apprendre les premiers éléments et arbitrages du budget 2025 du Conseil régional par la presse et les réseaux sociaux.

Depuis près de 80 ans, nos unions, nationale et départementales, accompagnent toutes les familles dans le cadre du code de l'action sociale et des familles.

Depuis 1945, nous sommes donc au cœur des réalités des familles. Nous mesurons leur évolution et évaluons l'impact des actions conduites. Avec nos collègues des autres organisations, nous pouvons arguer d'un bon niveau d'expertise sur le sujet.

Dans sa communication, Madame la Présidente du Conseil régional en appelle à nos enfants. Nous sommes particulièrement sensibles à cet argument familial.

À ce titre, il est pour nous fondamental de préserver, sur tout le territoire des Pays de la Loire et pour toutes les familles, des démarches qui visent à les accompagner, voire les soutenir, dans la construction, l'éducation, et le bien-être des générations futures.

Des actions d'information en direction des parents, des actions de co-éducation envers les jeunes et les enfants, pour faire bref des démarches de prévention.

Prévention sur les conduites favorable à la santé et à la santé mentale : en termes de compétences psycho-sociales, d'alimentation, de pratique sportive, de sensibilisation aux risques…

Prévention en matière éducative : en favorisant la mixité dans l'orientation scolaire, la lutte contre les stéréotypes, l'accès à la culture et aux loisirs…

Prévention en matière de cohésion sociale et territoriale : en accompagnant les mesures de logement des jeunes, l'accès aux soins et à la mobilité

Le partenariat existant entre le Conseil régional et les acteurs locaux tels que les EPCI, associations et cofinanceurs que sont notamment les CAF et l'ARS, est fondamental et s'exerce dans le cadre des compétences partagées.

Il vise à donner à toutes les familles l'accès aux mêmes chances dans le cadre d'une région 100 % inclusive,

Il permet de répartir cet investissement dans l'humain entre toutes les parties prenantes de la région,

Il permet de construire ensemble, dans une logique de dialogue et de concertation, le futur des femmes et des hommes qui, après nous, animeront cette belle région.

Vous aurez donc compris la très grande inquiétude de l'URAF, alors même que nous ne percevons aucun financement du Conseil régional.

Par ce budget, qui va bien au-delà des premières demandes de l'Etat, nous percevons très clairement et avec une grande inquiétude, la menace qui pèse sur l'accompagnement global des ménages et familles ligériens, des jeunes et des moins jeunes, et spécialement de ceux qui sont en situation de vulnérabilité.

Nous redoutons la disparition des partenariats locaux, dus à la réduction ou à la cessation d'activité d'associations, de missions locales, ou de plate-forme locales d'accompagnement soutenues par le conseil régional, notamment dédiées aux femmes qui rappelons le, représentent 80% des cheffes de familles monoparentales.

Aussi, pour toutes ces raisons, l'Uraf -qui remercie Damien, Maxence et le groupe d'appui au Budget- adhère sans réserve à l'ensemble des propositions inscrites dans l'avis du Ceser et par conséquent le votera.

Cette intervention se veut complémentaire des prises de paroles des organisations défendant la solidarité et l'égalité dans tous les domaines de la vie des Ligériennes et Ligériens.

Je vous remercie.

CFE-CGC

La CFE-CGC remercie Damien Martineau et Maxence Drouillet pour la qualité de leur présentation.

Sur le budget primitif, la CFE-CGC a conscience des complexités et difficultés économiques auxquelles fait face le Pays.

Elle reste néanmoins convaincue que c'est par le dialogue et la concertation que l'on peut trouver des solutions collectivement, nous regrettons ce point de rupture à l'occasion de l'élaboration du budget 2025, des décisions importantes à prendre et des conséquences qui vont en découler.

La CFE-CGC souligne l'effort significatif au soutien des lycées, tant en matière de fonctionnement que d'investissement.

De la même manière, la CFE CGC salue la mise en place de formations professionnelles et l'abondement des CPF à destination des demandeurs d'emploi pour un retour à la vie active.

A contrario, La CFE CGC s'émeut de la diminution brutale de l'aide régionale aux dispositifs intermédiaires impactant de façon préjudiciable les populations concernées, notamment les jeunes en décrochage scolaire en mettant, aussi à mal, l'égalité des chances à travers le territoire.

Après la fin des aides aux organismes de formation professionnelle, le désengagement de l'état, et par ricochet de la région, sur le volet apprentissage voici, désormais, des coupes budgétaires importantes frappant les jeunes en difficultés scolaires.

La CFE-CGC salue le déploiement des formations sanitaires et social et la démarche du Conseil Régional de participer à l'orientation des publics vers ses métiers essentiels qui devra s'étendre encore dans les années à venir pour faire face à la pénurie de professionnels dans ces activités.

La CFE-CGC note néanmoins l'abrogation de certains dispositifs comme l'aide régionale en faveur des centres de santé, ou encore le fonds régional d'aide d'urgence pour le maintien des professionnels de santé. Elle alerte sur les conséquences de ces décisions qui interviennent conjointement à des réductions drastiques de la prise en charge de frais de santé comme, le déremboursement des médicaments ou, encore le non-renouvellement de certaines Affections Longues Durées (ALD), et viennent donc à nouveau poser la question de l'accès aux soins pour les ligériens (que ce soit pour trouver un professionnel de santé, mais également financer ses propres soins).

La CFE-CGC ne comprend pas les coupes budgétaires ayant pour conséquence l'arrêt des politiques de lutte contre les violences faites aux femmes, de lutte contre la précarité alimentaire et hygiénique, de lutte contre la précarité estudiantine. Les politiques mises en œuvre, jusqu'à présent, ont démontré aux travers de différents dispositifs l'amélioration de la situation des personnes accompagnées.

Un certain nombre d'associations en faveur de la promotion de la santé des ligériens se voient supprimer tout ou partie de leurs subventions par la région dès 2025. S'inscrivant dans le Projet Régional de Santé, ces associations répondent à nombre de besoins de ligériens. Là, où l'accès aux soins est d'ores et déjà difficile, la suppression des actions de prévention et d'aides viendront majorer la dégradation de la santé des ligériens et des ligériennes.

Dans le même temps, ces coupes budgétaires impactantes viennent à contre-courant des politiques régionales dont la jeunesse et le handicap étaient une priorité affichée. Le sport et la culture sont des ouvertures sur l'extérieur et des activités essentielles au maintien ou à la création du lien social, à l'inclusion, à la cohésion sociale. Ils touchent tous les ligériens et ligériennes.

La CFE-CGC s'alarme des conséquences de ces décisions pour les raisons qui viennent d'être évoquées mais également des répercussions sur des milliers d'emploi en danger.

Là où la réduction du taux de chômage et le plein emploi étaient une prospective et un objectif régional, les populations les plus fragiles et fragilisés risquent de l'être encore plus. Alors que les Pays de la Loire est la région dont le taux de personnes en situation de précarité est le moins élevé, le nombre de ligériens précaires risquent d'augmenter.

Là où des économies sont faites à court terme, celles-ci induiront des coûts économiques et sociaux différés voir majorés à moyen et long terme pour faire face aux effets de précarisation qu'elles vont engendrer.

La CFE-CGC ne peut soutenir ces décisions brutales et incompréhensibles.

La CFE-CGC est en faveur de la poursuite de l'évaluation des politiques publiques pour démontrer l'intérêt et les résultats des actions mises en œuvre. Ces évaluations doivent être une des bases nécessaires aux prises de décisions.

Enfin, la CFE-CGC constate la contagion au sein même des entreprises de ne penser que gestion budgétaire et financière par nos dirigeants aux détriments de l'investissement social, de l'humain et du collectif enclin à trouver des solutions.

La CFE-CGC, organisation syndicale de salariés, face à l'urgence sociale, insiste, persiste et promeut l'importance de construire un dialogue responsable et indispensable avec les différents acteurs du territoire au regard de la situation économique, environnementale, sociale inédite que traverse notre Pays, dans l'intérêt général, et pour faire valoir notre intelligence collective.

Enfin, sur la temporalité des économies budgétaires annoncées, il aurait été judicieux d'étaler l'effort de façon plus linéaire sur la période concernée et non pas l'essentiel de la baisse sur la première année.

La CFE-CGC votera l'avis sur le Budget Primitif 2025.

Pôles culturels et établissements supérieurs d'enseignement artistique

Cette prise de parole se veut complémentaire de celles des organisations défendant la solidarité et l'égalité dans tous les domaines prioritaires de la vie des ligériennes et ligériens.

Nous déplorons l'absence de Mme Morançais. Elle montre le peu de cas qu'elle fait de l'expression de la société civile que nous représentons en tant que deuxième Chambre Régionale.

L'attaque du secteur culturel, tant dans les propos que dans les faits, est indigne d'une région reconnue nationalement pour son dynamisme et sa capacité d'innovation.

Christophe Béchu déclarait le 9 décembre : "*je regrette une forme dont le dialogue n'a pas été la marque de fabrique. Il était difficile de faire moins bien* ».

De fait, l'absence de concertation avec les acteurs et d'articulation avec les autres collectivités et l'Etat, est la marque d'une méthode brutale. Une compétence partagée ne signifie pas en effet une compétence facultative. Elle implique une co-responsabilité. Des outils existent, comme la CTAP, ou ont existé, comme la CRCC. Cela aurait permis d'anticiper les effets en cascade que nous voyons d'ores et déjà apparaitre.

Je voudrais rappeler ici l'importance et la nécessité de notre tissu culturel et associatif pour un service public au plus près des publics, pour les emplois qu'il crée et l'activité économique qu'il génère.

D'autant que les décisions radicales que vous avez prises vont à l'encontre des priorités affichées par l'exécutif régional : emploi, jeunesse, transitions.

- Emploi :

Le tissu associatif culturel ne peut être dissocié de son environnement économique. Il est à la fois créateur d'emplois locaux non délocalisables et générateur de richesses pour les commerces et les services de proximité dans les territoires (1€ investi dans la culture génère 8€). Ce sont des milliers d'emplois directs que vous menacez de disparition avec vos décisions. Mais, par ces choix, vous fragilisez aussi nombre d'entreprises locales ou régionales (50% du budget d'un festival est consacré à des prestations externes).

Vous oubliez aussi que la culture allie un secteur marchand et un service d'intérêt général selon des modèles de financement que vous semblez ignorer. Il est d'ailleurs symptomatique de constater que « Ma Région Virtuose », portée par la Région, repose à 100% sur de l'argent public et consomme à elle seule 25% du budget culturel.

Vous découvrez un besoin d'ingénierie de projets et de promotion du mécénat, alors que vous soutenez depuis près de 20 ans des Pôles culturels régionaux, des réseaux d'acteurs dans les différentes filières, des CAE comme Oz, des dispositifs inter filières (comme Trajet ou Culturdiag) qui accompagnent au quotidien les acteurs et leurs projets. Et aujourd'hui, vous voulez détruire tout cela ! Vous remettez aussi en cause les fonds de dotation comme « Mécènes pour la Musique ».

- Jeunesse :

Les pertes de financement vont impacter durablement l'offre culturelle auprès des jeunes, notamment les plus précaires, en faisant disparaitre les structures porteuses et en renchérissant le coût pour les bénéficiaires renforcé par l'abandon du E PASS culture sport.

Des actions de formation, tant pour les amateurs que pour les futurs professionnels et leur insertion, sont aussi menacées par le désengagement de, par exemple, Trempo en 2025 ou le Pont supérieur en 2026.

- Transitions :

La culture, dans toutes les filières, est engagée depuis longtemps dans des processus de développement durable et de transition climatique. Elle est aussi un vecteur de ces transitions auprès des publics au travers de ses actions et de ses pratiques.

Pour conclure, j'ai deux questions :

- Avez-vous appliqué rétroactivement les décisions du BP 2025 sur les crédits de la culture 2024 au dernier trimestre ?
- Les décisions du BP2025 sont-elles destinées à être appliquées jusqu'à la fin du mandat même en cas d'amélioration des finances publiques ?

Je terminerai en citant le comédien Philippe Torreton dans sa tribune du Monde ce week-end :

« *Je ne savais pas qu'en 2024 une telle opinion, un tel mépris envers le monde culturel et associatif pouvait, non seulement se concevoir, mais également s'assumer avec cet aplomb* »

Association des paralysés de France

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixe le principe d'une accessibilité universelle, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental :

Prochainement nous en ferons le bilan 20 ans après ;

- ou en sommes-nous ?
- des 3 objectifs principaux,
- la mise de place du guichet unique (Maison Départementale des personnes handicapées-MDPH) est disparate et à géométrie variable suivant les départements,
- la compensation du ou des handicaps balbutie encore et ce n'est que dernièrement que le handicap psychique a obtenu quelques droits,
- enfin l'accessibilité universelle semble toujours un concept ignoré, tant notre société tarde à s'ADAPTER aux différents citoyens qui la composent alors que nous sommes signataires de conventions mondiales et européennes.

Comme vous tous nous faisons le constat que la Décentralisation a engendré des politiques publiques qui se doivent d'être co-construites et co-financées.

APF France handicap dans son projet associatif souhaite et participe chaque fois qu'il y est invité à cette société inclusive qu'il promeut depuis de nombreuses année ;

Nous employons même le terme d'inclusiverselle pour la définir au plus près des besoins de chacun car nous défendons l'intérêt général, la solidarité et l'égalité

L'engagement handicap de la Région doit perdurer sur TOUS nos territoires concernés et j'avoue aujourd'hui que la communication des orientations budgétaires et du budget actuel ne permettra en aucun cas de répondre à ces ambitions au mépris des ligériens concernés.

APF France handicap est au diapason de notre groupe Solidarité dont certains membres s'exprime aujourd'hui pour souligner l'iniquité voire les discriminations de certains ligériens que souligne malheureusement et régulièrement la Défenseuse des Droits ou le Tribunal administratif.

CGT-FO

J'interviens au nom du groupe Force Ouvrière.

Le CESER est aujourd'hui réuni pour exprimer un avis sur le projet de budget 2025 présenté par l'exécutif régional qui affirme que « la Région doit prendre sa part à l'effort de redressement national qui s'imposera, tôt ou tard, à tous ».

Le CESER ne fait pas la politique de la région et je rappellerai qu'à Force Ouvrière, organisation syndicale indépendante, nous n'entendons pas être associé ni de près, ni de loin à une quelconque co-construction d'un budget prescrit par les élus politiques de quelques origines qu'ils soient. C'est pourquoi nous ne participons pas au vote sur les avis budgétaires.

De l'analyse du projet de budget primitif à laquelle nous avons participé, nous retenons que l'exécutif régional, sur injonction du gouvernement Barnier, a intégré dans son élaboration une diminution de 56 millions d'euros de disponibilités au titre des mesures inscrites dans le PLF 2025, PLF qui a entraîné la chute du dit gouvernement et donc n'existe pas.

Néanmoins, l'impact de la conjoncture en perte sèches s'établit à 17,5 M€ pour la région. Toutes les collectivités locales sont touchées. Le département de Maine et Loire annonce avoir perdu en deux ans 45 millions d'euros au titre des « droits de mutations à titre onéreux » et 11,5 M€ au titre de la TVA en 2024. Le département de Loire Atlantique indique avoir besoin de dégager en 2025, hors impact PLF, 120 M€ d'économies.

Le président du département de Loire Atlantique indique privilégier le dialogue pour mettre en œuvre ce qu'il qualifie de « diminution des dépenses » quand l'exécutif régional entend lui « cesser la logique de guichet pour s'inscrire désormais dans une logique de projets en priorisant les actions directes et la désintermédiation. »

Quelle que soit la méthode, la mise en œuvre de cette cure d'austérité à travers des restrictions budgétaires imposées ou souhaitées se traduirait par des mesures brutales et concrètes impactant la vie des habitants de la région qu'ils soient actifs, chômeurs ou retraités.

Tous les secteurs d'activités sont touchés par les restrictions budgétaires, parfois de manière violente comme la culture, le sport, les missions locales, le planning familial et nombre de structures d'accompagnement tous verront des conséquences dramatiques en termes d'emploi à commencer par les services de la région. (100 emplois menacés)

La baisse de recettes fiscales et notamment de TVA est à relier directement à la baisse tendancielle depuis plusieurs années de la consommation des ménages. Selon l'INSEE, La dépense de consommation finale des ménages a été en 2023 inférieure de 3,1 % à sa tendance en volume d'avant-crise sanitaire et pour 2024 on constate une baisse générale des dépenses (-1,5 % en volume).

La politique de l'offre et de soutien aux premiers de cordée menée par les gouvernements successifs n'a de fait pas conduit au ruissellement tant annoncé et la politique de baisse du coût du travail aura porté ses fruits. L'urgence économique reste à engager des mesures permettant de sauvegarder l'emploi, le pouvoir d'achat des salaires, les minima sociaux et les services publics dans leur ensemble à commencer par le secteur de la santé.

Quant au souhait de la région de « *la nécessité de reconnaître l'importance de l'autonomie des collectivités qui passera probablement par un changement de la structure de financement* », personne n'est dupe sur ceux qui seraient mis à contribution.

Nous le disons simplement ; attention, le principe d'égalité n'est pas une formule, ou un slogan mais une exigence collective à laquelle, nous sommes, pour notre part, attachés.

UDES

Merci à Damien et à Maxence pour la qualité de l'avis que vous nous avez présenté, l'UDES votera cet avis.

Avant tout, je tiens à souligner l'importance de cette instance qu'est le CESER, lieu de dialogue et de concertation indispensable dans le contexte économique et social tendu que nous traversons.

Permettez-moi de débuter par un rappel. En mai dernier, le CESE a adopté à l'unanimité un avis intitulé "Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique". Cet avis soulignait avec force l'urgence et l'importance de préserver la pérennité du monde associatif, un pilier essentiel de notre démocratie et de notre cohésion sociale.

Face à l'annonce du projet de loi de finances 2025, l'UDES avait déjà exprimé son inquiétude :' jusqu'à 186 000 emplois pourraient être menacés dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), dont près de 13 000 dans les Pays de la Loire.' Ces emplois concernent des secteurs où l'utilité sociale prime : crèches associatives, épiceries solidaires, EHPAD à but non lucratif, des emplois d'aides à domicile' animateurs sportifs ou encore d'éducateurs spécialisés…

Par ailleurs nous nous inquiétions sur la répercussion des économies demandées aux collectivités locales sur les structures de l'économie sociale.

Aujourd'hui, ces inquiétudes se confirment et se trouvent même aggravées à la lecture du projet de budget de la Région pour 2025.

En effet, ce budget prévoit une diminution drastique des soutiens aux secteurs du sport, de la culture et de la vie associative, ainsi qu'une réduction importante des dotations aux missions locales. Ces coupes budgétaires, qui s'ajoutent à celles de l'État, risquent d'affecter 162 000 salariés et 15 000 employeurs de l'ESS dans notre région. Pour rappel, l'ESS représente 15,7 % de l'emploi privé régional, faisant des Pays de la Loire la deuxième région française en termes d'emploi ESS.

Cette rupture brutale nous inquiète profondément. Les impacts sur les jeunes accompagnés par les missions locales, par exemple, seraient significatifs : un jeune sur 10 dans la tranche 16-25 ans est suivi par ces structures dans notre région, soit 43 000 jeunes.

Au-delà des chiffres, l'UDES partage l'avis du CESER et souhaite insister sur quatre points repris dans l'avis :

1. L'urgence d'un dialogue renforcé. Nous regrettons que le vote de ce budget soit prévu dès décembre 2024, alors qu'il reste du temps pour intégrer les impacts définitifs du projet de loi de finances.
2. La nécessité d'un accompagnement des structures de l'ESS. Ces structures sont essentielles à la vitalité de nos territoires et à la cohésion sociale. Leur pérennité doit être une priorité.
3. La complémentarité entre acteurs locaux. Associations, entreprises, collectivités et services de l'État sont interdépendants. Soutenir les projets portés par les structures de l'ESS, c'est stimuler l'économie de proximité et renforcer le lien social.

4. Une approche basée sur la transparence et le suivi-évaluation. Dans un contexte financier aussi incertain, il est indispensable de mieux évaluer l'impact des politiques publiques.

Pour conclure je citerai à nouveau l'avis du CESE ' nous vous invitons à imaginer un monde sans associations. Combien leur apport à notre économie, notre société et notre démocratie est considérable ! Renoncer à leur soutien, c'est mettre en péril cet équilibre.'

Nous appelons donc à une concertation approfondie afin de construire des solutions alternatives : soit par un lissage des baisses budgétaires, soit par la mise en place de mécanismes de financement innovants et durables.

L'UDES reste pleinement mobilisée pour participer à ces échanges et défendre les intérêts de l'ESS, moteur d'un développement économique respectueux des femmes, des hommes et des territoires.

Je vous remercie de votre attention.

URADEL / APEL

Cette déclaration est faite au nom de l'URADEL et de l'APEL et se limitera champ de l'éducation.

L'Enseignement catholique comprend la nécessité des restrictions budgétaires dans le contexte actuel de dégradation des finances publiques. Nous savons combien il est difficile, pour la région des Pays de la Loire comme pour d'autres collectivités, de participer à cet effort collectif et de faire des choix dans les coupes budgétaires.

Aussi, nous tenons à remercier la Région pour son choix de placer l'avenir de la jeunesse parmi ses priorités, et nous saluons son engagement à maintenir l'éducation au cœur de ses décisions, pilier fondamental pour garantir l'avenir d'une société.

L'enseignement catholique, pleinement investi dans sa mission de service public, partage cet objectif. Chaque jour, les communautés éducatives de nos établissements s'engagent à accompagner les élèves en leur offrant un cadre éducatif orienté vers leur épanouissement et leur avenir.

Cependant, nous souhaitons rappeler que l'investissement dans les infrastructures et les équipements des lycées, bien que nécessaires, ne suffisent pas à eux seuls. Il est tout aussi essentiel de soutenir l'ensemble des acteurs contribuant à l'accompagnement des jeunes qu'ils s'agissent d'associations ou d'organisations qui, au quotidien, œuvrent pour l'éducation. Ils sont indispensables pour construire, ensemble, des parcours complets et porteurs de sens pour notre jeunesse, et en particulier pour nos jeunes les plus fragiles.

Nous exprimons nos réserves sur des économies annoncées entre autres dans la volonté de la région de désintermédiation, qui ne servent pas l'ambition posée pour notre jeunesse et sur des coupes budgétaires qui à moyen et long terme pourraient s'avérer plus couteuses qu'économes.

Je vous remercie,

Nous voterons favorablement l'avis de CESER

CRAJEP

Le CRAJEP s'exprimera sur les jeunesses. Cette prise de parole se veut complémentaire des prises de paroles des organisations défendant la solidarité, l'égalité, la santé, l'insertion, l'orientation, les jeunesses, le handicap, l'environnement, l'économie sociale et solidaire, l'éducation populaire, la culture, le sport, la vie associative, et plus globalement la dynamique régionale et tous les domaines prioritaires de la vie des ligériens et ligériennes.

Nous souhaitons rappeler 2 priorités ressorties de l'étude « Jeunesse Pouvoir de dire Pouvoir d'agir » menée par le Ceser en 2022 suite à une saisine de la Région :

- Répondre à l'attendu d'une région jouant le rôle d'« assemblier » (au sens de « faire ensemble ») des politiques jeunesses.
- Décloisonner et articuler les politiques publiques autour des jeunes. »

Il nous semble que les mots « faire ensemble », « décloisonner » et « articuler » ne sont pas des synonymes de « supprimer » ou de « décider sans concertation ».

Madame la Présidente de Région, Mesdames et messieurs les élu.e.s du Conseil Régional vous faites de la jeunesse une de vos priorités.

Mais à quelles jeunesses est adressé votre projet politique ?

Nous, Crajep, ne connaissons pas de jeunesses voulant d'un monde où l'on écrase les plus faibles, où on laisse sur le côté celles et ceux qui n'iraient pas assez vite.

Nous, Crajep, ne connaissons pas de jeunesses qui ne souhaitent pas être accompagnées à trouver un logement décent et abordable, a entrer dans la vie active.

Nous, Crajep, ne connaissons pas de jeunesses qui ne veuillent pas d'espace d'échange sur les problématiques qu'elle traverse (santé, relations, consentement…).

Nous, Crajep, ne connaissons pas de jeunesses qui ne souhaitent pas faire société, etc.

Nous vous le demandons à nouveau : A quelles jeunesses s'adresse votre projet ? Car nous connaissons bon nombre de jeunesses qui seront délaissées si vous le mettez en place.

Une dernière chose Mme Morançais : arrêtez de mettre dans la balance l'amour que nous porterions à nos enfants ou que nos parents nous porteraient. Lorsqu'il y a désaccord, il y a échange, débat, concertation. Et lorsqu'on prend le temps de mener correctement cette concertation, il peut même y avoir consensus. Il n'est pas question de sentiments Mme Morançais, il est question de démocratie.

Enfin, le CRAJEP remercie le rapporteur au budget, le chargé d'étude, le groupe d'appui ainsi que tous les conseillers et conseillères et agents du Ceser qui ont fourni un travail précis et de qualité. Le CRAJEP appui la demande de reporter le vote du budget pour se donner le temps d'une réelle concertation.

Le Crajep votera l'avis du Ceser.

CCIR

La CCIR tient à prendre la parole à l'annonce de la réduction drastique des financements régionaux pour les dispositifs d'accompagnement des entreprises. Cette baisse de 76% pour la CCI régionale, représentant 2,3 millions d'euros, aura un impact considérable sur notre capacité à soutenir les 1 500 TPE et PME que nous accompagnons chaque année.

Nous tenons à rappeler que les CCI, établissements publics de l'État animés par des chefs d'entreprises élus bénévoles, ont pour mission de contribuer au développement économique de nos territoires. Nous sommes conscients des enjeux de la réduction de la dette publique et y avons déjà contribué significativement, avec une baisse de 55% de la dotation de l'État depuis 2013.

Face à ces restrictions budgétaires, nous devons faire preuve d'innovation et de pragmatisme. Plutôt que de réduire les aides, nous proposons de renforcer les synergies entre les différents acteurs économiques en capitalisant sur les Maisons de l'Entreprise (MDE). Ces structures, qui regroupent déjà de nombreux acteurs de l'accompagnement, peuvent devenir de véritables catalyseurs du développement économique territorial.

Concrètement, nous pourrions mutualiser les expertises en matière d'internationalisation en regroupant les équipes de la Région et des CCI au sein des MDE. De même, une collaboration renforcée avec l'agence « Solutions & Co » permettrait d'optimiser les actions en faveur des TPE et PME.

L'objectif est clair : simplifier le parcours entrepreneurial en offrant aux entreprises un point d'accès unique et une expertise mutualisée. En travaillant ensemble, nous pourrons non seulement maintenir un niveau de service de qualité, mais aussi générer davantage de valeur ajoutée pour l'économie régionale.

Nous sommes convaincus que cette approche collaborative est la plus efficace pour répondre aux défis économiques actuels. Nous invitons donc la Région à soutenir cette proposition et à engager une réflexion collective sur la mutualisation des ressources au service des entreprises de notre région.

Ces remarques étant faites, nous voterons l'avis budgétaire du CESER

FCPE

Première fédération de parents d'élèves de l'enseignement publique, nous représentons, dans la région Pays de la Loire, les parents de plus de 417 000 élèves dont près de 74 000 lycéens.

Nous souhaitons exprimer ici notre stupéfaction et notre profonde inquiétude face aux annonces faites par l'Exécutif Régional en matière budgétaire à savoir, de brutales et massives réductions de subventions et dotations vers des secteurs pour nous essentiels pour l'éducation, le bien être des jeunes lycéens ligériens et pour leur construction de futurs citoyens.

Nous saluons le renforcement des dépenses d'investissement pour des lycées qui en ont bien besoin ainsi que les augmentations de dotations de fonctionnement qui permettront aux établissements de faire face à l'augmentation de leurs dépenses contraintes, notamment de viabilisation. A cette occasion nous rappelons notre appel à la concertation pour la définition de la stratégie d'investissement des lycées.

En revanche, nous nous interrogeons sur le bien-fondé mais aussi l'ampleur et l'incidence des coupes budgétaires annoncées ?

Quel sera l'impact de ces décisions budgétaires sur la lutte contre le décrochage scolaire ? Quel sera l'impact de ces décisions budgétaires sur l'accès des jeunes ligériens et lycéens à l'art et à la culture ? Quel sera l'impact de ces décisions budgétaires sur leur bien-être, leur éducation ?

Ainsi, depuis plusieurs années alors que la lutte contre le décrochage scolaire est devenue une des priorités des politiques publiques et que notre Région s'est montrée particulièrement volontariste en la matière, les missions locales et les services civiques, se voient privées de leurs subventions régionales. Pourquoi remettre en cause des solutions ayant fait la preuve de leur efficacité ?

En revanche, le choix d'un soutien financier accru de la Région aux écoles de productions dont la finalité affichée est de raccrocher des élèves en grande difficulté ne nous parait pas souhaitable.

En effet, ce modèle d'écoles privées hors contrat, où les élèves apprennent en répondant à des commandes passées par des clients et dont les directeurs sont présentés comme de directeurs-entrepreneurs ne correspond absolument pas à notre conception d'une Ecole émancipatrice formant de futurs citoyens éclairés.

Par ailleurs, la Région a fait le choix de réduire massivement les crédits éducatifs d'autonomie des lycées.

Ces crédits permettent notamment de financer des actions culturelles et autres projets éducatifs au sein des lycées. Mais ces actions et projets seront aussi fortement impactés par les coupes budgétaires appliqués aux acteurs culturels, associatifs qui accompagnent les lycéens et leurs enseignants dans la réalisation de ces projets et actions.

Que deviendront les sorties scolaires « théâtre » s'il n'y a plus de compagnies théâtrales ? Quid des festivals de littérature, de cinéma où nos enfants se rendent dans le cadre scolaire s'il n'y a plus d'artistes et d'association pour porter ces évènements…

Nous déplorons la suppression des subventions versées à des structures telles que le planning familial qui réalisait de nombreuses animations dans les lycées dans le cadre du programme EVRAS c'est-à-dire l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Nous pourrions encore égrener les exemples même si pour l'instant nous craignons de ne voir que la partie émergée de l'iceberg.

La Jeunesse n'est-elle pas l'un des défis de la Région des Pays de la Loire ?

Mais alors de quelle Jeunesse parlons-nous ?

En ce qui nous concerne, notre vision est très claire.

Nous voulons une jeunesse qu'on ne laissera pas au bord du chemin, qu'on n'assignera pas à résidence.

Nous voulons une jeunesse à laquelle on permet d'accéder à la culture où qu'elle réside sur le territoire, une jeunesse à laquelle on permet de s'enrichir, d'élargir ses horizons, d'élargir les possibles, de s'émanciper.

Nous voulons une jeunesse portée, inspirée par l'exemple des sportifs de haut niveau.

Nous voulons une jeunesse à laquelle on donne les moyens d'être à même de s'orienter dans la vie, d'affronter les problèmes, une jeunesse que l'on aide à mieux se comprendre et à mieux comprendre les autres et le monde qui l'entoure.

Au-delà de l'objectif d'économie, nous nous interrogeons aussi sur les critères de choix de ces économies, sur l'anticipation de leurs impacts et sur leurs conditions de mise en œuvre. C'est donc aussi la méthode que nous interrogeons.

Pour nous, la concertation avec toutes les parties prenantes est un principe fondamental de réussite de tout projet, de toute action mais c'est avant tout une condition pour faire société.

Enfin, nous considérons que faire des économies sur la jeunesse est une erreur et qu'au contraire investir dans la jeunesse est un investissement d'avenir.

Je vous remercie de votre attention

MEDEF

Le Budget 2025 de la Région des Pays de la Loire s'inscrit dans un contexte économique et budgétaire inédit, marqué par une situation nationale préoccupante. Entre une dette publique croissante et une baisse des ressources allouées aux collectivités, il était indispensable de prendre des décisions fortes pour garantir la pérennité des actions régionales. La présidente Christelle Morançais et son équipe ont fait le choix courageux de réduire les dépenses de fonctionnement tout en préservant les investissements nécessaires à l'avenir de notre territoire.

Ces choix ne sont pas sans conséquence. Ils ont suscité des interrogations et des critiques, mais ils traduisent une volonté claire : agir dès maintenant pour éviter des ajustements plus douloureux à l'avenir et garantir que la Région reste un acteur majeur du développement économique, de l'emploi et des transitions en cours.

Un effort budgétaire significatif mais ciblé pour un futur durable.

Ce choix, bien que difficile, permet de recentrer les moyens sur les priorités stratégiques :

- La Région a engagé un plan d'économies ambitieux, avec une réduction de 82 millions d'euros des dépenses de fonctionnement en 2025, soit près de 10 % du budget annuel de fonctionnement. Ces économies se concentrent sur la simplification et la suppression de dispositifs jugés redondants, permettant de recentrer l'action régionale sur ses priorités stratégiques : emploi, jeunesse et transition écologique.

En parallèle, les investissements atteignent un niveau historiquement élevé avec 517 millions d'euros, marquant un engagement fort pour l'avenir, notamment dans les infrastructures, la transition énergétique, et l'éducation. Cet effort permettra, entre autres, de moderniser les lycées et équiper les élèves d'outils numériques adaptés, de soutenir la transition énergétique via des projets comme EOLE à Saint-Nazaire et de développer une offre de mobilité durable et accessible à tous.

Un engagement en faveur de la transition et de l'innovation

- La Région continue de sanctuariser ses enveloppes d'intervention pour soutenir les entreprises et accélérer les transitions écologique et numérique. À titre d'exemple, les 67 millions d'euros consacrés à la transformation écologique et technologique des entreprises illustrent cette ambition.

- De plus, le budget vert, enrichi cette année d'un axe biodiversité, témoigne d'une volonté d'aligner les priorités budgétaires avec les grands enjeux climatiques.

Le MEDEF Pays de la Loire a salué cette démarche de rigueur budgétaire, rappelant l'importance de maintenir un équilibre entre la maîtrise des dépenses publiques et le soutien aux leviers de compétitivité régionale. L'effort de 100 millions d'euros d'économies globales

est indispensable pour préserver les marges financières et investir dans des projets structurants, comme le Campus des métiers des énergies durables ou encore les infrastructures numériques des lycées.

Des priorités réaffirmées pour l'emploi et la jeunesse

- Le dispositif « 1 emploi – 1 formation » a été renforcé, témoignant de l'attention portée aux transitions professionnelles et à l'accompagnement des Ligériens vers l'emploi.
- L'éducation reste au cœur des priorités avec un investissement de 120 millions d'euros dans les lycées, incluant des projets de rénovation énergétique et de modernisation des infrastructures numériques.

Nous tenons à saluer la qualité des débats qui se sont tenus cette dernière semaine, ainsi que la richesse des échanges ayant permis d'exprimer les positions de chacun dans un véritable esprit de compromis. Ce travail collectif a permis de présenter un texte qui prend en compte les sensibilités de toutes les parties. Toutefois, en dépit de ces efforts, nos convictions nous conduisent à nous abstenir sur ce texte. Nous rappelons par ailleurs l'importance pour la Région de mettre en place une politique d'évaluation rigoureuse, afin de mesurer les impacts réels des orientations budgétaires et d'ajuster les actions en fonction des besoins identifiés sur le terrain."

Après ces temps d'émotion, il nous faudra reprendre, comme le font nos organisations syndicales et patronales sur le plan national (cf. un communiqué il y a à peine une heure), un dialogue social pour retrouver stabilité et sérénité et des solutions co-construites.

Merci de votre écoute

LPO

Le contexte budgétaire est tendu, c'est les mots que l'on entend partout et nous ne savons pas dire le contraire.

On le sait, l'évolution climatique, les tensions très fortes sur les ressources, les besoins énergétiques et de déplacement collectifs, s'ajoute aux crises climatiques et ses conséquences déjà très couteuses ...comme aux incertitudes internationales.

Et pourtant il faut aussi considérer la biodiversité, pour ce qu'elle est, mais aussi comme socle de résilience dans ce contexte, oui la biodiversité est une chance et la renaturation des villes, des espaces ruraux, et des fermes, financés par les différents contrats territoriaux est une clé essentiel d'adaptation. Sans ces actions d'adaptation ce ne sont pas que des espèces qui disparaitrons mais notre capacite à être avec des budgets contraints, parce qu'il n'ait pas certain que les solutions technologiques puissent seuls faire face et soient accessible à tous.

Personne ne peut engager les mutations nécessaires, seul ou il est, parce que tout est interdépendant, parce que le collectif, les territoires sont les seuls à pouvoir animes et porter les actions nécessaires... Les mutations sociétales ne peuvent qu'être le fruit d'un travail collectif permis par les différentes structures qui nous rassemble, par des contrats territoriaux financer, par une ambiance positive générer par ces dispositifs....

La LPO pays de la Loire souligne les avancées sur l'accompagnement de la biodiversité mais insiste pour que ces dynamiques prennent de l'ampleur, pour que les lieux de partage sociétaux demeurent avec les moyens d'agir, mais aussi pour que les actions et les cadres en faveur des mutations sociétales nécessaires demeures.

Nous disons aussi que les financements qui agissent sur plusieurs enjeux à la fois soient privilégiés, menant de front enjeux économiques sociales et environnementaux …

L'accompagnement par différentes structures dans leur diversité est aussi, à nos yeux à privilégier, en effet aucune dynamique de travail n'est en trop face aux enjeux, nous pouvons cite, par exemple, les CIAP pour l'installation agricole ou les gab et CIVAM pour une agriculture moins technologique.

Nous souhaitons aussi que les techniques innovantes accompagnées par la Région comprennent les solutions fondes sur la nature…

Enfin redire que la réduction des pesticides sur tout le territoire doit rester une priorité, redire que l'agriculture biologique privé de soutien a besoin de ses différents réseaux pour résister.

En conclusion, il faut sans doute œuvrer au désendettement mais l'échelon régional, proche des acteurs, chef de file d'une action concerté avec l'état et les fonds européen est attendu pour conduire et structurer des politiques transversales avec nos EPCI, il y avait là, et c'est ce que l'on entend depuis le début de l'après-midi, un usage efficient de l'argent public, des démarches structurer d'évaluation des politiques public porterait là l'éclairage pour nous le dire.

La LPO PDL votera cet avis.

Pôle Patrimoine

Cette intervention, au titre du Pôle Patrimoine se veut complémentaire des prises de parole des organisations défendant la solidarité et l'égalité dans tous les domaines prioritaires de la vie des ligériens et des ligériennes. Avec les Pôles culturels, nous déplorons l'absence totale de concertation pour la mise en place de cette nouvelle politique budgétaire, en totale rupture avec les orientations du programme de la majorité régionale.

"*Le Patrimoine n'est pas un coût, mais un investissement : 1€ investi dans le patrimoine = 21 € de retombées économiques* ", citait récemment Alexandre Thébault, élu en charge à de la Culture et du Patrimoine, sur ses réseaux sociaux. Dans le même temps, il annonçait les coupes drastiques aux acteurs des territoires ligériens, tant sur le fonctionnement que sur l'investissement.

Nous nous interrogeons sur la forme et la brutalité des annonces aux différents réseaux associatifs : 100% de coupe immédiate, ou 50% coupes en 2025 avant arrêt total en 2026. Ceci, avant tout vote du Conseil Régional.

Nous appréhendons que l'ensemble de ces coupes ne créent de véritables crises pour l'économie, l'emploi et la dynamique des territoires de notre région, impactant son attractivité touristique et la qualité de vie des Ligériens.

Nous souhaitons rappeler qu'une subvention à une association n'est pas un privilège octroyé par une collectivité, mais bien au travers de celle-ci, la reconnaissance des services d'intérêt général qu'elle rend à la population.

Nous nous inquiétons du message adressé aux acteurs associatifs, engagés comme bénévoles ou professionnels pour le rayonnement culturel et patrimonial de notre région. Ce message : 'vous ne participez pas à l'intérêt général et vous coûtez à la collectivité', risque de provoquer un désengagement tant associatif que citoyen.

Concernant les moyens de fonctionnement dédiés à la « politique culturelle et patrimoniale », la Région a choisi de préserver les projets dont elle est opératrice, tandis que les projets portés par les acteurs des territoires sont violemment impactés (-82% en 2025), portant le poids des économies souhaitées.

Nous nous inquiétons de la faiblesse des moyens de fonctionnement affectés à la filière Patrimoine, alors que ceux du seul site de Fontevraud représentent 88 % de ce budget. Ce niveau de dépenses de fonctionnement illustre bien, la nécessité, en complément de l'investissement matériel, des moyens notamment humains, qui sont nécessaires à la découverte, au partage et à l'appropriation des patrimoines par les publics.

Ces choix politiques et budgétaires impactent la diversité des acteurs ligériens et mettent en péril, tant le maillage territorial, que la cohésion sociale et la diversité culturelle. Nous condamnons cet abandon sans précédent de tous les partenariats historiques ayant permis de tisser des synergies entre chacun des territoires, vecteur d'une identité régionale multiple.

Enfin nous déplorons qu'aux difficultés provoquées par ces mesures, se cumulent celles du retrait des financements aux têtes de réseau associatif (Petites Cités de Caractère, Pôle Patrimoine, Fondation du Patrimoine, Chambre des métiers et de l'artisanat, …). Ce qui aura pour conséquence de démultiplier les effets de cette crise, en coupant aux acteurs locaux les moyens d'ingénierie, de mutualisation, d'accompagnement et de recherche de solutions de financement alternatifs.

Le Pôle Patrimoine déplore l'abandon du dispositifs "Patrimoine pour tous" qui permettait le développement de projets, au plus proche des habitants avec des enjeux d'accueil des publics « fragiles » ou « isolés ».

Ces mesures risquent de développer de grandes inégalités territoriales et sociales, en particulier pour les zones rurales et les quartiers prioritaires, et nous nous inquiétons particulièrement de leur impact sur la jeunesse, vers laquelle de nombreux acteurs agissent afin de développer leur appropriation de la diversité des patrimoines culturels et leur engagement citoyen.

Je tiens à remercier Damien, Maxence et tout le groupe d'appui pour la qualité de l'avis présenté.

Le Pôle Patrimoine votera donc l'avis du CESER, que nous considérons comme un cri d'alerte de la société civile.

Chambres d'agriculture

Au regard de la décision du conseil régional des Pays de la Loire de réduire fortement dès 2025, voire d'arrêter les dotations versées aux organismes de développement agricole.

Nous souhaitons rappeler le travail mené par les chambres d'agriculture pour intégrer les politiques régionales et accompagner les entreprises agricoles à s'adapter et à maintenir le potentiel des productions régionales.

L'agriculture ligérienne créatrice de richesse et d'emplois est confrontée à de nombreux enjeux :

- installations des jeunes
- Transmission des entreprises
- Compétitivité

- adaptation au changement climatique
- accompagnement de la transition agroécologique.

Le rôle des chambres d'agriculture régionale est aussi d'apporter des solutions, des réponses, lors des différentes crises sanitaire (grippe aviaire, FCO, MHE…) et de nombreux soutien humains (cellule Réagir)

Elles sont aussi support de formation et de solutions sur la gestion de l'eau.

On demande dans l'intérêt de la profession, que l'engagement du conseil régional auprès du monde agricole, créateur de richesses, de paysage, d'emplois doit se poursuivre dans une forme renouvelée au bénéfice de tous les ligériens.

Nous rappelons que nous voterons l'avis du CESER.

Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée)

Je ne vais pas m'attarder sur les 82 millions d'euros d'économies annoncées pour le budget 2025. Tout a été dit, analysé et clairement exprimé dans l'avis du CESER. Un avis qui offre l'avantage d'une lecture objective et rigoureuse, sur la pertinence, et je dirai même la cohérence des choix opérés par l'exécutif régional. Chacun pourra en apprécier les conclusions.

A cet égard, je profite de cette intervention pour remercier sincèrement Damien Martineau, rapporteur au budget, ainsi que Maxence Drouillet, pour leur engagement et la qualité du travail accompli.

Mais au-delà des chiffres, il m'apparait important d'aborder la manière dont ces économies ont été annoncées. Quelle brutalité Monsieur Dejoie ! Quelle brutalité et quel mépris à l'égard de celles et ceux qui s'engagent au quotidien pour notre région !

Je pense tout particulièrement aux réseaux associatifs. Ces milliers d'acteurs qui, par leur action, font la force des Pays de la Loire. Ces femmes et ces hommes qui, souvent dans l'ombre - avec peu de moyens - tissent des liens de solidarité, dynamisent nos territoires, accompagnent nos entreprises et préservent nos patrimoines naturels et culturels. Ces femmes et ces hommes qui, selon vous, ne seraient que des « intermédiaires », « shootés à la dépense publique », « politisés », alors qu'elles ou ils sont en réalité des partenaires essentiels au développement de notre région. Et vous le savez bien Monsieur Dejoie !

Quand on sait qu'un euro investi dans ces structures génère plusieurs dizaines d'euros de retombées économiques pour nos territoires, ces partenaires auraient mérités bien plus que ces « petites phrases » …

Je peux vous l'assurer, ce manque de considération a profondément heurté les Ligériens ! Là où il aurait fallu faire preuve d'unité et de partage face aux efforts à entreprendre, nous assistons à des discours qui divisent, qui polarisent, et qui in fine fragilisent les liens de confiance entre VOUS et les acteurs du territoire.

Des propos qui finalement nous affaiblissent tous.

Nous savons que les décisions budgétaires sont complexes et qu'elles imposent parfois des choix difficiles. Mais j'en appelle à votre responsabilité Monsieur Dejoie : ces choix ne doivent pas se faire au détriment des principes fondamentaux qui doivent guider l'action publique : l'écoute, le dialogue, le respect de nos engagements respectifs et la recherche du meilleur compromis possibles.

C’est dans cet esprit que je vous invite à organiser – sans tarder - une conférence territoriale de l’action publique, élargie aux différentes têtes de réseau. Il nous faut renouer le dialogue. Les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face nécessitent une solidarité retrouvée et une concertation sincère. C’est cette démarche qui a fait et qui continuera de faire la force et l’identité des Pays de la Loire.

Cette intervention se veut complémentaire des prises de parole des organisations défendant la solidarité et l’égalité dans tous les domaines prioritaires de la vie des ligériens et ligériennes.

Je vous remercie.

URCPIE

Le budget primitif de la Région est en décalage avec les orientations budgétaires sur lesquelles le CESER a rendu son avis en octobre dernier. Il nous est présenté par l'exécutif Régional sous des aspects (fond et forme) tout à fait inusités dans l'histoire de notre Région.

Dans un contexte budgétaire national inédit, contraint et très incertain : motion de censure le 4 décembre, suppression du débat parlementaire autour du projet de loi de finance de 2025, l'exécutif de la Région a jusqu'au 15 avril 2025 pour présenter son budget prévisionnel au vote de l'assemblée, acte politique majeur retranscrivant sa vision de l'avenir pour notre Région.

L'autonomie fiscale plus que limitée des Régions françaises qui les rendent dépendantes des ressources de l'Etat, est un vrai problème et nécessite une évolution des financements des collectivités territoriales. Pour notre Région, et contrairement à d'autres, l'exécutif des Pays de la Loire décide de ne pas augmenter son unique levier fiscal (taxe sur les certificats d'immatriculation). Ce choix budgétaire de ne pas jouer sur le levier de recettes supplémentaires est partagé par les derniers gouvernements français. Il n'en va pas de même pour d'autres composantes politiques de notre pays, rejointes par de nombreux économistes. Devant l'étendue des besoins : justice sociale, pouvoir d'achat, transition écologique, adaptation aux dérèglements climatiques… il n'est pas déraisonnable ni irresponsable d'imaginer, au niveau national, des aides aux entreprises mieux ciblées et avec contrepartie et des recettes nouvelles, respectant l’équité fiscale, pour permettre les transitions et pour participer à l'équilibre écologique, économique et social de notre nation.

Une réhabilitation de l’impôt, un rappel à sa fonction première pour, notamment, enrayer la montée inquiétante des inégalités.

Jusqu'alors, notre Région était reconnue comme une Région tempérée (géographiquement et humainement) une Région attachée au dialogue, à la concertation entre toutes ses composantes. La préparation du BP 2025, sa présentation, les annonces brutales de baisse ou de suppression des financements régionaux, et ce avant le vote de l'assemblée, ont rompu avec notre tradition ligérienne de l'écoute, de la concertation et du dialogue, avec le temps nécessaire pour cela et la recherche du compromis qui allient ambition et réalisme.

Oui dans ses missions de service public et de défense de l'intérêt général qui reposent sur des principes de solidarité, de cohésion sociale et territoriale, d'égalité garantissant un accès équitable aux services publics, aux infrastructures… la Région a besoin de co-construction entre la société civile organisée, les réseaux et les acteurs locaux, les associations, les entreprises et les collectivités. Imaginer une efficacité des financements publiques sans intermédiation, indispensable plus-value, pour créer et garantir des dynamiques locales est illusoire. L'URCPIE réaffirme avec le CESER, son attachement aux capacités collectives pour répondre aux défis présents et à venir.

Enfin, dernier élément, nous avons vécu comme une véritable rupture de confiance, les baisses ou suppression annoncées sans avertissement ni concertation préalable, envers les associations et l'économie sociale et solidaire.

Dans notre Région, nous affirmons que non seulement les associations bénéficient d'une forte participation bénévole, mais qu'elles sont et font la société. Elles ne « coûtent pas cher » et sont les premiers artisans de la création de richesse, indispensable au développement et à la cohésion de nos territoires. Nous avons, par exemple, de multiples initiatives et projets culturels maillant nos territoires, c'est sans doute notamment par la culture que nous nous approprierons les enjeux et ferons face aux défis en cours et à venir. Non, il ne peut pas, il ne doit pas être envisagé que seul le secteur marchand, par ailleurs évidemment important, soit à même de créer toutes les richesses dont les ligériens ont besoin.

L'impact économique et social, sous-évalué ou tout simplement pas pris en compte, de ces coupes sur le tissu associatif est inquiétant. Ces coupes auront de profondes répercussions sur notre modèle ligérien et doivent interpeller pour être corrigées.

Nous remercions le groupe d'appui budget qui autour de Damien Martineau et avec son chargé d'étude Maxence Drouillet a réalisé l'avis du CESER sur lequel nous nous retrouvons pleinement et que nous voterons.

CGT

La CGT remercie Damien, Maxence, et plus généralement l'ensemble des permanents du CESER pour ce gros travail.

Nous déplorons dans le budget primitif l'abandon de nombreux dispositifs de soutien aux acteurs du territoire, décidé unilatéralement sans discussions avec eux, sans débat avec les élus et la population. Cet abandon est appliqué dans l'urgence, alors que la loi de Finances 2025 n'a toujours pas été adoptée au plan national. Nous souscrivons à la demande du CESER faite à la région qu'elle prenne le temps de revoir sa copie en adoptant le budget début 2025, après avoir tenu compte des alertes multiples lancées de toutes parts, et qui ne sont pas que du registre de l'émotion.

Les décisions de l'exécutif marquent une volonté de repyramidage et de recentralisation des décisions, elles frappent en premier lieu les dispositifs qui contribuent à lutter contre la précarité et à favoriser le vivre ensemble. Seules les actions de communication, l'événementiel, les vitrines régionales, à l'image de Fontevraud, sont préservés.

Première victime des choix régionaux, les jeunes, pourtant priorité affichée de la Région, et en particulier ceux qui sont les plus précaires et en difficulté. Ceci notamment du fait de l'abandon du soutien aux missions locales, au CRIJ, à l'URAJH pour l'habitat des jeunes… Les missions locales, ce sont 45 000 jeunes qui sont accompagnés chaque année. En revanche, le soutien aux écoles de production, établissements non conventionnés et qui vivent du travail gratuit de jeunes en difficulté scolaire ou en situation d'insertion, est doublé. Nous partageons l'avis du CESER qui alerte sur les répercussions graves des baisses ou arrêts de subventions régionales pour des actions favorisant la construction des jeunes, comme la médiation culturelle, le sport, la sensibilisation à la vie affective et sexuelle, la sensibilisation aux enjeux européens notamment.

Au-delà des jeunes, l'ensemble de la population, et notamment les classes populaires, sera impactée. Citons ainsi les propriétaires les moins aisés qui subiront l'abandon des AREEP, mais aussi les jeunes, les salariés, les familles qui se déplacent en transport collectif et subiront une

augmentation de 10 % des tarifs de TER et de cars régionaux, bien plus que l'inflation. On peut aussi évoquer l'abandon de programmes favorisant l'accès à la santé pour tous et toutes dans les territoires. Ces suppressions auront des conséquences potentiellement graves pour les citoyens les moins aisés et les plus éloignés des grands centres urbains. Nous rappelons aussi l'abandon des programmes en faveur de l'égalité femmes-hommes, à l'exception du soutien aux trophées Joséphine, nous en avons parlé ce matin.

L'environnement, autre priorité affichée jusqu'à cette année par la Région, est également touché, avec la perte du soutien à de nombreux acteurs qui œuvrent pour la lutte contre le changement climatique et pour le maintien de la biodiversité. Ces enjeux ne seraient-ils plus d'actualité ?

La culture, la vie associative, le sport pour tous, politiques essentielles pour le vivre ensemble, sont particulièrement touchés. N'en déplaise à Mme Morançais, pour rester accessible à tous et toutes, la culture a toujours eu besoin du soutien public, elle ne peut pas être bénéficiaire, elle ne peut pas dépendre du bon vouloir de mécènes privés. Elle fait partie des compétences de la Région rappelées dans le CGCT.

L'ensemble des coupes budgétaires, outre qu'elles nuisent à la cohésion sociale du territoire, auront des impacts sur l'économie, affichée pourtant comme une priorité de la Région.

Ce sont des milliers d'emplois qui vont disparaître, rien que dans le secteur culturel, il s'agit d'un véritable plan social. Rappelons qu'un euro d'argent public investi dans la culture, produit en moyenne 6 euros de retombées économiques territoriales, selon les chiffres donnés à l'époque par le gouvernement d'Édouard Philippe.

Outre qu'elle porte un autre financement des dépenses des Régions pour répondre aux besoins des territoires, la CGT considère que certains dispositifs doivent être revus, et certaines dépenses revisitées, par exemple les aides aux entreprises doivent faire l'objet de conditionnalités pour éviter de subventionner des entreprises qui licencient en masse.

Un mot personnel : depuis 12 ans que je suis au CESER, je n'ai jamais vu un avis aussi offensif, ne comprenant pas certaines mesures, évoquant des regrets, déplorant même plusieurs décisions de l'exécutif. Un tel avis critique émanant de la société civile organisée dans sa pluralité, cela a un sens. Les interventions de cet après-midi émanant de tous les collèges renforcent le propos du CESER.

Cet avis du CESER, par son ton rare et sortant des euphémismes habituels, est symptomatique de l'alerte posée par l'ensemble de la société face aux mesures figurant dans le BP. Même si nous aurions qu'il soit plus incisif encore, nous le voterons.

GRAINE

Pour commencer, et illustrer les propos qui vont suivre, je tiens à remercier Damien et Maxence et surtout tous les conseillers et conseillères du CESER qui ont travaillé ensemble pour co-construire cet avis que je voterai et dont je reprends des éléments. Cette intervention, au titre de mon réseau, se veut complémentaire des prises de parole des organisations défendant la solidarité et l'égalité dans tous les domaines prioritaires de la vie des ligériens et ligériennes.

Le GRAINE, réseau régional des acteurs de l'Éducation Environnement à la Transition Écologique, est en effet fortement attaché depuis sa création au dialogue et à la co-construction qui caractérisent d'ailleurs notre territoire et que le Conseil régional lui-même salue régulièrement. C'est pourquoi, même si nous comprenons les contraintes qui

s'appliquent à la construction du BP 2025 dans le contexte actuel, nous déplorons qu'elle ne se soit pas faite en concertation et dialogue avec les acteurs du dynamisme de notre territoire.

« Notre région, je cite, dispose d'atouts formidables : elle est celle où le chômage et la pauvreté sont les plus faibles, où l'on crée le plus d'entreprises, où l'on compte le plus de bénévoles et de solidarité… ».

Nous notons dans les éléments budgétaires présentés des choix politiques souvent à la baisse, parfois drastique, essentiellement orientée sur le financement dit de fonctionnement. Tout cela sans éléments tangibles d'un suivi ou d'une évaluation des politiques et dispositifs concernés.

Là où l'exécutif régional affirme « Ce budget primitif est un budget de responsabilité et de devoir vis-à-vis de nos enfants », le GRAINE s'interroge sincèrement.

Si, et cela reste à démontrer, le BP proposé permet pour l'avenir de faire des économies et de réduire la dette budgétaire, il fait apparaître de vrais risques d'endettement social, environnemental et économique pour notre territoire et ses habitants, dont les enfants justement.

Quelques exemples illustrant cette inquiétude sur l'impact de ce BP sur notre avenir à tous et toutes.

L'abrogation de règlements d'intervention - fonds « Egalité femmes-hommes », fonds « Innovation sociale » ou en faveur des Maisons de santé font craindre pour les habitants des Pays de la Loire des inégalités et discriminations encore plus fortes demain dans l'accès aux soins, l'insertion sociale et professionnelle entre autres.

Là où l'exécutif régional refuse ou renonce à augmenter son unique levier fiscal, la taxe sur les certificats d'immatriculation, il diminue ou supprime nombre de soutiens aux dispositifs favorables aux mobilités alternatives (covoiturage, vélo maisons de la mobilité…) et augmente même les tarifs des transports de compétence régionale. Comment ne pas voir là une prime à la voiture individuelle au détriment des transports en commun ou mobilités douces.

Les choix de réduire les dépenses consacrées à la transition écologique et énergétique, sans y associer la présentation d'évaluation des résultats des actions soutenues, laisse craindre globalement des impacts non mesurés sur l'ensemble des dynamiques engagées et ne sont pas cohérents à nos yeux avec la priorité affirmée du défi écologique.

Comme une impression que le BP 25 est construit comme ont été menés les travaux de rénovation (redécoration ?) de l'hôtel de Région : on remplace les peintures et la moquette alors même que les plafonds fuient à la première grosse pluie (et ce n'est malheureusement pas une image). Dans le BP on maintient les soutiens au Pays de la Loire Tour et à l'Abbaye de Fontevraud mais on supprime ceux aux acteurs de terrain, ceux qui sont chaque jour auprès des ligériens, notamment les plus fragiles, pour les accompagner dans leurs transitions, les former, les soigner, protéger leur environnement et leur lien à la société.

Je cite à nouveau « Au fond, que peut bien révéler de positif – il y a toujours un rayon de lumière, y compris au cœur des nuages les plus sombres ! – cette instabilité politique, sinon que l'essentiel, précisément, ne relève pas de l'État, ni de la sphère publique. L'essentiel relève de nous : de la société civile que nous composons, avec nos entreprises, nos associations, notre vie sociale…

Aucune instabilité politique, aussi profonde et inextricable soit-elle, ne peut atteindre cette réalité … ». Le GRAINE partage largement ces affirmations et regrette donc le désengagement

de la Région sur toutes les thématiques essentielles à notre réalité de vie en Pays de la Loire – environnement, culture, santé et sport, égalité des chances.

Il lui apparaît donc impératif de maintenir le soutien aux dynamiques collectives et aux acteurs et réseaux d'acteurs qui les accompagnent. Car, nous le savons bien, certaines structures ne pourront pas faire face aux baisses et suppressions de financements régionaux, aussi brutalement. Et pour celles qui le pourront, dessiner un nouveau modèle économique n'est pas aisé, d'autant plus dans un contexte présenté comme aussi dramatique par la Région.

Toutes les citations précédentes étaient de Mme Morançais, en tant que présidente de Région, mais celle-ci est d'Adolphe Thiers « Gouverner, c'est prévoir, choisir et expliquer. Surtout quand les défis sont complexes et de long terme. » Choisir on le voit l'exécutif régional semble l'avoir fait. Prévoir, la question reste posée tant les impacts pressentis des choix budgétaires paraissent importants à la lecture que nous faisons du BP. Expliquer, nous attendons toujours que ce soit fait au-delà des aspects purement monétaires.

Le GRAINE Pays de la Loire appelle donc la Région à revenir vers l'ensemble des acteurs et partenaires dès maintenant pour reconsidérer ensemble les orientations du Budget Primitif 2025 en fonction de priorités partagées, de contraintes budgétaires confirmées et des dynamiques portées collectivement sur notre territoire.

FIBOIS

FIBOIS s'étonne et regrette l'abandon financier de la Région qui nous finançait à hauteur d'un quart de notre budget.

Pourtant FIBOIS a toujours été un collaborateur actif et zélé de la Région, pour participer à la mise en œuvre de la politique régionale aux fins

- De favoriser l'emploi du bois et des matériaux biosourcés dans la construction
- D'aider au renouvellement forestier et aux plantations d'arbres et de haies
- De développer le Bois Energie, 1ère énergie thermique renouvelable
- De soutenir et promouvoir toutes les écoles et formation aux métiers du bois

Nous continuerons à partager avec la Région les enjeux de la filière Bois, indispensable à la transition écologique.

Le conseil d'administration de FIBOIS a exprimé son soutien à toute stratégie d'économie des dépenses de l'Etat et de La Région.

Ainsi FIBOIS apprendra à facturer ses prestations et à trouver des revenus complémentaires …

Pour apporter une voix différente à cette assemblée, et mettre fin à une politique de guichet,

Je m'abstiendrais sur cet avis

CFDT

Le CESER, durant ces 10 jours a pleinement mené sa mission de donner un avis. La CFDT y a largement contribué, la CFDT le votera.

L'avis répond à certaines questions que la CFDT se posait.

Y a -t-il un déséquilibre budgétaire ? oui

De quel montant ?

Arrondis en millions, de 17 millions en impacts conjoncturels (TVA moindre que prévue) et d'un maximum de 56 millions en faisant l'hypothèse que le projet de loi de finances s'applique.

Le total donne un maximum de 73 millions quand le plan de la Présidente du Conseil Régional propose 82 millions en 2025. Même à ce maximum, il y a une marge de 9 millions d'euros de pures décisions politiques. Ce ne sont donc pas les 40 + 40 qui ont été largement médiatisés comme une obligation impérieuse.

Comment résumer ce que nous en a dit la Présidente ?

Pour la CFDT, elle utilise une communication simplissime autour de 3 éléments :

- recentrage sur les « obligations » du Conseil Régional,
- préparation de l'avenir à partir de son seul point de vue
- communication agressive que l'on peut résumer autour d'un « celui qui n'est pas d'accord avec moi devient un opposant qui n'accepte pas la réalité ».

Inutile de dire que la CFDT est loin d'être convaincue.

La méthode employée par la Présidente a-t-elle été adéquate ?

L'avis parle de rupture « avec notre tradition ligérienne de l'écoute, de la concertation et du dialogue ».

Le Maire Horizon d'Angers, affirme, de façon plus lapidaire « il était difficile de faire moins bien ».

La CFDT se retrouve dans ces formules.

Comment caractériser cette méthode ?

La CFDT se retrouve aussi dans le constat porté dans l'avis qu'il existe en Pays de la Loire des corps intermédiaires, un travail collectif en réseau qui a fait ses preuves, une dynamique partenariale et un filet de sécurité pour tous les ligériens. La méthode brutale de la Présidente remet tout cela en cause.

Peut-on faire autrement ?

L'avis regrette le choix de non-report de la Région du vote du budget en mars 2025.

La CFDT demande ce report. L'argumentaire de la Présidente, pour le refuser est de dire que, puisqu'il faut faire un effort, pourquoi le reporter ?

Pour la CFDT, il s'agirait, dans ces 3 mois, de trouver une voie de passage moins destructrice du tissu associatif et partenarial. C'est dans l'intérêt de tous et nous semble partagé par beaucoup de membres.

Cela n'aurait d'intérêt que si la Présidente accepte de revoir la ventilation des crédits en rendant disponibles quelques millions.

Changer d'avis pour la Présidente serait-elle se déjuger ?

Pour la CFDT, la réponse est non. Il s'agit de construire ensemble des compromis, une pratique habituelle dans notre région.

Si rien ne changeait, quels seraient les impacts du cocktail de ces décisions budgétaires et de la méthode employées ?

L'avis en liste de nombreuses sans qu'il soit possible de tout citer.

La CFDT propose un premier classement :

1. Il y a le totalement inacceptable

- Comment priver le planning familial de sa subvention avec pour conséquence de réduire les interventions pour éviter aux jeunes filles de tomber enceintes sans l'avoir désirer ?
- Comment couper les vivres aux associations d'aide aux repas des personnes les plus pauvres ?
- Comment voir certains jeunes décrocheurs ne plus être accompagnés ?

La CFDT ne peut l'accepter et demande à la Présidente de revenir immédiatement sur ces décisions.

2. Il y a toutes les autres mesures dont les impacts vont être considérables sans qu'il ne soit possible de les lister toutes. Aucun secteur n'est épargné, revenons sur quatre aspects :

- **la culture**, déjà moins dotée que dans les autres régions, va payer le prix maximal car elle est surtout portée par des associations. Quand on connait les impacts sur le vivre ensemble dans des temps si troublés, sur la jeunesse (moins de jeunes en bénéficierons), sur le tourisme, sur le dynamisme territorial, comment ne pas être consterné ?
- **le sport** où de multiples associations vont être en difficulté. Les jeux olympiques à peine terminés, on abandonne les nouveaux inscrits dans les clubs de proximité et même les athlètes de haut niveau.
- **l'économie et l'emploi**
- Comme indiqué dans l'avis, les projets partenariaux soutiennent l'économie. Attaquer ces projets, c'est autant de dynamisme économique en moins, autant de recettes en moins plus tard. Plus directement c'est un plan social larvé de milliers d'emplois dans de multiples structures
- **la préparation de l'avenir dont la transition écologique**

  Clairement, cela va taper dur sur les plan vélos et autres covoiturages alors qu'au nom du dogme fiscal, on ne propose pas d'augmenter la taxe sur les cartes grises.

  Et surtout, nombres d'associations et de partenaires vont voir fondre leurs moyens d'accompagner les transitions alors que c'est déjà si difficile, pour les citoyens, d'affronter ces changements.

CRESS / URIOPSS / Mutualité française

Cette intervention au titre de la CRESS, de l'URIOPSS et de la Mutualité Française, se veut complémentaire des prises de parole des organisations défendant la solidarité et l'égalité dans tous les domaines prioritaires de la vie des ligériens et ligériennes.

1. La forme

Parce que faite dans l'urgence, sans dialogue et concertation, sans prendre le temps d'en mesurer les impacts, sans mesure évaluative en amont, sans cohérence avec les orientations

prises préalablement, l'annonce brutale de réaliser 100 millions d'économies sur le budget suscite stupeur et inquiétude, chez l'écosystème ESS, et plus largement chez l'ensemble de l'écosystème économique des Pays de la Loire.

Il est indiqué dans le rapport général du budget primitif : La Région des Pays de la Loire doit se transformer pour cesser la logique de guichet et pour s'inscrire désormais dans une logique de projets en priorisant les actions directes et la désintermédiation ».

2. La désintermédiation

En employant ce terme dont la définition est « phénomène économique et commercial qui se traduit par la réduction ou la suppression des intermédiaires dans un circuit de distribution », l'exécutif régional donne une vision réductrice des corps intermédiaires et des réseaux régionaux, notamment associatifs, alors qu'ils ont pour rôle la remontée des besoins des entreprises et organisations associatives, coopératives, mutualistes. Ces corps intermédiaires et réseaux ont également pour missions : l'accompagnement, l'animation de dispositifs, le pilotage de projets, la formation, le développement de projets collaboratifs…

Ce qui amène à vous proposer l'expression de Pierre Rosanvallon « d'institutions de l'interaction » jouant un rôle crucial de contributeurs, de producteurs d'idées, d'alerte, de garant de la démocratie, afin de répondre aux besoins de nos territoires, et du vivre ensemble.

3. L'ESS et la vie associative

En tant que représentation de l'économie sociale et solidaire, comment ne pas évoquer l'impact de votre choix politique sur les entreprises de l'ESS qu'elles soient associatives, mutualistes et coopératives ?

Elles innovent, déploient des solutions, créent, protègent, soignent, nourrissent, accompagnent… Elles interviennent sur l'ensemble des secteurs économiques : le tertiaire, mais aussi le commerce, l'agriculture et l'industrie. Elles sont sous-traitantes de nos fleurons industriels, prestataires des collectivités locales ou encore partenaires des éco-organismes.

Le SRDEII 2022-2028 qualifie à juste titre l'ESS d'« économie qui participe activement à l'animation territoriale et qui permet un ancrage fort des emplois et des activités ». La Région et ses partenaires ont également signé en 2022 une Stratégie régionale de l'ESS pour « soutenir un modèle entrepreneurial qui permet d'apporter une réponse de proximité et agile dans les territoires ».

Or, par les choix budgétaires de l'exécutif régional, ce soutien va disparaitre pour de nombreuses structures, entrainant la disparition de services de proximité à la population dans l'ensemble des territoires, notamment les plus fragiles, avec pour conséquence une destruction de notre tissu social et culturel.

A ce jour, suite à une enquête lancée par la CRESS, ce sont plus de 15.000 emplois qui sont menacés directement par les coupes budgétaires, sans tenir compte encore des effets indirects, entrainant à court et moyen terme : licenciements, interruption d'activités et de projets, arrêt de cofinancements, chômage partiel, fin de prestations auprès d'autres acteurs de l'ESS, conditions de travail dégradés.

La baisse des crédits alloués aux dispositifs d'accompagnement représente une double peine : nombre de ces structures n'auront en effet plus accès aux soutiens dont elles vont avoir besoin pour repenser leur stratégie. A titre informatif, 187 structures ont été accompagnés grâce au

dispositif local d'accompagnement dont 91 % sont des associations et 58 % ont moins de 10 salarié.es, 43 % portent sur le modèle économique, et 35 % sur la stratégie de projet.

Comme l'écrit le CESE, dans son étude sur le financement des associations « Il faut imaginer un monde sans associations pour comprendre combien leur apport à l'économie, à la société et à la démocratie est considérable. Elles assurent des pans entiers de services d'Intérêt Général, non marchands, auprès d'un large public et dans tous les territoires : Un véritable ciment sociétal ».

La CRESS, l'URIOPSS et la Mutualité Française Pays de la Loire, voteront l'avis du CESER dont elles souhaitent souligner la qualité, la justesse et la cohérence, et ce grâce au travail du rapporteur au budget, du chargé d'études du groupe d'appui, des autres chargés d'études, et à l'ensemble des conseillères et conseillers des commissions.

FRSEA / JA

Notre pays traverse une crise politique qui génère de l'immobilisme, de l'inquiétude, de la défiance, dans un contexte économique et social fragilisé.

Nous partageons la nécessité de réformes et d'économies budgétaires afin que la région conserve sa capacité à conduire des politiques ambitieuses pour le développement durable du territoire.

Le Conseil régional a décidé des coupes franches sur son budget de fonctionnement. Elles vont, entre autres, impacter fortement la FRSEA et les JA qui travaillent en complémentarité sur toutes les thématiques agricoles.

Le réseau syndical FRSEA et JA des Pays de la Loire joue un rôle

- D'intermédiation entre le pouvoir politique, l'administration et les agriculteurs
- De réflexions sur l'avenir de l'agriculture, sa relation aux filières, aux autres milieux socio-économiques, aux pouvoirs politique, administratif, à tous les niveaux du territoire
- De construction de projets pour faire évoluer notre secteur, en permanente mutation,

Depuis quelques années, la tendance des pouvoirs publiques est de s'affranchir des corps intermédiaires, experts dans leur domaine, pour demander leurs avis directement aux citoyens. La démocratie c'est l'expression de tous par une structuration organisée, pragmatique et responsable qui place l'intérêt général au-delà de l'intérêt individuel.

Or le Conseil Régional des Pays de la Loire, a toujours construit son action en prenant appui sur les corps intermédiaires. Les résultats sont sans appel pour notre secteur. Des entreprises et des hommes nombreux sur tout le territoire, une agriculture riche de sa diversité, qui a répondu aux enjeux de ses dernières décennies : accroitre la productivité de l'agriculture, garantir la sécurité des approvisionnements, assurer des prix raisonnables aux consommateurs, en prenant en compte les enjeux environnementaux. L'agriculture des Pays de la Loire est, avec les filières amont et aval, la 1ère force économique de la région. 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 120 000 emplois.

Cependant, c'est sans concertation avec la FRSEA et JA que le conseil régional a décidé de supprimer, sans délai et sans laisser de temps d'adaptation, l'enveloppe qui leur était jusqu'alors attribuée. Elle nous permettait de préparer, de construire et d'interagir avec les agriculteurs, les acteurs du territoire pour :

- Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles
- Promouvoir et faciliter l'emploi dans les exploitations agricoles
- Préparer les agriculteurs aux évolutions climatiques et sociétales
- Améliorer la compétitivité des exploitations
- Faire connaitre et reconnaitre le monde agricole,

Ce financement a permis de faire émerger des projets en cours de maturation qui portent leurs fruits. Il s'agit de l'association SOLENAT qui a pour but de permettre aux entreprises de compenser leurs émissions de carbone et de contractualiser avec des agriculteurs locaux pour favoriser la biodiversité. La FRSEA a aussi mis en place une antenne de l'association SOLAAL, destinée à favoriser les dons de produits agricoles aux associations d'aides alimentaires.

Notre réseau est un espace d'échange, de réflexion, de dynamique sociale locale qui a à cœur notamment l'égalité hommes-femmes. Le réseau FRSEA- JA a permis à des exploitantes de s'impliquer fortement dans la vie professionnelle et politique locale. Les femmes représentent plus d'1/3 des chefs d'exploitations.

La FRSEA et JA souhaitent aussi être un relai pour les actions de recherche des organismes de développement dont les résultats méritent d'être mieux diffusés sur le territoire.

Enfin, réfléchir un budget juste au regard de l'investissement et pas du fonctionnement, c'est aller vers un échec pour la région. Nous rappelons le rôle primordial des corps intermédiaires et des associations qui sont des relais de proximité utiles pour accompagner l'investissement dans nos fermes.

FNE

Comme exprimé par la présidente de la commission 4, FNE regrette fortement la baisse des financements des politiques publiques de l'eau et notamment dans le cadre de l'adaptation des territoires littoraux aux submersion marines.

Toujours dans le domaine de l'eau FNE s'inquiète de l'amputation des crédits consacrés aux CT eau. Ces contrats cofinancés par les collectivités et l'agence de l'eau Loire Bretagne risquent de sombrer totalement par effet domino.

FNE votera l'avis du CESER

FAS

La Fédération des Acteurs de la Solidarité votera l'avis du CESER dont elle souhaite souligner la qualité et la justesse. Elle tient à manifester son inquiétude devant l'ampleur et la brutalité de la rupture opérée par l'exécutif régional. La FAS relève trois attitudes de l'exécutif régional particulièrement problématiques :

- Une approche exclusivement comptable de l'investissement conduisant à opposer le social et l'économie.
- Une remise en cause d'un pilier essentiel de notre société : l'accès à la culture pour tous
- Un repli incompatible avec ses compétences en matière d'aménagement du territoire.
- Une pratique non démocratique du pouvoir

Une approche exclusivement comptable de l'investissement conduisant à opposer le social et l'économie

Alors que l'économie réelle ne peut pas être dissociée du social, l'approche strictement comptable de l'exécutif régional les opposent, en privilégiant la visibilité des investissements économiques au détriment des investissements invisibles dans l'humain, la solidarité, l'assistance aux plus démunis.

Sur le plan comptable, les premiers relèvent de la section d'investissement, les seconds émargent, majoritairement, à la section de fonctionnement.

Le montant du transfert (224 M€) de la section de fonctionnement vers la section investissement met en danger les actions liés au devoir de solidarité affirmé dans l'affirmation constitutionnelle que la France est une République sociale.

Ainsi, alors que les Missions locales illustrent, parfaitement, l'interdépendance entre le social et l'économie, le choix fait par l'exécutif régional met leur existence en péril.

Plus généralement, c'est le rôle majeur des associations dans le social, dans l'humain, qui est menacé. Au-delà des risques de réduction, voire de cessation, d'activités les choix de l'exécutif régional abime un partenariat public/privé non lucratif source de cohésion sociale et de citoyenneté.

Une remise en cause d'un pilier essentiel de notre société : l'accès à la culture pour tous

Au-delà des propos inacceptables de sa Présidente sur le milieu culturel, l'élagage à la tronçonneuse des moyens affectés à la culture, l'exécutif régional remet en cause un pilier essentiel de notre société : l'accès à la culture pour tous.

Les dégâts humains liés aux licenciements dans le secteur culturel sont la partie visible :

- D'une atteinte au « aller-vers » les personnes les plus fragiles : en effet, ce sont les structures les plus fragiles qui, associant culture et accompagnement social ne survivront pas,
- D'une aggravation des inégalités territoriales : en effet, seuls les territoires ayant un environnement socioéconomique fort pourront compenser la défaillance régionale,
- D'une rupture de la promesse républicaine d'égalité : car le désengagement de la puissance publique ne relève pas dans un partenariat public/privé mais d'une marchandisation de la culture.

Une pratique non démocratique du pouvoir

La démocratie repose sur la limitation de tous les pouvoirs y compris ceux issus d'un vote démocratique.

C'est dans cet esprit que la France s'est dotée, au niveau de chaque région, de deux institutions permettant à l'exécutif régional de prendre ses décisions à la lumière d'autres légitimités.

La première est la conférence territoriale de l'action publique (CTAP). C'est une instance de concertation entre les différents échelons de collectivités territoriales qui permet d'assurer la cohérence de l'action publique au niveau régional.

Cette instance n'a pas été réunie et les autres collectivités ont été mise devant le fait accompli d'un désengagement unilatéral de l'exécutif régional dans les domaines partagés

Depuis 1972, le CESER est porteur, auprès de l'exécutif régional, de légitimités issues de la société civile organisée.

Or l'exécutif régional n'a pas jugé bon de saisir le CESER, en amont, de cette rupture majeure avec les orientations prises dans les différents plans et schéma.

De même, l'écart entre le ROB présenté au CESER et le budget primitif relève d'un manque de considération de l'exécutif régional à son endroit. Les documents transmis, la date et les supports de cette transmission s'inscrivent dans la même logique.

Pour conclure :

- En réduisant son devoir d'investissement dans le social, dans l'humain,
- En n'assumant pas les responsabilités de chef de filât que lui donne la loi NOTRe,
- En ne prenant pas en compte d'autres légitimités, que la sienne, garantes, également, de l'intérêt général et du bien commun,

L'exécutif régional s'engage sur la pente glissante d'un projet politique abimant les valeurs de la République.

Nelly HERVOUET (personnalité qualifiée)

Le budget primitif 2025 de la région prévoit des économies dont le total s'élève à 100 millions d'euros, allant bien au-delà des économies de 40 millions d'euros réclamées par le gouvernement déchu. La FSU des Pays de la Loire ne peut que s'inquiéter des lourdes conséquences de ces décisions qui vont entraîner des disparitions de structures, d'associations et des pertes d'emploi dont les conséquences se feront sentir durablement. Ces dernières toucheront également les bénéficiaires des actions menées, particulièrement celles et ceux en situation de fragilité. Il s'agit là d'un rude coup porté aux logiques de cohésion sociale et de lien social déployées sur tout le territoire régional.

Si la FSU des Pays de la Loire acte positivement l'accélération des investissements pour les lycées de la Région et l'augmentation de 6 % de la dotation annuelle des crédits de fonctionnement des lycées publics, elle ne peut se satisfaire de la baisse des crédits éducatifs d'autonomie. Ces derniers ont permis d'offrir à de nombreux élèves des lycées publics des projets éducatifs, notamment culturels, qui participent à la construction des jeunes et de leurs parcours. La diminution de ces crédits induit inévitablement une mise en péril de ces projets, puisque les établissements ne disposent pas des capacités nécessaires pour les financer sur leurs fonds propres.

La FSU des Pays de la Loire ne peut se satisfaire que les jeunes ligériens et ligériennes qui en ont le plus besoin pâtissent de ces choix. Les suppressions de subventions aux associations et structures associatives impliquent mécaniquement un moindre accès aux interventions que ces dernières effectuent régulièrement dans les établissements scolaires de la Région : quelle que soit la nature de ces projets, leur diminution signifie moins de culture, d'émancipation, de vivre ensemble, d'ouverture sur le monde, de solidarité. Ce sera aussi moins de moyens pour lutter contre les inégalités déjà existantes : la FSU des Pays de la Loire le déplore d'autant plus que la jeunesse faisait partie des priorités de la présidente de Région.

Le choix politique de poursuivre des subventions non obligatoires aux lycées privés ou à des établissements hors contrat constituent également pour nous un choix politique que nous contestons.

Si l'on peut reconnaitre comme une légère avancée le desserrement du conditionnement de l'offre de formation professionnelle (dispositif « 1 emploi = 1 formation ») à une intention d'embauche, la FSU des Pays de la Loire rappelle son opposition au principe et son inopérance pour le secteur professionnel de l'agriculture.

D'autre part, la FSU des Pays de la Loire s'interroge sur les motivations qui poussent la présidente de Région à mettre un terme au soutien aux Missions locales et au CRIJ, ainsi qu'aux autres associations qui œuvrent auprès de jeunes en décrochage ou dans des situations de fragilité. Ces structures ont pourtant fait la preuve de leurs actions.

Enfin, comment comprendre l'arrêt des subventions aux associations qui œuvrent pour l'égalité femmes-hommes et celles qui luttent contre les violences faites aux femmes ? Nous savons toutes et tous le chemin qui reste à accomplir dans ces domaines.

La FSU des Pays de la Loire remercie le rapporteur, Damien Martineau et le Groupe d'Appui Budget, les chargé.es de mission, ainsi que toutes celles et ceux qui ont contribué à cet avis que la FSU des PDL votera.

CROS

Merci Madame la Présidente,

Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs,

Un grand merci tout d'abord au rapporteur général du budget Damien Martineau et à tous ceux qui ont travaillé à ses côtés pour la rédaction de cet avis ainsi qu'à la rapporteure de l'avis de notre commission C6 pour la clarté et la pertinence des éléments présentés.

Au nom du mouvement sportif ligérien, je souhaite me concentrer sur le volet SPORT de cet avis.

Un premier point tout d'abord, qui a été largement évoqué dans les précédentes interventions, sur la communication par l'exécutif régional : les différents acteurs du sport ont été informés de ces annonces de manière abrupte ce qui nous a tous surpris ayant été habitués jusqu'à maintenant à un vrai dialogue partagé.

Cette baisse drastique de 76% des subventions en direction du sport en Pays de la Loire a suscité de nombreuses interrogations, inquiète les dirigeants sportifs et tous les bénévoles engagés.

Pourquoi cette baisse de 50% d'aide financière aux ligues/comités régionaux et au CROS alors que :

- Les ligues et comités régionaux se sont investis dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques à travers leurs réseaux pour animer le passage du relais de la flamme partout dans la région, pour former des volontaires, des juges et des arbitres.
- Nous nous sommes engagés pour que cette aventure des JOP soit vécue au plus près des territoires en animant le bus des JOP avec 50 journées d'animation du mois d'avril au mois de sept 2024
- Nous nous sommes engagés ensemble, dans le cadre de la Conférence régionale du sport autour d'un Projet sportif territorial qui a été validé par tous, dont la région.

- Pourquoi enfin car à travers les têtes de réseaux c'est la mise en œuvre des politiques publiques en direction des populations défavorisées dans les quartiers prioritaires de la ville ou en zone rurale qui est fragilisée.

Nous ne comprenons pas !

Pourquoi cette suppression totale, sans concertation, de l'aide aux clubs de haut niveau et aux sportifs de HN alors que la saison sportive est déjà largement entamée ? Quel signal voulez-vous donner aux athlètes des Pays de la Loire qui ont repris avec courage et passion le chemin de l'entraînement ? Aux coachs et à leurs entraîneurs ? L'aventure extraordinaire des Jeux Olympiques et Paralympiques a mis en lumière une mobilisation inédite de 45 000 volontaires à Paris et sur tous les sites de compétition. Cet élan mérite d'être poursuivi mais le pourrons nous ?

Pourquoi également la suppression totale des aides aux organisateurs de manifestations sportives ? Nous ne comprenons pas !

A ce jour nous déplorons de rester sans réponse à ces questions.

Ces perspectives budgétaires à la baisse de 76% auront un impact très négatif sur

- L'engagement des bénévoles, de tous les bénévoles sur les terrains mais aussi dans des fonctions de dirigeant et les fonctions d'encadrement de premiers niveaux. Tous s'engagent en donnant de leur temps et de leur énergie. Avec des ressources financières en baisse la tâche des bénévoles devient de plus en plus difficile et ceci est source de découragement.

Un impact dévastateur aussi sur

- L'emploi : des postes seront fragilisés, il y aura une diminution du nombre de personnes en formation et donc à terme la fermeture de certaines structures,

- L'économie du sport sur le territoire enfin sera bousculée avec moins de pratique sportive dans une région qui se dit fière d'être la première région sportive de France, avec aussi l'impossibilité d'accueillir des manifestations nationales et internationales qui ont toujours contribué à rendre visible notre région

- Le développement de la pratique pour tous, que nous appelons tous de nos vœux, sera ainsi largement compromise.

Nous voulons rappeler en conclusion le rôle éducatif et social exercé par le sport. Nos structures sportives offrent un cadre sain et constructif pour les jeunes, favorisant leur développement et leur apprentissage des valeurs de respect et de solidarité.

Nous gardons ses convictions chevillées au corps et ne pouvons donc pas nous résoudre à accepter les orientations annoncées par la région.

Bien évidemment, nous approuvons pleinement cet avis du CESER et le voterons. Je vous remercie.

U2P

L'U2P Pays de la Loire comprend la nécessité d'adapter le budget régional à une éventuelle diminution des recettes - s'il y a baisse des dotations de l'État et des recettes liées à la TVA- cependant, nous considérons que les coupes budgétaires envisagées sont disproportionnées au regard du contexte économique régional.

En effet, la région Pays de la Loire bénéficie actuellement d'indicateurs économiques et sociaux relativement favorables : le taux de chômage reste faible, la croissance de l'activité économique se maintient à un niveau stable et un nombre croissant d'habitants.

Ces éléments témoignent d'un dynamisme économique régional qui pourrait être fragilisé par des coupes budgétaires trop importantes, notamment si elles affectent des secteurs clés pour le tissu social et économique local.

Les économies envisagées toucheraient principalement les domaines hors « compétences régaliennes » de la région, tels que la culture, le sport, la vie associative ou encore la santé. Or, ces secteurs jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social, du vivre ensemble, et dans le soutien à des milliers d'emplois locaux. Pour les entreprises de proximité que nous représentons, ces secteurs sont également des vecteurs économiques importants, car leurs activités engendrent des retombées directes et indirectes pour de nombreuses petites entreprises artisanales, de commerces de proximité et libérales. D'autres réductions sont aussi prévues sur les aides au fonctionnement de structures œuvrant dans l'économie, l'insertion et l'emploi.

Nous redoutons qu'une réduction trop drastique de tous ces financements entraîne un effet domino sur le tissu économique local, avec un affaiblissement de l'activité des entreprises de proximité, et in fine une dégradation de l'emploi dans la région, mais aussi une perte de visibilité de la Région dans son rôle de proximité avec la population. La Région était devenue au même titre que les intercommunalités une collectivité de référence, nous craignons que ce soit de ce point de vue un recul en arrière.

L'U2P Pays de la Loire tient à rappeler son attachement au service public et au rôle d'équilibre qu'il joue dans la société. Nous ne souhaitons pas opposer public et privé, mais demandons que toute décision de cette ampleur fasse l'objet d'évaluation préalable de l'efficience des dispositifs et d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et associatifs de la région afin que ces décisions vécues comme brutales prennent appui sur des approches objectives.

Dans un contexte national marqué par des tensions sociales et une instabilité politique croissante, le dialogue apparaît comme un impératif pour éviter toute décision hâtive ou contre-productive. Nous appelons la Région à initier une concertation ouverte et constructive avec les acteurs économiques, afin de limiter l'impact des économies envisagées sur l'emploi, le tissu économique et le bien-être des habitants de la région.

Cette démarche permettrait d'élaborer des solutions plus équilibrées et de maintenir la confiance dans l'action publique, essentielle pour la stabilité économique et sociale des Pays de la Loire.

Avec plus de 153 000 entreprises de proximité dans les territoires, malgré un budget régional contraint, nous approuvons le déploiement de la politique territoriale 2023-2026 et notamment la signature des Pactes stratégiques régionaux et des contrats de territoire en cours de finalisation sur 21 territoires. Par contre, tous les territoires n'ayant pas les mêmes dynamiques, nous sommes inquiets sur les conséquences impliquant l'arrêt de partenariats avec certains acteurs Résovilles, Ping, tiers lieux, … et sur la baisse de plus de 60% de l'offre de services en matière d'ingénierie et d'animation territoriale afin d'accompagner les territoires les plus fragiles notamment sur la sobriété foncière.

L’U2P Pays de la Loire réaffirme son engagement à participer activement au dialogue avec la Région et les autres acteurs économiques pour élaborer des solutions équilibrées, capables de préserver le dynamisme économique et social de notre territoire. L'U2P votera l’avis sur le Budget Primitif 2025.